



DOCUMENT DE REFERENCE 2008

SOMMAIRE

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	3
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	3
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	3
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	3
1.4. TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	5
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
1.6. TABLE DE CONCORDANCE	6
1.7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	8
2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE BOURSORAMA ET SON CAPITAL.....	11
2.1. PRESENTATION DE BOURSORAMA	11
2.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	15
2.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	17
2.4. MARCHE DU TITRE.....	23
3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE BOURSORAMA	25
3.1. LE MARCHE DE BOURSORAMA	25
3.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA	26
3.3. LES FACTEURS DE RISQUE.....	40
3.4. STRUCTURE FINANCIERE.....	49
3.5. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	49
3.6. AXES DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES	50
3.7. MISE EN PLACE DE LA REFORME BÂLE II	50
4. SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....	50
4.1. CHIFFRES CLES	51
4.2. COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008.....	53
4.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008	112
5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	139
5.1. MEMBRES ET FONCTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	139
5.2. COMMUNICATION FINANCIERE	143
ANNEXE – RAPPORT DE GESTION 2008.....	144

Ce document de référence a été déposé auprès l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2009, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce rapport est disponible en version anglaise et sur le site: www.boursorama.com.

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Vincent TAUPIN, Président Directeur Général

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young Audit et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 53-54 et 112-113 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2007 et 2006, respectivement en page 57 et pages 109-110 du document de référence 2007 et pages 44 et 83-84 du rapport annuel 2006. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2007 et 2006 contiennent une observation.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés. ».

Président Directeur Général
Monsieur Vincent TAUPIN

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

- DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Date de première nomination : 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

- ERNST & YOUNG AUDIT
Représenté par Monsieur Bernard HELLER
11, Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

Commissaires aux Comptes suppléants :

- Société BEAS
Représenté par Monsieur Pascal PINCEMIN
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008

Date d'expiration du mandat : l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

La société BEAS a été nommée en remplacement de Monsieur Alain Pons qui avait été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire.

La société BEAS est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

- Monsieur Gabriel GALET
11, Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de Monsieur Gabriel GALET a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

"En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 58 à 108, page 57 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 Avril 2008 sous le numéro D.08-0274 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 45 à 82, page 44 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 Avril 2007 sous le numéro D.07-0358.

Les chapitres des documents de référence n°D.06-0235 et °D.05-0621 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence".

Le Rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 des Commissaires aux Comptes, comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 112-113 et 53-54, respectivement.

Le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Boursorama décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 190.

1.4. TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	150	143	66%	74%	160	143	78%	64%
- Filiales intégrées globalement	63	34	28%	18%	45	82	22%	36%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Emetteur	14	16	6%	8%				
- Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
Total	227	193	100%	100%	205	225	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	0	0			0	0		
- Autres	0	0			0	0		
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	227	193	100%	100%	205	225	100%	100%

1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Toute information pourra être obtenue auprès de :

Mme Sandra BOS

Directrice de la Communication

BOURSORAMA - 18 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : 01 46 09 49 40

Fax : 01 46 09 53 20

E-mail : sandra.bos@boursorama.fr

1.6. TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Page
<u>1. PERSONNES RESPONSABLES</u>	p.3
<u>1.1.</u>	p.3
<u>1.2.</u>	p.3
<u>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</u>	
<u>2.1.</u>	p.3
<u>2.2.</u>	p.3
<u>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</u>	
<u>3.1.</u>	p.55 à 111
<u>3.2.</u>	p.55
<u>4. FACTEURS DE RISQUE</u>	p.40 à 49
<u>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</u>	
<u>5.1. Histoire et évolution de la société</u>	p.11 à 17
<u>5.1.1.</u>	p.11 à 13
<u>5.1.2.</u>	p.15
<u>5.1.3.</u>	p.15
<u>5.1.4.</u>	p.15
<u>5.1.5.</u>	p.11-17
<u>5.2. Investissements</u>	p.93 / p.128
<u>5.2.1.</u>	p.93 / p.126
<u>5.2.2.</u>	P.93
<u>5.2.3.</u>	p.50
<u>6. APERCU DES ACTIVITES</u>	
<u>6.1. Principales activités</u>	p.25-28
<u>6.1.1.</u>	p. 25-28
<u>6.1.2.</u>	p.25
<u>6.2. Principaux marchés</u>	p.23 à 25
<u>6.3.</u>	n.a.
<u>6.4.</u>	n.a.
<u>6.5.</u>	p.23 à 25
<u>7. ORGANIGRAMME</u>	
<u>7.1.</u>	p.30
<u>7.2.</u>	p.30 / p.64
<u>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</u>	
<u>8.1</u>	p.71/ p.93 / p.128
<u>8.2</u>	n.a.
<u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</u>	
<u>9.1. Situation financière</u>	p.55 à 57
<u>9.2. Résultat d'exploitation</u>	
<u>9.2.1.</u>	p.55 à 56
<u>9.2.2.</u>	n.a.
<u>9.2.3.</u>	n.a.
<u>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</u>	
<u>10.1.</u>	p.58 à 61
<u>10.2.</u>	p.62
<u>10.3.</u>	p.84

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 (suite)	Page
<u>10.4.</u>	n.a.
<u>10.5.</u>	p.73
<u>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u>	n.a.
<u>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</u>	p.50
<u>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</u>	n.a.
<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</u>	
<u>14.1.</u>	p.154 à 158 p.139 - p.140
<u>14.2.</u>	p.139 / p.148
<u>15. REMUNERATION ET AVANTAGES</u>	p.159
<u>15.1.</u>	p.159 p.182-187
<u>15.2.</u>	p.136
<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	
<u>16.1.</u>	p.154 à 159
<u>16.2.</u>	p.142
<u>16.3.</u>	p.180 à 181
<u>16.4.</u>	p.178
<u>17. SALARIES</u>	
<u>17.1.</u>	p.33
<u>17.2.</u>	p.193 /p.20 à 21
<u>17.3.</u>	p.33
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	
<u>18.1.</u>	p.18
<u>18.2.</u>	p.18
<u>18.3.</u>	p.18
<u>18.4.</u>	p.22
<u>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</u>	p.111
<u>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</u>	
<u>20.1. Informations financières historiques</u>	p.55 à 111
<u>20.2. Informations financières pro forma</u>	n.a.
<u>20.3. Etats financiers</u>	p.55 à 111
<u>20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles</u>	
<u>20.4.1.</u>	p.53
<u>20.4.2.</u>	p.112
<u>20.4.3.</u>	n.a.
<u>20.5. Date des dernières informations financières</u>	
<u>20.5.1.</u>	p.55 à 111
<u>20.6. Informations financières intermédiaires et autres</u>	n.a.
<u>20.7. Politique de distribution des dividendes</u>	p.23
<u>20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage</u>	n.a.
<u>20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale</u>	p.50
<u>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	
<u>21.1. Capital social</u>	
<u>21.1.1.</u>	p.17
<u>21.1.2.</u>	p.22
<u>21.1.3.</u>	p.23
<u>21.1.4.</u>	p.22
<u>21.1.5.</u>	p.17
<u>21.1.6.</u>	p.19 à 21
<u>21.1.7.</u>	p.17 à 19
<u>21.2. Acte constitutif et statuts</u>	
<u>21.2.1.</u>	p.15
<u>21.2.2.</u>	p.139
<u>21.2.3.</u>	p.17
<u>21.2.4.</u>	p.17
<u>21.2.5.</u>	p.16
<u>21.2.6.</u>	p.17
<u>21.2.7.</u>	p.17

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 (suite)	Page
<u>21.2.8.</u>	p.16
<u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>	n.a.
<u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET</u>	
<u>23.1.</u>	n.a.
<u>23.2.</u>	n.a.
<u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	p.143
<u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	p.30

1.7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

1.7.1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Document
2 janvier 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 décembre 2007
4 janvier 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en décembre 2007
4 janvier 2008	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (décembre)
9 janvier 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 31 décembre au 4 janv. 2008
11 janvier 2008	Déclaration des droits de vote (décembre 2007)
14 janvier 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 7 au 11 janvier 2008
25 janvier 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 14 au 18 janvier 2008
29 janvier 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 21 au 25 janvier 2008
30 janvier 2008	Projet de création d'une banque en ligne en Espagne
4 février 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 28 janv. au 1er fév. 2008
13 février 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 4 au 8 février 2008
14 février 2008	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (janvier)
21 février 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11 au 15 février 2008
28 février 2008	Déclaration des transactions réalisées du 18 au 22 février 2008
6 mars 2008	Déclarations des transactions réalisées du 25 au 29 février 2008
6 mars 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Février 2008
6 mars 2008	Déclaration des droits de vote - janvier 2008
11 mars 2008	Déclaration des transactions réalisées du 3 au 7 mars 2008
13 mars 2008	Déclaration des droits de vote - février 2008
18 mars 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en février 2008
20 mars 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 10 au 14 mars 2008
25 mars 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 17 au 20 mars 2008
31 mars 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 25 au 28 mars 2008
3 avril 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en mars 2008
3 avril 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Mars 2008
4 avril 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 31 mars au 4 avril 2008
15 avril 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 7 au 11 avril 2008
15 avril 2008	Déclaration des droits de vote - mars 2008
21 avril 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 14 mars au 18 avril 2008
28 avril 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 21 au 25 avril 2008
5 mai 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 28 avril au 2 mai 2008
7 mai 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en avril 2008
19 mai 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 5 au 9 mai 2008
20 mai 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 12 au 16 mai 2008
20 mai 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Avril 2008

20 mai 2008	Déclaration des droits de vote - avril 2008
29 mai 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 19 au 23 mai 2008
2 juin 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 26 au 30 mai 2008
3 juin 2008	Déclaration des droits de vote - Mai 2008
10 juin 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en mai 2008
10 juin 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 2 au 6 juin 2008
10 juin 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Mai 2008
18 juin 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 11 au 13 juin 2008
30 juin 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 16 au 20 juin 2008
30 juin 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 23 au 27 juin 2008
30 juin 2008	Programme de rachat d'actions
3 juillet 2008	Déclaration des droits de vote - Juin 2008
8 juillet 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en juin 2008
8 juillet 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 30 au 04 juillet 2008
8 juillet 2008	Bilan semestriel au 30 juin 2008
21 juillet 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 07 au 11 juillet 2008
21 juillet 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 14 au 18 juillet 2008
21 juillet 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juin 2008
31 juillet 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 21 au 25 juillet 2008
12 août 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 4 au 8 août 2008
12 août 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 28 juillet au 1er août 2008
13 août 2008	Rectificatif / Transactions réalisées en février 2008
13 août 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Juillet 2008
14 août 2008	Récapitulatif des transactions réalisées en juillet 2008
18 août 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 11 au 15 août 2008
18 août 2008	Déclaration des droits de vote - Juillet 2008
27 août 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 18 au 22 août 2008
8 septembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 25 au 29 août 2008
8 septembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 1 au 5 septembre 2008
8 septembre 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Août 2008
15 septembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 8 au 12 septembre 2008
16 septembre 2008	Déclaration des droits de vote - Août 2008
22 septembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 15 au 19 septembre 2008
29 septembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 22 au 26 septembre 2008
13 octobre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 6 au 10 octobre 2008
13 octobre 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Septembre 2008
13 octobre 2008	Déclaration des droits de vote - Septembre 2008
20 octobre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 13 au 17 octobre 2008
5 novembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 20 au 24 octobre 2008
6 novembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 27 au 31 octobre 2008
13 novembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 3 au 7 novembre 2008
13 novembre 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Octobre 2008
13 novembre 2008	Déclaration des droits de vote - Octobre 2008
17 novembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 10 au 14 novembre 2008
24 novembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 17 au 21 novembre 2008
2 décembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 24 au 28 novembre 2008
2 décembre 2008	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Novembre 2008
8 décembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 01 au 05 décembre 2008

8 décembre 2008	Déclaration des droits de vote - Novembre 2008
16 décembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 8 au 12 décembre 2008
29 décembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 15 au 19 décembre 2008
29 décembre 2008	Récapitulatif des transactions réalisées du 22 au 24 décembre 2008
5 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 29 décembre 2008 au 2 janvier 2009
7 janvier 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2008
7 janvier 2009	Bilan semestriel au 31 décembre 2008
9 janvier 2009	Déclaration des droits de vote - Decembre 2008
19 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 05 au 09 janvier 2009
19 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 12 au 16 janvier 2009
27 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 19 au 23 janvier 2009
11 février 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 26 au 30 janvier 2009
11 février 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 02 au 06 février 2009
11 février 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Janvier 2009
11 février 2009	Déclaration des droits de vote - Janvier 2009

1.7.2. Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
30 janvier 2008	Projet de création d'une banque en ligne en Espagne
19 février 2008	Résultats Annuels 2007
19 mars 2008	Boursorama.com disponible sur iPhone
13 mai 2008	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2008
2 juin 2008	Nominations au sein du groupe Boursorama
01 juillet 2008	Le Groupe Boursorama se concentre sur son cœur de métier en Allemagne : cession pour 42 MEur des activités périphériques
31 juillet 2008	Résultats du 1 ^{er} semestre 2008
5 novembre 2008	Résultats au 3 ^{ème} trimestre 2008

1.7.3. Publicité financière

Date	Objet	Support
19 février 2008	Résultats Annuels 2007	Business Wire
13 mai 2008	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2008	Business Wire
31 juillet 2008	Résultats du 1 ^{er} semestre 2008	Business Wire
5 novembre 2008	Résultats au 3 ^{ème} trimestre 2008	Business Wire

1.7.4. Informations publiées au BALO

Date	Document
15 février 2008	Situation au 31 décembre 2007
14 avril 2008	Avis de réunion valant convocation pour l'assemblée générale Mixte du 19 mai 2008
28 avril 2008	Documents comptables annuels : comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2007
14 mai 2008	Situation au 31 mars 2008
25 juin 2008	Comptes annuels : comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2007 + Rapport des CAC
15 Août 2008	Situation au 30 juin 2008
27 octobre 2008	Rapport semestriel 2008
14 novembre 2008	Situation au 30 septembre 2008
13 février 2009	Situation au 31 décembre 2008

1.7.5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date	Objet	Support
8 février 2008	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale + changement de dénomination social d'un administrateur personne morale	Lettre d'information envoyée par l'administrateur personne morale à la Société
15 février 2008	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Lettre d'information envoyée par l'administrateur personne morale à la Société
10 mars 2008	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2007	Extrait du procès verbal du 15 février 2008
12 juin 2008	Dépôt des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2008. Comptes sociaux et consolidés, rapport de gestion, rapports des CAC
13 juin 2008	Changement du commissaire aux comptes suppléant	Procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2008
8 août 2008	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Lettre d'information envoyée par l'administrateur
23 décembre 2008	Démission et Cooptation d'un nouvel administrateur	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 4 novembre 2008
27 février 2009	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2008	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2009

1.7.6. Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
11 février 2008	Changement des représentants permanents d'administrateurs personnes morales + changement de dénomination d'administrateur	Les Petites Affiches
3 mars 2008	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2007	Les Petites Affiches
14 avril 2008	Avis de réunion valant convocation pour l'AGM 19 mai 2008	Les Petites Affiches
13 juin 2008	Changement du commissaire aux comptes suppléant	Les Petites Affiches
4 août 2008	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
19 décembre 2008	Démission et Cooptation d'un nouvel administrateur	Les Affiches Parisiennes
20 février 2009	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2008	Les Affiches Parisiennes

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE BOURSORAMA ET SON CAPITAL

2.1. PRESENTATION DE BOURSORAMA

2.1.1. Boursorama en bref

1er acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en 10 ans un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec 5,7 millions d'ordres exécutés en 2008, 558 300 comptes et 9,2 MdEur d'encours total à fin décembre 2008. Le groupe est aujourd'hui présent dans quatre pays.

En France, Boursorama est leader grâce à une offre articulée autour de deux marques complémentaires, Boursorama.com et Boursorama Banque :

- Boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière en ligne. Le site www.boursorama.com agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de multiples sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa forte notoriété et de son audience exceptionnelle, avec des pics à plus de 1.2 millions de visiteurs uniques en octobre 2008 (source: SmartAdServer), Boursorama est un support de communication idéal pour des annonceurs traditionnels

souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes (Boursorama est le site d'information leader sur la population des hommes CSP+).

- Boursorama Banque : le lancement du site Boursorama Banque s'est fait conjointement au développement d'une nouvelle offre bancaire en décembre 2006. Depuis lors, la gamme de produits bancaires n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique (Boursorama Essentiel+) au crédit immobilier en passant par les produits de courtage et d'épargne (Boursorama Trading, Boursorama Vie, Boursorama 0%). En 2008, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence en France et se positionne comme la banque la moins chère (Source : Capital Octobre 2008, L'Expansion Décembre 2008, Le Monde Argent Janvier 2008).

A l'international, le Groupe est présent, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Déjà présent au Royaume-Uni à travers sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. Enfin, en octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

Historiquement présent en Allemagne depuis 1997 sous deux marques, Fimatex et Veritas, Boursorama a racheté en 2007, OnVista AG propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Boursorama réitère ainsi en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail www.boursorama.com. Ce rapprochement avait permis au nouveau groupe de non seulement accroître significativement sa part de marché sur le segment du courtage en ligne, mais aussi de démarrer avec succès la distribution de produits d'épargne. Une stratégie identique est développée en Allemagne s'appuyant sur Fimatex et sur l'audience importante d'OnVista.de. L'année 2008 a été marquée par la cession des activités périphériques du groupe et par le lancement du site internet www.onvistabank.de.

En Espagne, Boursorama était historiquement présent sous la marque Selftrade. Avec le lancement de SelfBank début 2009, banque en ligne créée en partenariat avec La Caixa, Boursorama compte étendre son offre de produits d'épargne en ligne en s'appuyant sur l'infrastructure monétaire de la Caixa et sur le savoir-faire internet de Selftrade.

2.1.2. Historique

Boursorama, acteur majeur de la finance en ligne en Europe, est né du rapprochement de Fimatex et de Finance Net (Boursorama) en 2002. Depuis lors, le Groupe a confirmé son implantation européenne grâce aux acquisitions de Selftrade en 2002, de CaixaBank France en 2006 et d'OnVista AG en 2007.

Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la Société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice LEGRAND et Stéphane MATHIEU créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site www.financenet.com

Selftrade : création de la société Selftrade.

Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1^{er} site transactionnel de courtage en ligne en France (www.fimatex.fr).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite (www.boursorama.com).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : www.boursorama.com devient le 1^{er} site d'information économique et financière en France.

Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

IPO (2000)

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars, www.fimatex.fr est le 1^{er} site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par DAB Bank.

Rationalisation (2001)

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et E-Volution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1^{er} jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1^{er} « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe : Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation (closing) de l'acquisition de Selftrade.

Mai : bascule des plates-formes informatique et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque en ligne

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'Assurance Vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0% de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0% dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de l'enrichissement de la gamme de produits d'un compte courant bancaire auquel peut être associé une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec CaixaBank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

2007 : Boursorama consolide sa position en France et étend son empreinte européenne

Mars : cession de Caixa Gestion à la Société Générale Asset Management (SGAM)

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « La Tribune »

Septembre : annonce de l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du premier portail d'informations financières en Allemagne.

2008

Janvier : annonce de la création d'une banque en ligne en joint-venture avec La Caixa. En France, Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « Le Monde Argent »

Mai : lancement du site internet www.onvista-bank qui se substitue à www.fimatex.de

Juillet : en Allemagne, cession du gestionnaire d'actifs Veritas. OnVista AG cède ses régies publicitaires Ligatus et Ad2Net ainsi que le portail médical www.onmeda.de.

Septembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Challenges »

Octobre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital »

2.1.3. Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit, et plus particulièrement une Banque prestataire de services d'investissement, régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, d'exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation et de conseil en investissement.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur ses outils télématiques (site Internet) l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux habituels (Internet, téléphone).

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentiel, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- Adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques opérationnels) ;
- Contrôle des grands risques ;
- Ratio de liquidité ;
- Représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle. Boursorama respecte l'ensemble de ces ratios.

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (règlement CRBF 97-02).

En application des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, Boursorama a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI). Ce dernier s'est vu délivrer par l'AMF, au terme d'un examen, la carte de responsable du contrôle des services d'investissements et services assimilés (RCSI).

2.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

2.2.1. Dénomination sociale

BOURSORAMA

2.2.2. Siège social

18, Quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt
Tel : +33 (1) 46 09 50 00
Fax : +33 (1) 46 09 50 01

2.2.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.2.4. Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

2.2.5. Registre du Commerce et des Sociétés

Nanterre 351 058 151.

2.2.6. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

6419Z – Autres intermédiations monétaires (anciennement 651-C : Banque)

2.2.7. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, règlement intérieur, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

2.2.8. Objet social (article 2 des statuts)

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales,

industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

2.2.9. Exercice social (article 23 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.2.10. Assemblées Générales (article 19 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

2.2.11. Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou les reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

2.2.12. Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou en numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

2.2.13. Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de Commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil dès 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (CECEI).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de Commerce s'appliqueront.

2.2.14. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L 228-2 du Code de Commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure d'identification des titres au porteur.

2.2.15. Droits de vote double (article 9 des statuts)

Aucun droit de vote double n'est attaché aux actions.

2.2.16. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Néant

2.2.17. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.2.18. Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

2.2.19. Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

2.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.3.1. Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social était de 34.770.214,80 Eur divisé en 86.925.537 actions de 0,4 Eur chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

2.3.2. Evolution du capital social

Au cours de l'exercice 2008, le capital social a été porté de 34.751.480,80 Eur à 34.770.214,80 Eur à la suite d'exercices d'options réalisés au cours de l'exercice constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2009.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,40 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,40 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85.109 €	46 835	18 734 €	34 770 214,80 €	86 925 537

2.3.3. Emission et/ou admission de valeurs mobilières

Néant

2.3.4. Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48.490.183	55,8%	55,8%	56,1%
Flottant	17.604.441	20,3%	21,9%	23,4%
Groupe « La Caixa » *	18.208.059	20,9%	20,4%	19,7%
Auto détention	2.622.854	3,0%	1,9%	0,8%
Total	86,925,537	100,00%	100,00%	100,00%

* Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE), car les salariés de Boursorama bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Aucune personne non-membre d'un organe d'administration ou de direction ne détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation applicable.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

2.3.5. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

- Exercice d'options en 2005 constaté par le Conseil d'Administration du 13 février 2006 (295 545 actions).
- Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 : augmentation de capital par apport en nature (création de 17 039 955 actions).
- Exercice d'options en 2006 constaté par le Conseil d'Administration du 27 juin 2006 (88 644 actions)
- Assemblée Générale Extraordinaire du 1 août 2006 : augmentation de capital par apport en nature (6 actions).
- Exercice d'options en 2006 constaté par le Conseil d'Administration du 9 février 2007 (691 741 actions).
- Exercice d'options en 2007 constaté par le Conseil d'Administration du 15 février 2008 (470 396 actions).
- Exercice d'options en 2008 constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2009 (46 835 actions).

2.3.6. Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société.

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/03	10/07/03	10/01/04	18/07/05	30/06/07	27/07/08	16/06/09	26/06/11	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	1 800	Néant	Néant	Néant	6 000	Néant	25 000	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	18 200	32 484	3 500	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	816 400	29 200	196 200	466 888	1 002 920	50 000	850 004	296 802	730 305

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2008	Prix d'exercice des titres (Eur)
20/04/99	21/04/99	12 739	0,93655
21/07/99	31/08/99	29 974	2,40452
05/06/00	20/07/00	3 828	20,00000
05/06/00	21/07/00	38 355	19,250000
05/06/00	21/07/00	8 457	20,725000
05/06/00	16/08/00	7 738	21,75000
05/06/00	23/01/01	1 909	15,95000

L'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 3,1% des actionnaires existants.

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006	26 juin 2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	335 000	14 000	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :			
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000	
Point de départ d'exercice des options	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009	50% le 26 juin 2010 et 50% le 26 juin 2011
Modalités d'exercice	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.		

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2008
Vincent Taupin	Plan n°1	21 mars 2000	350 000	15,7	
	Plan n°1	10 janvier 2001	50 000	7,15	
	Plan n°2	18 juillet 2002	140 000	1,91	
	Plan n°2	30 juin 2004	100 000	5,91	
	Plan n°2	27 juillet 2005	0	6,36	
	Plan n°3	16 juin 2006	150 000	10,06	
	Plan n°3	26 juin 2008	110 812	7,0	
Olivier Lecler	Plan n°1	21 mars 2000	30 000	15,7	
	Plan n°1	10 janvier 2001	30 000	7,15	
	Plan n°2	18 juillet 2002	70 000	1,91	23 440
	Plan n° 2	30 juin 2004	70 000	5,91	
	Plan n° 2	27 juillet 2005	0	6,36	

2.3.7. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.3.8. Nantissements garantis et sûretés des actions

Néant

2.3.9. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

2.3.10. Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires concernant la société Boursorama a été conclu, le 16 mai 2006, entre la Société Générale et la société par actions simplifiée Hodefi, et en présence de la société Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de la société Boursorama. Au titre du pacte, la Société Générale a consenti à la société Hodefi une promesse d'achat pendant une durée de trois ans. Il est ainsi prévu que Hodefi sera en droit de demander à la Société Générale :

- le rachat des deux tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période d'un mois commençant deux ans après la date de réalisation de l'opération, et

- le rachat du tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période comprise entre la deuxième année et la troisième année suivant la date de réalisation de l'opération.

Cette option de vente sera, en outre, exerçable à tout moment par Hodefi, sur l'intégralité des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport et qu'elle détiendra encore, pendant la période de trois ans susmentionnée (augmentée d'un mois) et dans les six mois de la survenance de l'un des événements suivants :

- la perte de contrôle par Société Générale de Boursorama pendant plus d'un jour ouvré ;

- la radiation des actions de Boursorama de la cote Eurolist par Euronext (ou de tout autre marché qui viendrait à remplacer Eurolist).

La Société Générale sera en droit de substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice de l'option. Le prix par action auquel s'exercera l'option susmentionnée sera le prix de l'action Boursorama retenu pour l'évaluation des actions Boursorama remises en rémunération de l'apport, soit 7,32 Eur par action, tel qu'ajusté, le cas échéant, afin de tenir compte de tout regroupement, division ou autre opération affectant la valeur nominale des actions.

Le pacte d'actionnaires prévoit un droit de préemption au profit de la Société Générale, en vertu duquel, à compter de la date de réalisation de l'opération et pour autant que la Société Générale détienne le contrôle de BOURSORAMA, Hodefi devra notifier à la Société Générale :

- tout projet de transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama, et

- tout projet de cession(s) sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama.

La Société Générale disposera alors d'un droit de préemption exerçable sur les actions faisant l'objet du projet notifié, étant indiqué que la Société Générale est en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice du droit de préemption.

En outre, le pacte d'actionnaires stipule que la société Hodefi pourra à tout moment et sans aucune restriction :

- apporter tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama, et

- transférer tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaire prendra fin à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action Boursorama.

2.3.11. Dividendes et politique de distribution

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

2.3.12. Appartenance de l'émetteur à un Groupe

Au 31 décembre 2008, Boursorama est une filiale à 55,80% du Groupe Société Générale, groupe bancaire coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

2.4. MARCHE DU TITRE

2.4.1. Informations générales

Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B

ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS.FP.

Données boursières (au 31/12/08)	
Nombre d'actions cotées	86 925 537
Cours de clôture	4,60 Eur
Plus haut (1 an)	8,18 Eur
Plus bas (1 an)	4,33 Eur
Capitalisation boursière au 31/12/08	433 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	44 540
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	MidCac 100

2.4.2. Evolution du titre Boursorama

Mois	Vol.échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moy (Eur)
Janvier 2008	2 346 013	590	8,14	5,25	6,79
Février 2008	1 562 591	641	8,18	6,75	7,37
Mars 2008	704 831	602	7,28	6,20	6,92
Avril 2008	1 181 634	636	7,72	7,01	7,32
Mai 2008	919 550	646	7,86	7,32	7,43
Juin 2008	733 440	593	7,59	6,03	6,83
Juillet 2008	713 593	534	6,89	5,47	6,15
Août 2008	383 380	608	7,29	6,75	7,00
Septembre 2008	854 797	551	7,03	5,30	6,34
Octobre 2008	916 158	468	6,10	4,52	5,39
Novembre 2008	563 812	475	6,47	4,89	5,47
Décembre 2008	582 780	433	5,36	4,33	4,99

2.4.3. Contrat de liquidité et de tenue de marché

Un contrat de liquidité a été signé le 26 septembre 2002 entre Boursorama et SG Securities (Paris) SA. Ce contrat est conclu pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Il a été mis en conformité avec la nouvelle charte AFEI-AMF le 28 mars 2006.

2.4.4. Rachat par la Société de ses propres actions

Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 19 mai 2008

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Contrat de liquidité - Opérations réalisées du 3 mars 2008 au 27 février 2009

Contrat liquidité	Achats	Ventes
Nombre de titres	305 736	219 900
- autorisation de l'AG du 16 mai 2007 (du 3 mars 2008 au 26 juin 2008)	93 817	108 398
- autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 27 juin 2008 au 27 février 2009)	211 919	111 502
Cours moyen de la transaction (EUR)	6,00	6,58
Montants (EUR)	1 833 054,96	1 446 774,56

Programme de rachat d'actions - Opérations réalisées du 3 mars 2008 au 27 février 2009

Programme de rachat d'actions	Achats	Ventes
Nombre de titres	886 957	-
- autorisation de l'AG du 16 mai 2007 (du 3 mars 2008 au 26 juin 2008)	391 971	-
- autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 27 juin 2008 au 27 février 2009)	494 986	-
Cours moyen de la transaction (EUR)	5,35	-
Montants (EUR)	4 747 078,01	-

Données au 27 février 2009 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)

Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	3,1%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	2 727 947

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE BOURSORAMA

3.1. LE MARCHE DE BOURSORAMA

BOURSORAMA intervient dans la distribution de produits financiers dans toutes ses implantations européennes, et sur l'information financière en ligne en France et en Allemagne.

3.1.1. France (70% du produit d'exploitation)

3.1.1.1 Le marché de la banque et de l'épargne en France

Selon le rapport d'activité 2007 de la Fédération Bancaire Française, le marché bancaire français se caractérisait par 60 millions de comptes à vue et 47.800 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB). Tandis qu'à fin 2006, on y comptait 78,6 millions de cartes bancaires et 30,2% des ménages français détenant un crédit immobilier (Source : Fédération Bancaire Française – Extraits du rapport d'activité 2007).

En 2007, le nombre d'actionnaires individuels s'élève à environ 6,7 millions, soit près de 14,5% des français de 15 ans et plus (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 » - Novembre 2007). Le nombre de négociations total exécutés sur Euronext Paris (y compris par les institutionnels) a progressé de 25% à 266 millions (Source : Euronext – Statistiques journalières 2008) en 2008.

Le nombre de détenteurs d'OPCVM (hors FCPE) s'établit en 2007 à 4,3 millions de français de 15 ans et plus soit 9,3% de la population (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 » - Novembre 2007). Dans un contexte de forte baisse des marchés financiers, l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM à fin 2008 atteint 1 245 MdEur, en baisse de 15% par rapport à la fin de l'année 2007. A noter qu'en 2008, l'encours des OPCVM investis en actions est en baisse de 43% par rapport à l'année précédente (Source : AFG – Le marché de la gestion financière en 2008) et s'élève de près de 15% du total des actifs.

En 2007, le nombre de détenteurs de contrats d'assurance-vie s'élève à 12,5 millions, soit 26,9% de la population de 15 ans et plus (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 »). Depuis de nombreuses années, l'Assurance Vie est un des produits d'épargne préféré des français. La France est le 4^{ème} marché mondial en assurance-vie et le 2^{ème} marché en Europe, avec un encours de placement de 1 142 MdEur en 2008 (Source : FFSA – Suivi Mensuel - Décembre 2008).

3.1.1.2. L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France

Dans cet environnement, le canal Internet est de plus en plus utilisé avec un nombre d'Internautes en France (33,6 millions) en hausse de 7% en 2008 (Source : Médiamétrie - Décembre 2008). Selon une étude Novamétrie publiée en octobre 2007 (Source : Présentation Conférence Novamétrie « L'impact d'internet sur le comportement d'achat de produits et services financiers » - Octobre 2007), la banque sur Internet a de belles perspectives de développement devant elle. En effet, 89% des personnes interrogées dans le contexte de cette étude, disent consulter Internet avant de souscrire à un produit financier. Enfin, selon cette étude la souscription des produits bancaires sur Internet recèle un fort potentiel d'attractivité, notamment en ce qui concerne l'ouverture de comptes courants (33% de souscription effective en ligne contre 63% d'attractivité) et la demande de cartes bancaires (31% de souscription effective en ligne contre 55% d'attractivité).

Du côté des produits d'épargne, l'usage de l'Internet pour la gestion de portefeuilles de produits financiers se répand. En 2007, près d'un français sur deux (42%) utilise Internet pour gérer ses comptes bancaires ou ses placement financiers, contre 33% un an plus tôt. Auprès des détenteurs d'actions, cette proportion a fortement augmenté puisqu'elle s'élève à près de 56%, contre 47% en 2006 et 33% en 2005 (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 » - Novembre 2007).

3.1.1.3. L'information financière en ligne

Les investissements publicitaires réalisés en ligne représentent 3,720 MdEur en 2008 (Source : Barometre IAB SRI TNS – Février 2009). Internet se situe au 3^{ème} rang des médias derrière la télévision et la presse et devant la radio et le cinéma et représente 15% des investissements publicitaires plurimédia en gagnant 2,7 points de parts de marché en 2008. On notera que près de 4 865 annonceurs ont communiqué sur le support Internet en 2008, en hausse de 24,6% par rapport à 2007.

3.1.2. Allemagne (14% du produit d'exploitation)

L'offre de courtage en ligne est fortement centralisée autour de trois acteurs majeurs (Comdirect, DAB Bank et CortalConsors) et le solde étant assuré par les autres acteurs, dont Fimatex.

L'acquisition d'OnVista AG en 2007 a permis à Boursorama d'étendre ses activités en Allemagne à l'information financière.

En Allemagne, le nombre d'utilisateurs d'internet ne cesse de croître et représentait en 2008 environ 66% de la population (Source : AGOF internet facts 2008-III).

Le marché publicitaire allemand reste dynamique en 2008 avec 21,1 MdEur d'investissements publicitaires réalisés dont 1,5 MdEur en ligne (Source : Nielsen Net Ratings – Décembre 2008), Internet représentant 7,1% des investissements publicitaires plurimédia (source : Nielsen Net Ratings – Décembre 2008). Avec 610 000 visiteurs uniques/mois (Source : AGOF Internet facts 2008-I), www.onvista.de est le PREMIER portail d'informations financières en Allemagne, devant www.wallstreetonline.de and www.finanzen.net.

3.1.3. Espagne (3.5% du produit d'exploitation)

En Espagne, le taux de pénétration des services bancaires en ligne est particulièrement élevé. Le marché du courtage en ligne reste très fragmenté (source : BMEX - Rapport Annuel 2007) et relativement petit mais présente un fort potentiel de croissance.

En 2007, Selftrade Bank a lancé une gamme de produits bancaires allant du compte de dépôt au compte épargne en OPCVM avec versements programmés, permettant au client de gérer son épargne en dynamique. En outre, Selftrade Bank a continué à enrichir son offre de courtage (marchés étrangers, ordres stratégiques...) et élargi son offre OPCVM.

3.1.4. Royaume-Uni (12.3% du produit d'exploitation)

Le courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs acteurs qui se répartissent entre les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne.

La croissance du marché du courtage en ligne au Royaume-Uni est tirée par les SIPP (Self Investment Pension Products) et par les produits spéculatifs tels que les CFDs (Contracts for differences) et les spreadbets. En 2008, SelfTrade qui propose des SIPP depuis 2006 et des CFDs depuis 2003 a su tirer parti de ces segments en croissance et affiche une bonne résistance de son activité avec 817 180 transactions BtoC exécutées en 2008, stable par rapport à 2007.

3.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA

3.2.1. Politique commerciale de Boursorama

3.2.1.1. Description de l'offre

Boursorama intervient dans deux domaines d'activités complémentaires :

- la banque en ligne ;
- l'information financière en ligne.

3.2.1.1.1. Banque en ligne

L'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de son offre bancaire en France et de proposer aux visiteurs uniques du portail www.boursorama.com une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en Assurance Vie. Cette offre est commercialisée essentiellement sur Internet sur le site www.boursorama-banque.com et relayée sur le terrain par un réseau de 15 agences réparties dans toute la France (Bayonne, Bordeaux, Boulogne-Billancourt, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy Nantes, Nice, Nîmes, Perpignan, Saint-Raphael, Toulouse).

➤ Offre bancaire classique

Depuis décembre 2006, Boursorama Banque a lancé en France exclusivement une nouvelle gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients.

Une offre diversifiée de produits bancaires traditionnels :

- Boursorama Essentiel + qui permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi Boursorama Banque comme la banque au quotidien la moins chère de France. Les cartes VISA et Visa Premier sont gratuites sans condition ;
- Boursorama retraite : Boursorama Madelin, Capitalisation ;
- Des produits d'épargne réglementée: LDD, PEL/CEL ; Livret A ;
- Des crédits immobiliers : crédit classique à taux fixe ;
- Compte sur livret.

➤ Epargne en ligne

Boursorama, grâce à ses différentes entités en Europe (Selftrade au Royaume-Uni, Selftrade Bank en Espagne, Fimatex en Allemagne et Boursorama Banque en France), permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition toute une gamme de produits et de services.

- **Une offre diversifiée de produits financiers**

Boursorama en France (Boursorama Banque) permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), OPCVM (Sicav, FCP), Assurance Vie, Trackers, obligations, certificats, bons de souscription... afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

Ces services sont accessibles à des tarifs très compétitifs tant sur les produits « bourse » que sur les produits d'épargne. Le contrat d'Assurance Vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée et Boursorama propose plus de 700 OPCVM parmi les meilleurs du marché à 0% de frais d'entrée. Le « 0% » est ainsi devenu la marque de fabrique de Boursorama au cours de l'année 2005.

Dans les autres pays, Boursorama propose encore essentiellement un service de courtage en ligne et développe depuis 2006 une offre d'épargne en ligne notamment en Espagne et au Royaume-Uni.

- **Un accès aux principales places financières internationales**

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

- **De nombreux modes d'accès**

- Internet : www.boursorama.com en France, www.onvista-bank.de en Allemagne, www.selftrade.co.uk au Royaume-Uni et www.selfbank.es en Espagne ;
- WAP (Wireless Application Protocol), pour les solutions nomades utilisant cette technologie ;
- Téléphone.

L'offre de Boursorama dispose en outre d'atouts majeurs :

- **Une richesse inégalée d'information gratuite**

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, Morning meeting, moteur de sélection de valeurs...) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

- **Une relation client personnalisée**

La volonté de Boursorama d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé résulte d'une démarche forte qui s'articule autour :

- d'un Service Clientèle disponible par téléphone tous les jours de Bourse de 8h00 à 22h00, organisé en agences virtuelles et équipé d'un logiciel de CRM puissant ;
- de conseillers financiers (en France) pour aider une partie des clients dans l'élaboration de leur stratégie d'investissement.

Les clients souhaitant effectuer des actes bancaires plus complexes peuvent aussi se rendre dans l'une des 14 agences Boursorama Banque présentes sur tout le territoire français.

- **Une qualité et une fiabilité de service reconnues**

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, en France, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

3.2.1.1.2. Activité média

En France, le site www.boursorama.com agrège les informations économiques et financières de différentes sources (AFP, AOF, Cercle Finance, Dow Jones, Reuters...), les cours de bourse, les indices boursiers... et les restitue en un ensemble cohérent. L'audience élevée du site permet à Boursorama de commercialiser de l'espace publicitaire.

Les revenus publicitaires du portail Boursorama proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

- **Publicité commerciale**

Boursorama propose de l'espace publicitaire (bandeaux, pop up, intersticiels, etc...) à des annonceurs commerciaux. Le site www.boursorama.com bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- une audience qualifiée qui a dépassé les 3 millions de visiteurs uniques en octobre 2008 (*Source : Nielsen NetRating – Oct. 2008*);
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque.

Le site www.boursorama.com est aujourd'hui le support en ligne idéal pour toucher une population à fort pouvoir d'achat.

• **Publicité financière**

Boursorama commercialise de l'espace publicitaire pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès d'investisseurs individuels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires, particulièrement bien adaptés à la communication financière en ligne : bandeaux spécifiques dans les pages valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès à des clubs d'actionnaires, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

• **Produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)**

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les gérants OPCVM, les sociétés d'assurance-vie et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour l'essentiel sous la rubrique « SICAV & FCP » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués OPCVM. Cela permet aux sociétés de gestion de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et d'accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et le recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail Boursorama sont essentiellement issues du marketing direct (location de fichiers ultra-qualifiés dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

Depuis septembre 2007 grâce à l'acquisition de la société OnVista AG, propriétaire du premier portail d'information financière en ligne, une partie de l'activité de publicité en ligne de Boursorama a lieu en Allemagne. Capitalisant sur sa forte notoriété, les revenus d'OnVista AG sont composés majoritairement de la publicité en ligne faite sur le site www.onvista.de.

3.2.1.2. Clientèle

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les services de Boursorama pour investir en ligne ;
- une clientèle corporate pour laquelle le site www.boursorama.com est un support de communication.

Au regard de la répartition de sa clientèle : plus de 558 300 comptes online (particuliers), Boursorama n'a pas de client réalisant à lui seul une part significative de son produit d'exploitation.

3.2.1.2.1. Particuliers

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle d'investisseurs privés à la recherche d'un mode de gestion autonome.

A fin décembre 2008, Boursorama totalisait 558 300 comptes, dont 299 360 en France, 212 350 au Royaume-Uni, 22 360 en Allemagne, et 24 250 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2008 à 2,5 MdEur pour le Groupe. Sur l'année 2008, les clients de Boursorama ont effectué près de 5,6 millions de transactions, dont 4,2 millions en France, 817 200 au Royaume-Uni, 449 900 en Allemagne, 196 280 en Espagne.

3.2.1.2.2. Professionnels

En raison de sa forte audience et de son positionnement unique en tant que média, Boursorama est un excellent support de communication pour des annonceurs commerciaux, sociétés cotées et établissements financiers souhaitant s'adresser à une cible de particuliers CSP+, actionnaires et/ou clients potentiels ou existants. En 2008, plus de 590 annonceurs (toute catégorie confondue) ont communiqué sur le site www.boursorama.com.

Dans le cadre de son offre de publicité commerciale et de marketing direct, les clients de Boursorama sont des annonceurs commerciaux issus des différents secteurs (Automobile, Finance, High Tech, Loisirs, Télécoms ...), qui souhaitent s'adresser à une population au fort pouvoir d'achat.

Dans le domaine de la communication financière, les clients de Boursorama sont des entreprises cotées en Bourse ou en cours d'introduction en Bourse.

3.2.2. Organisation générale

3.2.2.1. Comité exécutif (au 31 décembre 2008)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président Directeur Général le pilotage stratégique du groupe.

Vincent Taupin

Président Directeur Général de Boursorama

Ramon Blanco

Directeur Général Adjoint

Eric Mignot

Directeur de Boursorama France

Benoît Grisoni

Directeur Adjoint de Boursorama Banque

Alexandre Baumeister

Directeur Informatique

Charles Morane

Directeur des Ressources

Andrea Gardella

Président Directeur Général SelfBank Espagne

3.2.2.2. Organisation des directions financières

- **L'organisation des directions financières :**

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 20 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 6 personnes en Allemagne, 6 personnes au Royaume-Uni et 20 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires (Boursorama France et ses succursales) et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

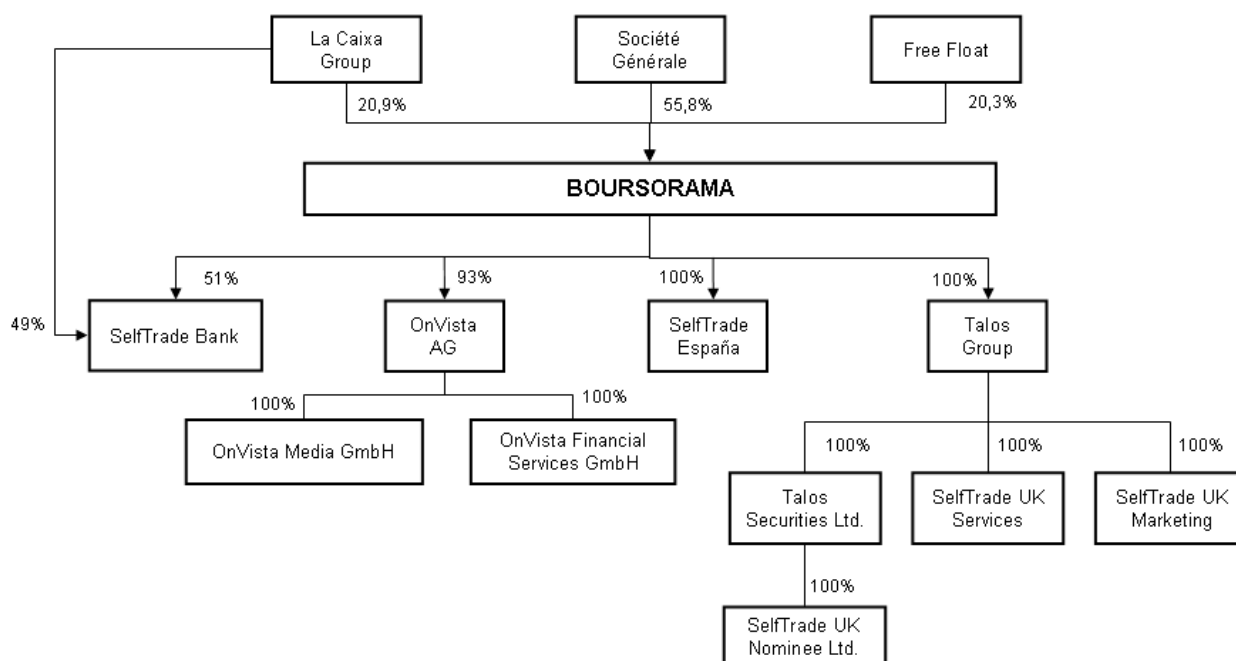
Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité.
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysés en fonction des indicateurs de gestion pertinents.
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms, les amortissements, le coût du risque).

En 2008, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

3.2.2.3. Organisation juridique (Février 2009)



Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

Euromirabelle, filiale à 100% de Boursorama, n'est pas mentionnée dans l'organigramme car elle ne réalise aucune activité.

En tant que société Mère, Boursorama porte l'essentiel des activités du Groupe, la banque en ligne et le Média. Boursorama dispose de 4 filiales issues du périmètre d'acquisitions de Selftrade en 2003, d'acquisition directe (OnVista AG) ou de création (Selftrade Bank).

- La filiale Talos Holding Ltd est une holding de participation dans Talos Securities. Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing sont des Sociétés du Groupe, spécialisées dans l'épargne en ligne au Royaume-Uni ;
- Selftrade Espana a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es » ;
- OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne détenue à 93% par BOURSORAMA. La filiale OnVista Média GmbH gère le site internet www.onvista-bank.de tandis que la filiale OnVista Financial Services devrait accueillir prochainement l'activité bancaire. Les filiales OnVista Beteiligungd Holding GmbH, Trade&Get GmbH ainsi que Toast Media GmbH, IFVB Institut für Vermögensbildung et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.
- Self Trade Bank est une filiale créée, en Espagne, le 5 février 2009 en partenariat avec La Caixa dont Boursorama détient 51% du capital. Cette société a une activité de banque en ligne.

Par ailleurs :

- La société ESGL, holding qui détenait 100% du capital de Squaregain est en cours de liquidation. A ce titre, elle n'est pas indiquée dans l'organigramme.
- La société Veritas, une société de gestion allemande, a été cédée en juillet 2008.
- AD Play, une filiale spécialisée dans le marketing direct en France, a été cédée en mai 2008 à kDP Groupe.

ESGL est une holding qui détenait jusqu'en octobre 2006 Squaregain, société d'épargne en ligne au Royaume-Uni, acquise au 1^{er} août 2005. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 496 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 496 KEur
- Résultat net : 120 KEur

Talos Holding Ltd est une filiale d'épargne en ligne du Groupe au Royaume-Uni. Par ailleurs, Talos Holding Ltd détient elle-même trois filiales (Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing). La contribution aux comptes consolidés de ces entités britanniques est la suivante :

- PNB : 25 389 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 7 392 KEur
- Résultat net : 8 574 KEur

Veritas, société acquise au 1^{er} trimestre 2005, est une société de gestion de fonds. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 4 702 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 2 168 KEur
- Résultat net : 1 972 KEur

Selftrade Espana est une filiale qui permet à l'entité espagnole du Groupe de bénéficier du nom de domaine ".es" en Espagne. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 5 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -4 KEur
- Résultat net : -4 KEur

AD Play est une société spécialisée dans le marketing direct. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 6 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -146 KEur
- Résultat net : -146 KEur

OnVista AG, acquise au quatrième 2007, est la société éditrice du portail d'information financière « onvista.de ». Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 15 045 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -579 KEur
- Résultat net : -726 KEur

Euromirabelle a été acquise en mars 2002 lors de l'acquisition de Finance Net, dont elle était une filiale. Cette société qui n'a pas d'activité a pour objet la réalisation de prestations de services télématiques et informatiques.

Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 0 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 0 KEur
- Résultat net : 0 KEur

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent l'administration générale (moyens généraux, comptabilité, ressources humaines, juridique, etc...), ainsi que des services de représentation (communication...).

Le mode de rémunération entre Mère et Filles s'effectue sous forme de refacturation (quote-part du temps passé par les équipes de Boursorama et une quote-part du loyer).

Pour l'exercice 2008, les montants refacturés par Boursorama se répartissent de la manière suivante :

Filiales	Montants refacturés en 2008 en KEur (HT)
Talos securities	8

3.2.2.4. Les sites d'exploitation de Boursorama (février 2009)

En France		
Siège Social	18, Quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt	Locataire de 3 720 m ²
Site de Nancy	1 bis, rue Saint Dizier - 54000 Nancy	Locataire de 295 m ²
Les agences :		
Bayonne	9 avenue du 49 ^{ème} – 64100 Bayonne	Locataire de 198 m ²
Bordeaux	38 cours G.Clémenceau – 33000 Bordeaux	Locataire de 291 m ²
Grenoble	53 Cours Jean Jaurès – 38000 Grenoble	Locataire de 227 m ²
Lille	114 rue Nationale – 59800 Lille	Locataire de 231 m ²
Lyon	28 Cours F.Roosevelt – 69006 Lyon	Locataire de 530 m ²
Marseille	59 avenue Cantini – 13006 Marseille	Locataire de 479 m ²
Montpellier	3 rue Maguelone – 34967 Montpellier	Locataire de 320 m ²
Nantes	5 place Ladmirault – 44000 Nantes	Locataire de 254 m ²
Nice	4bis Place Massena – 06000 Nice	Locataire de 313 m ²
Nîmes	6 rue Molière – 30906 Nîmes	Locataire de 273 m ²
Perpignan	2 place de Catalogne – 66000 Perpignan	Locataire de 300 m ²
Saint Raphael	24 rue Henri Vadon – 83700 St Raphael	Locataire de 228 m ²
Toulouse	19 Bld Lazare Carnot – 31000 Toulouse	Locataire de 338 m ²
En Allemagne		
Fimatex / Veritas	Zweigniederlassung – Wildunger Strasse 6a Francfort	Locataire de 5 800 m ² dont 50% sont sous-loués
Onvista AG	Sophienstrasse 3 Cologne	Locataire de 2 750 m ²
Au Royaume-Uni		
Selftrade	Boatman's House - 2 Selsdon Way London E14 9LA	Locataire de 2 219 m ²
En Espagne		
Selftrade	C/ Marqués de Urquijo 5 28008 Madrid	Locataire de 488 m ²
Investment Center	C/ Velasquez 35 28001 Madrid	Locataire de 170 m ²
Investment Center	Avinguda Diagonal 472 08006 Barcelona	Locataire de 200 m ²

3.2.2.5. Description des moyens humains*

Au 31 décembre 2008, l'effectif total de Boursorama était de 789 personnes, réparti de la manière suivante :

Nombre de salariés	2004	2005	2006	2007	2008
France	223	219	619	533	497
Allemagne	70	108	96	241	149
Espagne	27	33	37	45	46
Royaume-Uni	45	163	87	92	97
Total	365	523	839	911	789

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel de Boursorama a suivi une formation interne spécifique en matière de déontologie. De plus, en France, tout nouveau salarié reçoit le règlement intérieur et la charte de déontologie.

Des notes d'instructions ont également été remises au personnel pour porter à sa connaissance les évolutions réglementaires récentes concernant sa relation avec la clientèle et les règles de bonne conduite qui lui sont propres.

Intéressement et participation

L'accord d'intéressement applicable en France, qui a été signé le 30 juin 2006, est en vigueur pour les années 2006, 2007 et 2008. Cet accord, négocié avec le Comité d'Entreprise, vise à associer davantage les salariés à la bonne marche de l'entreprise et aux résultats de son expansion. Le montant global de l'intéressement est donc calculé en fonction du résultat net réalisé par Boursorama France.

3.2.3. Informatique

Le système d'information de Boursorama est constitué de quatre grandes composantes :

- La plate-forme Web de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels www.boursorama.com, www.onvista-bank.de, www.selftrade.es, www.selftrade.co.uk; prestations BtoB;
- La plate-forme Titres de gestion des portefeuilles et des ordres de bourse de nos clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités française, allemande et espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite maintenant pour le compte de Selftrade UK ;
- La plate-forme Bancaire de gestion des produits bancaires de Boursorama : cette plate-forme est utilisée pour l'offre de produits bancaires Boursorama Banque en France et est en cours de déploiement pour la nouvelle activité de banque en ligne SelfBank en Espagne ;
- L'informatique interne à chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client, les applications de comptabilité et les solutions de bureautique.

3.2.3.1. Plates-formes Web

Tous les sites web du Groupe, à l'exception de www.onvista.de, sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online dont l'administration est partagée entre ce fournisseur et les équipes de Boursorama. Tous les sites web du Groupe sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des fermes de serveurs dans deux centres distants hautement sécurisés et à haute disponibilité. Boursorama bénéficie de plus du réseau mondial IP de NTT Europe Online assurant une parfaite présence sur Internet.

NTT Europe Online est un acteur majeur d'envergure mondiale dans le monde de l'hébergement d'application critique 24x7x365 et opère son propre réseau global IP. NTT Europe Online est une filiale du Groupe NTT.

Le site www.onvista.de est hébergé par Interactive Data Managed Solution en Allemagne.

3.2.3.2. Plates-formes Titres

Les sites Web transactionnels Français, Allemand et Espagnol sont réalisés en interne par les équipes de Boursorama et hébergés sur la plate-forme Web de Boursorama. Cette plate-forme s'appuie pour le transactionnel Titres sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre d'un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal (www.boursorama.com en France par exemple).

Le web transactionnel de Selftrade UK est hébergé sur la plate-forme Web de Boursorama et s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à SG Securities Services en octobre 2006.

3.2.3.3. Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France, CIS, est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par EDS Barcelone.

3.2.3.4. Autres partenariats

3.2.3.4.1. France

- **Outil d'analyse technique**

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

- **Transmission d'ordres - négociation**

L'exécution des ordres de Bourse sur la France est réalisée par SG Securities Paris et par Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places européennes est assurée par Oddo Securities. L'exécution des ordres sur produits dérivés est assurée par NewEdge qui compte parmi les tout premiers opérateurs mondiaux sur produits dérivés. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

- **Back office**

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale. Les activités de back office et compensation sur produits dérivés sont réalisées par Fimat.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Boursorama a passé des accords « d'approvisionnement » de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour alimenter ses sites Web et son système de courtage. Les principaux fournisseurs sont Comstock, Fininfo et Fides.

- **Fournisseurs d'informations**

Boursorama a passé des accords « d'approvisionnement » de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Cercle Finance, Reuters, Agence Option Finance, Ecowin, JCF Groupe ... accessibles gratuitement aux visiteurs internautes sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont, Neo Bourse, ou Investir.fr.

3.2.3.4.2. Allemagne

✓ **Fimatex :**

- **Outil de gestion sous Windows**

Fimatex met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, rebranding de la solution B.I.S. adapté pour Fimatex par la société Börsen Information Systeme AG.

- **Transmission d'ordres**

Fimatex est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché.

- **Back office**

Fimatex a confié son règlement des papiers-valeurs à HSBC Trinkaus & Burkhardt. HSBC Trinkaus & Burkhardt propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International).

✓ **OnVista AG :**

OnVista AG dispose de son informatique propre sans lien avec le système d'information de Boursorama.

Les sites web de Onvista AG sont hébergés sur des plate-formes gérées par les équipes internes d'OnVista AG.

OnVista AG utilise les services de la société Interactive Data Managed Solutions AG (IDMS) pour la fourniture des flux d'information financière qui alimente ses sites ainsi que pour la fourniture de certaines fonctionnalités de ces mêmes sites.

3.2.3.4.3. Espagne

Seltrade fournit à ses clients, en plus du site Web principal, l'outil Visual Trader développé par une filiale de la Bourse de Madrid, pour le marché électronique espagnol Mercado Continuo, Latibex et Warrants.

- **Transmission d'ordres**

Seltrade est actionnaire de « Holding de Bolsas y Mercados Españoles, S.A. », société créée en 2002 pour intégrer tous les marchés espagnols (Bourse de Madrid, Bourse de Barcelone, Bourse de Valence, Bourse de Bilbao, MEFF RV, MEFF RF, Senaf, Aiaf et FC&M) et les systèmes centralisés du règlement/livraison (Iberclear et Central de Anotaciones en Cuenta). De plus, la succursale est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Seltrade utilise les services de Bancoval S.A, une banque spécialisée filiale à 100% de la Banque International du Luxembourg, Groupe Dexia.

L'Exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

L'Exécution des ordres sur les places Européennes est assurée par Goldman Sachs.

- **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, en service bureau, du logiciel de Bancoval de tenue de compte ainsi que de comptabilité auxiliaire client. La conservation des titres est assurée par Bancoval pour le compte de Seltrade.

3.2.3.4.4. Royaume-Uni

- **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange, ce qui lui permet de transmettre les ordres de ses clients sur les marchés titres. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Thomson Financials, leader en Angleterre.

- **Back office**

Le back office est sous traité à Lloyds TSB sur une solution logicielle Peter Evans.

3.2.3.4.5. Tableau de synthèse des prestataires de Boursorama pour l'activité Epargne en ligne

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni
<u>TITRES :</u>				
Solution de trading	Atos	Atos	Atos	SGSS IBS
Routage des ordres	SGSP Gilbert Dupont	Interne	Visual Trader	Thomson financials Proquote
Back Office	SGSS	ITS	Internal / Bancoval	Equiniti Financial Services
Compensation	Parel	HSBC	Bancoval Merrill Lynch Goldman Sachs	Equiniti Financial Services
Ordres étrangers	Knight Securities Oddo	Knight Securities	Knight Securities Visual Trader linked to Goldman Sachs	Thomson Financial Proquote
<u>OPCVM :</u>				
Back-Office	N/A	Euro VL	N/A	N/A
<u>DERIVES :</u>				
Routage des ordres	NewEdge	Interne / GL	Mannes (MEFF)	N/A
Back Office	NewEdge	Interne	Bancoval	N/A
Compensation	NewEdge	NewEdge	Bancoval	N/A
<u>PRODUITS BANCAIRES :</u>				
Back-Office	Internal (on CIS system developed by EDS Barcelona)	N/A	N/A	N/A
Monétique	MONEXT (ex Experian)	N/A	N/A	N/A
Compensation	SG	N/A	N/A	N/A
<u>SITE WEB :</u>				
Hébergement	NTT Europe Online	NTT Europe Online IDMS	NTT Europe Online	NTT Europe Online SGSS IBS
Développement	Interne	Interne	Interne	Interne

Prestataires	Mode de Facturation
SG Securities / Gilbert Dupont	Taille de l'ordre / Nombre d'ordres
SG	Nombre d'ordres + Commission par compte
PAREL	Nombre d'ordres
KNIGHT	Nombre d'ordres
NEWEDGE	Nombre d'ordres
ATOS	Nombre d'ordres + Commission par compte
EDS	Montant fixe
MONEX	Variable opérations CB
CT6	Variable opérations CB
Visual Trader	Nombre d'ordres
Bancoval	Nombre d'ordres et nombre de comptes
GRIFO	Montant fixe
NTT/Verio	Montant fixe
Lloyds	Nombre de comptes
HSBC	Nombre d'ordres et nombre d'instruments
IDMS	Montant fixe

3.2.4. Sécurité et qualité des systèmes

3.2.4.1. Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi d'une gestion centralisée des habilitations ;
- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- l'organisation d'un Comité de Sécurité mensuel ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

L'hébergeur du site internet (web) principal du groupe Boursorama pour ses entités, NTT Europe a été certifié ISO/CEI ISO 27001 : 2005. Cette norme reconnue internationalement est l'unique norme sécurité des systèmes d'information disponible et demande un investissement important dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations.

Cette certification, très rare en France, est un atout important pour la plateforme internet de Boursorama. La démarche de certification ISO/CEI ISO 27001 :2005 entreprise par NTT Europe est structurante et contraint NTT Europe à gérer de façon formelle les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. La sécurité est également un élément très important de la partie centrale du site transactionnel : le système de gestion des ordres, qui est sous-traité à Atos Origin. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

3.2.4.1.1. Confidentialité

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique appelée carte d'authentification. Cette carte fonctionne sur le principe du mot de passe dynamique : chaque client reçoit une carte plastifiée, sur laquelle une grille personnalisée est imprimée, contenant 128 cases (64 cases par face). A chaque opération requérant une authentification forte, le système demande à l'utilisateur de lui fournir les 4 chiffres uniques contenus dans une cellule prise au hasard sur la carte.

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

3.2.4.1.2. Intégrité

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patches appropriés à l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement de la gestion des portefeuilles des clients en temps réel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama par Atos Origin.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne et a ainsi une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

Le site transactionnel est surveillé et exploité, par une présence humaine jusqu'à la fermeture des marchés. Le matin, une équipe vérifie le bon déroulement des traitements d'intégration et effectue un suivi rigoureux des processus. De même, quotidiennement avant l'ouverture des marchés, l'ensemble des applications et des canaux d'accès est vérifié par un opérateur, qui peut réagir et contacter les personnes responsables en cas de difficulté.

3.2.4.1.3. Disponibilité

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » (« D.R.S ») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de « backup » développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin, tout comme le nom de domaine (www.boursorama2.com) garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal est hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de deux groupes électrogènes, testés régulièrement. Un contrat avec une raffinerie de pétrole permet une livraison en quatre heures. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques ne permettant qu'une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par Verio/NTT à Paris. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité : la climatisation et la fourniture de courant électrique sont secourus, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7, de nombreux opérateurs télécoms et fournisseurs Internet sont disponibles sur le site même. Un site de secours est également mis en œuvre sur un site secondaire de Verio à l'étranger.

3.2.4.1.4. Sécurité clients

Par ailleurs, la rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe nos clients sur :

- la sécurisation de notre site ;
- la gestion des mots de passe ;
- la déconnexion du site ;
- les risques de fraude (phishing, ...)
- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

3.2.4.2. Les niveaux de contrôle

3.2.4.2.1. Les autorités de tutelle

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par le règlement n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, du 20 février 2007, du 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008 et du 14 janvier 2009) et dans le cadre fixé par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant de vérifier :

- La conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- Le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

En France :

- La Commission Bancaire est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». La Commission Bancaire peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, contrôle

l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...). L'AMF est dotée d'un service d'inspection chargé de contrôler les prestataires de services d'investissement tels que Boursorama.

En Allemagne, les règles générales de Contrôle Interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités d'Onvista Bank. Le cadre précis du Contrôle Interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundschriften zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

En Espagne, l'autorité de tutelle qui contrôle les activités de Selftrade est la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV). L'activité « Banque » en Espagne, dans le cadre du passeport européen, est contrôlée par la Banco de España.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale TALOS, sous la marque Selftrade UK, est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

3.2.4.2.2. Le contrôle interne

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RSCI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

• Le contrôle permanent

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le RCSI est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) de Boursorama.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

• Le contrôle périodique

Boursorama est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le département d'audit interne de Boursorama. La mission de l'audit interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi régulé par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2007, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur des Risques et de la Conformité et par le Directeur du Contrôle Périodique. Il a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration du 6 mai 2008 et adressé à la Commission Bancaire.

Les services d'Audit ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

3.2.4.2.3. Mesures de contrôle du Forum de www.boursorama.com

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, en particulier au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (notamment : suppression des messages injurieux, à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

3.2.4.3. Certificat AFAQ Service Confiance WEBCERT®

La qualité de service est un moteur essentiel de développement client. Boursorama poursuit sa démarche de certification engagée depuis 1999. Son label, AFAQ Service Confiance WEBCERT®, obtenu en 2000, porte particulièrement sur la loyauté et la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles sont effectués par les experts de la société AFAQ/AFNOR Certification. Après sa première obtention par Fimatex (à partir d'un référentiel validé par des professionnels de l'Internet et des associations de consommateurs), et à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'Assurance Vie « Boursorama Vie ». A l'instar des activités précédemment certifiées, des délais de traitement et des obligations de résultats pour le produit Boursorama Vie sont contrôlés et respectés (adhésion au contrat, arbitrages, versements libres, rachats partiels et total, traitement de la réclamation). Le détail des engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

Cette reconduction de labellisation WEBCERT® est obtenue au terme des processus suivants :

- audit des sites Boursorama Banque et Boursorama Vie, effectués sur place dans les locaux du siège social. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site www.boursorama.com ;
- audit des différentes Directions de Boursorama en France (Commercial, Exploitation, Marketing, Ressources Humaines, Informatique, Juridique, Qualité, Risques et Contrôle Permanent) réalisé par un expert de l'organisation qualité en entreprise de l'AFAQ/AFNOR sur une durée de trois jours.

Le rapport du dernier audit du site transactionnel effectué en juillet 2008 n'a relevé aucun écart ou non conformité eu égard à nos engagements.

Le maintien du label depuis 2000 pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque et ce parallèlement à sa politique de croissance constante, organique et externe. En 2008, Boursorama a poursuivi sa politique Qualité et l'optimisation de ses processus dans un contexte de marchés financiers particulièrement volatils et tout en offrant aux clients une offre particulièrement compétitive. Les relevés bancaires annuels envoyés aux clients, dans le cadre de la loi Chatel, le confirment : 52% de ses clients ont reçu des récapitulatifs de frais bancaires mentionnant qu'ils n'avaient payé aucun frais en 2008.

3.3. LES FACTEURS DE RISQUE

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **le risque de Crédit** : risque de perte dû à l'incapacité des clients de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs ;
- **le risque de Marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **les risques Structurels** : risques de pertes liés à la structure du bilan de Boursorama. On distingue donc :
 - Le risque de liquidité : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
 - Le risque de taux : risque de perte lié à l'évolution des taux de marché qui entraîne la baisse de la marge d'intérêts ;
 - Le risque de change : risque de perte lié à la variation des taux de change entre les monnaies dans lesquelles s'effectue l'activité.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques. Les effectifs des Risques du Groupe BOURSORAMA rassemblent au total 28 ETP (20 ETP Risques Opérationnels et 8 ETP Risques de Crédit).

3.3.1. Risques de crédit

3.3.1.1. L'approbation des risques

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex).

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

✓ Les prêts et engagements.

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- La nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier.
- La centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque.
- L'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données.

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements) ou CNP Caution.

✓ Le Service à Règlement Différé.

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-2 à 516-13 de l'Autorité des Marchés Financiers et la Décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

✓ Le Marché des Dérivés.

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur l'outil GMI de Newedge, un des premiers intervenants mondiaux sur produits dérivés. Il permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des marchés ; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur. Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

- Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits.

✓ Les comptes de marge.

Les comptes de marge sont proposés par nos entités allemandes et espagnoles. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques ; les critères de sélection des valeurs sont l'appartenance à un indice de référence, leur faible volatilité et leur grande liquidité.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Notre filiale au Royaume-Uni ne propose pas de compte de marge.

3.3.1.2. Le suivi et le contrôle des risques

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille et pour respecter les contraintes réglementaires de couverture et de position.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-Office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- Analyse de troisième niveau lors de comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des Risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

3.3.1.3. Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

3.3.1.4. Analyse du portefeuille de crédit

Au 31 décembre 2008, la répartition de nos encours de crédits est la suivante :

Montant en MEur	
France	
Total opérations avec la clientèle	1492,5
Dont :	
- Encours bruts de crédits incluant :	1.477
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	27,4
<i>Crédits douteux</i>	24,9
- Intérêts courus non échus	6,4
- Comptes trading débiteurs	6,8
- Comptes trading douteux	2,3
Opérations spécifiques	289,7
Dont :	
Opération de financement d'un méthanier	144,7
Opération de financement de porte-conteneurs	140,1
Crédit Bail	4,9
Espagne	
Comptes sur marge	9,4
Comptes débiteurs	0,3
Allemagne	
Comptes débiteurs	1,5
Angleterre	
Comptes débiteurs	0,1

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « La Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (78,8 KEur au 31 décembre 2008 contre 76 KEur au 31 décembre 2007).

- ✓ La Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2008 :

Répartition par emprunteurs	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	73%	53%
SCI	15%	19%
Personnes morales, hors SCI	10%	28%

Répartition par objet de financements	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	27%	23%
Résidence secondaire	4%	5%
Résidence locative	49%	27%
Rachat de créance	5%	2%
Travaux	3%	6%
Murs ou locaux commerciaux	3%	3%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	8%	34%

Répartition par nature de crédits	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	89%
<i>Taux variable et révisable</i>	47%	52%
<i>Taux fixe</i>	46%	35%
Crédits à court terme	5%	11%

- ✓ Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
38%	52%	10%

- ✓ La répartition par garanties :

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2008, la répartition de nos encours bruts était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	Encours bruts de crédits	Pourcentage
Garanties Hypothécaires	927,0	63%
CNP Caution	37,4	2%
Nantissement de produits de placement	205,6	14%
Autres Garanties	201,0	14%
Sans Garanties	101,7	7%
Encours Brut Total	1.472,7	100%

3.3.2. RISQUES DE MARCHE

Boursorama n'a pas vocation à intervenir sur les marchés pour compte propre et ne possède pas de portefeuille de négociation au 31 décembre 2008.

3.3.3. RISQUES STRUCTURELS (TAUX, LIQUIDITE, CHANGE)

- **Suivi des risques structurels :**

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la Direction générale, le directeur France, le directeur des fonctions support, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

- **Gestion des risques structurels de taux et de change**

- ✓ Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 6 MEur.

Mesure et suivi :

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité du groupe s'établit à 0,2 MEur et reste inférieure à sa limite de 6 MEur.

Le tableau ci-dessous consolide les risques de Boursorama au 31/12/2008 :

MEur	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	1 604	641	71
Actifs financiers	-1 591	-616	-212
Position nette avant gestion	13	25	-140
Hors bilan	37	50	50
Position nette après gestion	50	75	-90

Couverture du risque de taux :

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur ;
- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.

✓ Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères (Talos).

Pour financer ses investissements à long terme en devises, Boursorama achète des devises fortes (GBP) afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette.

Le tableau suivant présente les positions en devises contre-valorisées en Eur :

Actifs	passifs	Position nette avant gestion	Positions hors bilan	Position nette après gestion
-61	6	-55	0	-55

✓ Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs). Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2008 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire le risque de liquidité créé par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;

- Emprunts overnight destinés à combler l'éventuel déficit de liquidité spot ;
- La trésorerie des différentes entités du Groupe est progressivement centralisée à Paris.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou La Caixa. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

3.3.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama qui organise, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Boursorama a mis en place dès fin 2003, un processus de collecte et de remontée des pertes opérationnelles au sein de l'ensemble du groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10.000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale (via une Fiche de Perte Opérationnelle) dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

3.3.5. Autres risques

3.3.5.1. L'environnement concurrentiel

A l'échelle de ses implantations européennes (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni), Boursorama est un acteur de taille réduite par rapport aux grandes institutions bancaires et financières présentes dans ces pays.

Face à la concurrence, Boursorama dispose de plusieurs atouts :

- un positionnement original et innovant dans le compartiment de marché en forte croissance de la banque et de l'épargne en ligne ;
- un modèle de développement basé sur l'Internet qui lui confère une structure souple ;
- une capacité à réagir rapidement à toute nouvelle offre commerciale de la concurrence.

3.3.5.2. Risque Juridique

- En janvier 2005, CaixaBank France a été assignée par une société, en redressement judiciaire, pour une prétendue perception frauduleuse d'agios et de frais qui ont impacté le montant du redressement fiscal dont cette société venait de faire l'objet. Une transaction est intervenue entre le Mandataire Judiciaire de la société et Boursorama pour un montant de 850.000 euros, montant couvert par la garantie de passif donnée par Caixa Holding à Boursorama. Ladite transaction a fait l'objet d'un jugement d'homologation du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 19 mars 2009 et est en cours de signification.

- Boursorama certifie n'avoir été partie à aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière.

3.3.5.3. Risque de marques et noms de domaine

Boursorama protège et est titulaire (directement ou indirectement à travers ses filiales) des marques qu'elle exploite (et notamment Boursorama, Boursorama Banque, Fimatex, Selftrade, Selftrade Bank, OnVista et Onvista Bank) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama est protégée par une marque communautaire couvrant l'Union Européenne.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques en adaptant sa stratégie de dépôt de marques au fur et à mesure de l'évolution de son activité, et en s'opposant à l'enregistrement de toute marque qui pourrait porter atteinte à ses droits de marques, et ce grâce à la surveillance en Union Européenne des marques considérées comme les plus importantes.

Concernant les noms de domaine, Boursorama a réservé et renouvelé les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : Boursorama.fr, selftrade.es, fimatex.de...), sous l'extension « .eu » et sous les extensions génériques (.com, .biz, .info, .net, mobi...). Boursorama surveille également en Union Européenne les noms de domaine considérés comme les plus importants.

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens permettent de se défendre contre la réservation abusive et de mauvaise foi d'un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama, ce qui permet de réduire le risque qu'un tiers puisse utiliser un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama pour des services identiques ou similaires à ceux désignés par cette dernière. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 175 marques enregistrées et environ 400 noms de domaine. Le portefeuille des marques de CaixaBank France a été transféré à Boursorama à l'exception des marques comportant le nom "Caixa" qui restent la propriété de La Caixa.

3.3.5.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

3.3.5.5. Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle ;
- une ligne de refinancement accordée par SG ;
- des engagements donnés et reçus par les entités allemandes et espagnoles dans le cadre de son activité de « margin trading » :
 - ✓ Engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis ;
 - ✓ Engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit ;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres ;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel ;
- des engagements de garantie donnés à la clientèle ;
- les engagements SRD.

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir. Boursorama n'est donc pas exposée directement à un risque de liquidité (emprunt) ni de change.

3.3.5.6. Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients et prospects sont filtrées régulièrement avec les listes officielles.

3.3.5.7. Le risque lié aux systèmes d'information

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi d'une gestion centralisée des habilitations ;
- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- l'organisation d'un Comité de Sécurité mensuel ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

➤ Sécurité Informatique

La sécurité est un élément important du développement du site transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("Front Office") sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

➤ Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée deux fois par an en France et au minimum une fois par an à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

3.3.5.8. Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se divisent en deux parties :

- Le Plan Mondial Centralisé qui couvre les risques suivants :
 - Vol/Dommages aux valeurs/Fraude/Détournement ;
 - Responsabilité Civile Professionnelle ;
 - Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux ;
 - Pertes d'Exploitation.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la Direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la Direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

- Le Plan Mondial Décentralisé qui couvre les risques suivants :

- Multirisque ;
- Responsabilité Civile Chef d'entreprise ;
- Tous Risques Informatiques ;
- Bris de Machine (si nécessaire).

Ces assurances doivent être souscrites localement (par pays) par l'intermédiaire du courtier d'assurance de la Société Générale. Une fois ces contrats souscrits localement, la direction des assurances de la Société Générale offre une garantie complémentaire appelée "Umbrella" intervenant en cas de défaillance ou en complément des polices locales jusqu'à 9,15 MEur.

Par ailleurs, Boursorama a également souscrit une assurance au titre de la distribution de produits d'assurance.

Nous avons toutes les assurances requises pour pratiquer une activité bancaire.

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

3.4. STRUCTURE FINANCIERE

• Structure financière de Boursorama

Au 31 décembre 2008 les encours pondérés s'élèvent à 1,4 MdEur en Cooke et 1,1 MdEur en Bâle 2.

Boursorama a réalisé en 2008 une augmentation de capital de 1,5 MEur à l'occasion des levées de stocks options. Le ratio de solvabilité Tier One au 31 décembre 2008 s'établit à 12,8 % en Cooke et 17% en Bâle 2.

L'actif du bilan est consacré à 61% aux crédits à la clientèle (SRD, crédits immobiliers).

Création et utilisation de fonds propres :

En 2008 les mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

- Résultat net 2007 : +48,0 MEur ;
- Produit de l'émission de capital réalisée à l'occasion des levées de stock options : +1,5 MEur ;
- Paiement des intérêts sur emprunts subordonnés émis en 2006 dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France: 6,0 MEur.

• Principaux investissements

En 2008, Boursorama a acquis 10,39% d'actions supplémentaires d'OnVista AG, détenant ainsi 92,89% des titres à fin 2008.

3.5. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans le chapitre 4 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation – page 65). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le département Risques. Pour les clients débiteurs, Boursorama provisionne à compter du 31ème jour suivant le fait générateur un montant équivalent à 100% du débit moins 50% de la valeur des titres en portefeuille.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, Boursorama est actuellement en contentieux avec 19 de ses clients. Le risque correspondant est provisionné à hauteur de 1 034 KEur au 31 décembre 2008, comptabilisés en « provision sur risque clientèle ». La provision des encours débiteurs des clients en contentieux, le cas échéant, est comptabilisée parmi les «provisions pour créances douteuses», dont le total s'élève à 9 264 KEur.

En Allemagne, Boursorama est actuellement en contentieux avec 2 de ses clients. Le risque correspondant est provisionné à hauteur de 107 KEur au 31 décembre 2008, comptabilisés en « provision sur risques clientèle ». La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 453 KEur.

En Espagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 276 KEur.

Au Royaume-Uni, les filiales de Boursorama ne sont actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 51 KEur.

3.6. AXES DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES

En France, grâce à une offre de services bancaires au quotidien extrêmement compétitive, Boursorama Banque est déjà reconnue comme la banque la moins chère de France. En 2009, l'objectif de Boursorama sera de confirmer sa position d'acteur de référence de la banque en ligne grâce notamment à un site internet www.boursorama.com revisité et à des services innovants. En Espagne, grâce au lancement d'une banque en ligne, en partenariat avec La Caixa, elle étendra son offre de produits d'épargne en ligne. Boursorama sera actionnaire à hauteur de 51% de la nouvelle banque qui utilisera l'expertise de la banque en ligne de Selftrade et s'appuiera sur l'infrastructure monétique de La Caixa. Le début de l'année 2009 a été marqué par une volatilité toujours présente sur les marchés financiers internationaux dans une tendance toujours fortement baissière (CAC40 en baisse de 16.2% et Eurostoxx 50 en baisse de 18.3% entre le 1 janvier et le 31 mars 2009).

3.7. MISE EN PLACE DE LA REFORME BÂLE II

• Entrée en vigueur de l'accord Bâle II

L'accord de Bâle de juin 2004 instaure de nouvelles règles modifiant le calcul des exigences minimales en fonds propres, afin de mieux les ajuster aux différents risques bancaires (Pilier I). Il comporte notamment des exigences spécifiques en capital pour la couverture des risques opérationnels. Par ailleurs, Bâle II vise à renforcer le processus de surveillance prudentielle et de contrôle interne (Pilier II), ainsi que la transparence de l'information communiquée au marché (Pilier III).

La Directive européenne, Capital Requirement Directive, adoptée en juin 2006 et transposant le texte du Comité de Bâle, est entrée en vigueur en juin 2007. La transposition en droit français est en cours d'achèvement.

Boursorama s'intègre dans le projet Société Générale pour la mise en place de la réforme Bâle II avec le calendrier suivant :

- Risques Opérationnels : méthode standard en 2008 et méthode avancée (AMA) courant 2009 ;
- Risques de Crédit : méthode standard en 2008 et méthode avancée (IRBA) au plus tard en 2014.

• Organisation du programme d'adaptation du Groupe Boursorama aux principes de Bâle II

Un programme spécifique a été mis en place au niveau du Groupe Boursorama à partir de janvier 2007, dont le suivi est assuré au niveau de la Direction Générale. Un Comité de Pilotage se réunit trimestriellement à cet effet.

Boursorama s'appuie sur l'analyse Société Générale des textes bâlois et de leur transposition européenne et nationale, ainsi que leur interprétation et traduction sur le plan pratique. En particulier, le Comité de Pilotage s'assure de la mise en conformité des modèles et des systèmes de notation aux nouvelles règles bâloises et de leur déploiement sur le terrain. Le Comité de Pilotage prend en charge la coordination fonctionnelle des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des tests mis en place pour la production de ratio et des divers reportings.

Le programme regroupe notamment un projet Risques de Crédit et un projet Risques Opérationnels. Chaque projet comprend un ensemble de chantiers et des moyens spécifiques. Une équipe de projet Bâle II a été créée à cet effet.

Enfin, un chantier de conduite du changement a pris en charge la coordination des actions de formation, de communication et d'adaptation des pratiques bancaires aux exigences bâloises.

• Etat d'avancement des travaux de mise en place de la réforme

Les spécifications développées au niveau du Groupe Boursorama, ainsi que l'adaptation du système central de données ainsi que l'utilisation d'un calculateur Société Générale ont permis d'effectuer les premières productions officielles du ratio Bâle II en 2008.

En ce qui concerne les Risques de Crédit, Boursorama utilise depuis 2008 la méthode avancée (IRBA) de Société Générale sur un certain nombre de portefeuille (souverains, banques, collectivités locales et grandes entreprises). Pour une partie de la clientèle de détail (prêts immobiliers et découverts autorisés), Boursorama finalise la construction de son modèle interne afin de passer en méthode avancée (IRBA), au plus tard en 2014.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En Espagne, Self Bank a été créée le 5 février 2009, en partenariat avec La Caixa afin d'étendre l'offre commerciale et d'élargir le business model. SelfBank est détenue par Boursorama à hauteur de 51% et par La Caixa à hauteur de 49%. Au niveau financier, la succursale de Boursorama, dont l'actif net consolidé s'établissait à 6,3 MEur, a été valorisée à 35 MEur et apportée à Self Bank. Ce projet entraînera l'enregistrement d'une plus-value de dilution sur la quote part cédée (49%) de 14 MEur au T1 2009.

4. SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

4.1. CHIFFRES CLES

4.1.1. Bilan d'activité 2008

L'environnement économique et financier en 2008 a été marqué par une aggravation de la crise boursière et financière commencée en 2007, les indices européens plongeant de plus de 40% (CAC -43%, Eurostoxx 50 -44%). Dans ce contexte, grâce à un portefeuille d'activités équilibré entre activité bancaire, de courtage, de média et d'épargne, le groupe a affiché une solide performance. Tandis que le site Boursorama.com enregistrait des pics d'audience au plus fort de la crise, Boursorama Banque s'est affirmée comme la banque en ligne de référence en France avec un nombre de nouveaux comptes bancaires en hausse de 44% avec 21 250 comptes courants ouverts en 2008. En Espagne, Boursorama a annoncé la création d'une banque en ligne avec son partenaire La Caixa, qui lui permettra d'étendre son offre de produits d'épargne en ligne. Boursorama sera actionnaire à hauteur de 51% de la nouvelle banque qui utilisera l'expertise de la banque en ligne de Selftrade et s'appuiera sur l'infrastructure monétaire de La Caixa.

En Allemagne, l'année 2007 avait été marquée par l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du site leader d'information financière en ligne en Allemagne. Grâce à cette acquisition, Boursorama réitère en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail www.boursorama.com. Dans la continuité de ce projet, l'année 2008 a été marquée par la réorganisation des activités avec les cessions d'activités périphériques: cession du gestionnaire d'actifs Veritas et des régies publicitaires Ad2Net et Ligatus ainsi que du site médical www.onmeda.de par OnVista AG. En mai 2008, Fimatex a changé de nom et est renommé OnVista Bank, www.fimatex.de devenant www.onvista-bank.de.

• **Activité Bourse**

Dans un contexte de marchés fortement baissiers et après une année 2007 record, le nombre de transactions « Bourse » enregistre une baisse limitée de 8% par rapport à 2007.

En France, Boursorama a bien tiré parti du contexte de volatilité, la performance relative du Groupe en terme de nombre de transactions (-9%) étant supérieure à celle réalisée par l'ensemble des courtiers en ligne de l'ACSEL¹ (-13%) en 2008. La dynamique commerciale est demeurée positive avec un flux de 17 590 nouveaux comptes « Bourse » sur l'année, en hausse de 12% par rapport à 2007 et portant leur nombre total à 129 900 en France. Au niveau du groupe, le nombre de comptes « Bourse » s'élève à 382 350.

En France, la mise en place d'une nouvelle tarification par le Groupe, suite à la suppression de l'impôt de bourse, a produit ses effets avec une commission brute par ordre à 19,3 Eur, quasi stable par rapport à 2007. La commission brute par ordre pour le Groupe s'établit à 18,3 Eur par transaction en 2008, du fait d'un mix-produit moins favorable en Espagne et en Allemagne.

En Allemagne, le rapprochement avec OnVista a dynamisé les performances du 4^{ème} trimestre : +22% d'ordres Bourse et deux fois plus d'ouvertures de comptes qu'au T4 2007.

Le produit d'exploitation « Bourse » s'établit à 98,5 MEur et représente 39% des revenus totaux.

• **Activité Banque**

En 2008, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque directe de référence en France, se positionnant à nouveau comme la banque la moins chère (Source : Le Monde Argent - février 2009, Capital - octobre 2008 et Journal du Dimanche - 11 janvier 2009). Grâce à l'ouverture de 21 250 nouveaux comptes en 2008, en hausse de 44%, le nombre de comptes bancaires s'établit à 78 900 à fin 2008 (+24% par rapport à 2007). En 2008, Boursorama Banque s'est positionné comme un acteur très compétitif sur le marché du crédit immobilier, accordant ainsi 1 800 nouveaux crédits sur l'exercice, soit environ le double de la performance réalisée en 2007.

En 2008, le produit d'exploitation « Banque » s'élève à 93 MEur (dont 84,6 MEur de revenus d'intérêts) et représente 36% des revenus totaux.

• **Activité Epargne**

En 2008, Boursorama a ouvert en France 13 140 comptes Epargne, portant le nombre de comptes à fin 2008 à 90 550, contre 79 954 à fin 2007. Au niveau du groupe, le nombre de comptes « Epargne » s'élève à 97 070 à fin 2008.

- Assurance-Vie : la performance de Boursorama est en ligne avec le marché, avec une stabilité des encours à 1,52 MdEur à fin décembre 2008.

¹ ACSEL : Association pour le Commerce et les Services en Ligne. Les courtiers membres de l'ACSEL sont : Barclays Bank, Bourse Direct-Capitol-ABS (+ Wargny), Boursorama, Cortal-Consors, CPR-Online - TopTrades, Fortuneo, ING Direct, Natixis, Compagnie 1818 et Euronext Paris pour les données globales du marché.

- OPCVM : à fin décembre 2008, le montant d'encours OPCVM se situait à 1,18 MdEur contre 1,64 MdEur à fin décembre 2007, soit une baisse de 28% dans un contexte de baisse des marchés européens de 44% (performance de l'Eurostoxx 50 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008).
- Comptes sur Livrets : portés par un environnement très favorable, les encours de Comptes sur Livrets ont progressé de 72% sur l'exercice pour s'établir à 400 MEur à fin 2008.

Le produit d'exploitation « Epargne » s'établit à 20,5 MEur en 2008 et représente 8% des revenus totaux.

• Activité Média

En France, le site www.boursorama.com, leader de l'information financière en ligne, a connu en 2008 des pics d'audience, avec notamment en Octobre 2008 plus de 1,2 millions de visiteurs uniques par jour (Source : SmartAdServer).

Ainsi en 2008, le produit d'exploitation « Média » s'inscrit à 30,8 MEur (incluant 17,8 MEur provenant d'OnVista AG).

L'activité du Groupe en 2008 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2007			2008		
	Total	T1	T2	T3	T4	Total
Nombre d'ordres exécutés B2C	6 175 878	1 480 416	1 251 856	1 309 023	1 645 774	5 687 069
France	4 637 706	1 104 554	930 354	954 523	1 234 305	4 223 736
Allemagne	446 897	118 101	91 038	114 629	126 110	449 878
Espagne	276 463	58 036	42 995	44 145	51 099	196 275
Royaume-Uni	814 812	199 725	187 469	195 726	234 260	817 180
Ouvertures de nouveaux comptes						
Groupe	83 299	22 835	17 769	17 165	21 922	79 691
France	49 008	14 575	11 562	11 071	14 772	51 980
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	18 510	3 850	4 094	3 097	2 103	13 144
<i>dont Banque</i>	14 736	5 747	4 558	5 275	5 667	21 247
Allemagne	1 901	322	350	487	828	1 987
Espagne	3 588	660	471	442	634	2 207
Royaume-Uni	28 802	7 278	5 386	5 165	5 688	23 517
Nombre de comptes en direct						
Groupe	509 471	591 811	590 214	541 120	558 308	558 308
France	264 690	274 842	282 291	289 439	299 357	299 357
<i>dont Comptes épargne</i>	79 954	83 412	87 120	89 770	90 550	90 550
<i>dont Banque</i>	63 793	67 921	70 621	74 691	78 904	78 904
Allemagne	22 083	21 925	21 878	21 959	22 359	22 359
Espagne	22 618	23 123	23 440	23 737	24 247	24 247
Royaume-Uni	200 080	206 302	201 916	205 985	212 345	212 345
Encours (Keur)						
Comptes titres et PEA	6 193 979	5 351 322	5 065 414	4 444 291	4 071 027	4 071 027
OPCVM	1 641 521	1 467 758	1 498 077	1 415 889	1 176 793	1 176 793
Assurance Vie	1 508 026	1 529 228	1 591 855	1 584 626	1 516 139	1 516 139
Dépôts cash	2 678 368	2 656 662	2 602 446	2 620 269	2 460 291	2 460 291
<i>dont Compte sur Livret</i>	233 014	298 250	323 198	376 239	393 824	393 824

Total Groupe	12 021 894	11 004 969	10 757 792	10 065 075	9 224 249	9 224 249
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Note : Les indicateurs d'activité 2007 et 2008 ont été retraités des informations concernant Veritas, cédée au courant de l'année 2008.

4.1.2. Synthèse des résultats 2008

Comptes de résultat 2008 consolidés en normes IFRS (version agrégée)

<i>(en MEur)</i>	2008				
	Groupe	France	Allemagne	R.U.	Espagne
Produit d'exploitation	255,1	178,3	36,5	31,5	8,9
Frais de traitement des ordres	-35,6	-26,5	-2,5	-5,6	-1,0
Autres charges d'exploitation bancaire	-10,0	-3,7	-6,4	0,0	0,1
Produit net bancaire	209,5	148,1	27,6	25,9	8,0
<i>Frais généraux (hors mkg)</i>	-121,2	-75,5	-26,6	-14,4	-4,7
<i>Charges de marketing</i>	-18,8	-12,3	-1,8	-3,5	-1,3
<i>Amortissements</i>	-7,6	-4,3	-3,0	-0,2	-0,1
Total Charges d'exploitation	-147,6	-92,1	-31,3	-18,0	-6,2
Résultat brut d'exploitation	61,9	55,9	-3,7	7,9	1,8
Coût du risque	-0,6	-0,3	-0,1	0,0	-0,1
Gain et pertes sur actifs immobilisés	7,0	-0,5	7,6	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	68,3	55,1	3,7	7,9	1,7
Impôt	-18,3	-18,2	-0,4	0,8	-0,5
Résultat net	50,0	36,9	3,3	8,7	1,2
Résultat net part du Groupe	49,9	36,9	3,2	8,7	1,2

En 2008, le résultat brut d'exploitation s'élève à 61,9 MEur.

Le résultat net du Groupe s'inscrit à 49,9 MEur contre 48 MEur en 2007.

4.2. COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

4.2.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des impôts différés, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes annexes.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

4.2.2. Etats financiers au 31 décembre 2008

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF		IFRS		
		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
<i>(En KEur)</i>				
Caisse, Banques centrales	Note 3	3 495	5 539	7 267
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	3 806	6 519	7 408
Instruments dérivés de couverture	Note 5	368	2 263	2 451
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	2 316	3 421	5 343
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 7	647 763	405 832	306 851
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8	1 778 502	1 878 093	2 142 744
Opérations de location financement et assimilées		4 888	5 206	5 528
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	3 910	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts	Note 10	11 526	12 955	21 676
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 11	158 667	249 088	247 369
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 12	73 920	79 732	57 995
Ecarts d'acquisition	Note 13	212 299	236 324	150 802
Total		2 901 461	2 884 972	2 955 435

PASSIF		IFRS		
<i>(En KEur)</i>		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	3 432	5 862	6 862
Instruments dérivés de couverture	Note 5	4 441	3 736	4 317
Dettes envers les établissements de crédit	Note 14	155 697	192 212	534 970
Dettes envers la clientèle	Note 15	2 028 375	1 983 877	1 740 167
Dettes représentées par un titre	Note 16	8	8	52 487
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		127	418	650
Passifs d'impôts	Note 10	31 849	16 545	0
Autres passifs financiers	Note 17	-	-	1 345
Autres passifs	Note 17	78 657	103 541	85 233
Provisions	Note 18	17 256	20 588	12 248
Total dettes		2 319 843	2 326 788	2 438 279
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres part du Groupe				
Capital souscrit		34 770	34 751	34 563
Instruments de capitaux propres et réserves liées		120 000	120 000	120 000
Réserves consolidées		391 565	350 762	331 137
Résultat de l'exercice		49 900	48 046	28 532
Sous total		596 235	553 559	514 233
Gains ou pertes latents ou différés		(18 467)	(627)	2 923
Sous total Capitaux propres part du Groupe		577 768	552 933	517 155
Intérêts minoritaires		3 850	5 251	0
Total capitaux propres		581 618	558 184	517 155
Total		2 901 461	2 884 972	2 955 435

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

		IFRS		
<i>(En KEur)</i>		2008	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	Note 21	140 341	135 299	83 837
Intérêts et charges assimilées	Note 21	(54 405)	(50 568)	(35 273)
Revenus des titres à revenu variable		131	34	95
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 22	127 029	155 368	150 988
Commissions (charges)	Note 22	(41 829)	(54 616)	(47 269)
Résultat net des opérations financières				
- dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 23	(209)	142	(273)
- dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	Note 24	1 883	2 347	1 131
Produits des autres activités	Note 25	40 718	31 802	25 231
Charges des autres activités	Note 25	(4 127)	(1 242)	(1 810)
Produit net bancaire		209 533	218 565	176 657
Frais de personnel	Note 26	(63 377)	(65 261)	(56 396)
Autres frais administratifs		(76 634)	(80 357)	(69 912)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(7 630)	(4 727)	(6 677)
Résultat brut d'exploitation		61 892	68 219	43 673
Coût du risque	Note 28	(576)	(690)	(796)
Résultat d'exploitation		61 316	67 529	42 877
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs		7 024	(380)	268
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		0	0	0
Résultat avant impôt		68 340	67 149	43 145
Impôts sur les bénéfices	Note 29	(18 318)	(18 898)	(14 613)
Résultat net de l'ensemble consolidé		50 022	48 251	28 532
Intérêts minoritaires		(122)	(205)	0
Résultat net part du Groupe		49 900	48 046	28 532
Résultat par action		0,574	0,553	0,330
Résultat dilué par action		0,557	0,536	0,315

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES 2008

	Capitaux propres part du Groupe											Intérêts minoritaires	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice	Total capitaux propres consolidés			
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt					
<i>(En KEur)</i>													
Capitaux propres au 31 décembre 2006	34 563	120 000	(6 688)	337 826	2 889	33	0	0	28 532	517 155		517 155	
Augmentation de capital	188			1 356						1 544		1 544	
Elimination des titres auto-détenus			(9 542)							(9 542)		(9 542)	
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				2 354						2 354	47	2 401	
Distribution 2006				(3 077)						(3 077)		(3 077)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	188	0	(9 542)	633	0	0	0	0	0	(8 721)	47	(8 674)	
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(509)			(675)		(1 184)		(1 184)	
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au													

résultat												
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(En KEur)	Capitaux propres part du Groupe										Intérêts minoritaires	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice	Total capitaux propres consolidés		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat												
Affectation du résultat 2006				28 532					(28 532)	0		0
Résultat 2007									48 046	48 046	205	48 251
Sous-total	0	0	0	28 532	(509)	0	0	(675)	19 515	46 862	205	47 067
Honoraires d'acquisition												
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0		0
Réserves hors groupe											5 000	5 000
Ecart de conversion et autres variations						(2 366)				(2 366)		(2 366)
Sous-total	0	0	0	0	0	(2 366)	0	0	0	(2 366)	5 000	2 634
Capitaux propres au 31 décembre 2007	34 751	120 000	(16 230)	366 992	2 380	(2 333)		(675)	48 046	552 933	5 251	558 184
Augmentation de capital	19			85						104		104
Elimination des titres auto-			(6 435)							(6 435)	23	(6 412)

détenus												
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1 891						1 891		1 891
Distribution 2007 ⁽¹⁾				(2 522)						(2 522)	(117)	(2 639)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	19	0	(6 435)	(546)						(6 962)	(94)	(7 056)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(2 310)			749		(1 561)		(1 561)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2007				48 046				(48 046)		0		0
Résultat 2008								49 900		49 900	122	50 022
Sous-total				48 046	(2 310)			749	1 854	48 339	122	48 461
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0		0
Ecarts de conversion et autres variations				(263)		(16 280)				(16 543)		(16 543)
Réserves hors groupe ⁽²⁾											(1 429)	(1 429)
Sous-total				(263)		(16 280)				(16 543)	(1 429)	(17 972)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	34 770	120 000	(22 666)	414 230	71	(18 612)		75	49 900	577 768	3 850	581 618

- (1) *La distribution de dividendes 2007 impactant les capitaux propres part groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.*
- (2) *Minoritaires On Vista*

Le résultat 2007 a été intégralement affecté au report à nouveau.

Les titres auto-détenus regroupent les actions Boursorama acquises en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou honorer des programmes d'options d'achats d'action ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce ;
- de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Au 31 décembre 2008, la société détient 2 622 854 titres d'auto-détention, soit 3% de son capital.

Au 31 décembre 2008, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86 925 537 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Trésorerie à l'ouverture	71 479	(79 828)	196 217
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	259 908	535 812	106 625
Intérêts et commissions perçus	259 251	289 790	238 338
Intérêts et commissions versés	(94 266)	(108 987)	(102 886)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(84 791)	(110 716)	(116 934)
Impôts	(1 957)	(593)	(1 204)
Autres produits d'exploitation	37 312	30 158	38 919
Gains et pertes de change	(4 534)	(2 981)	385
<i>Augm/Diminution des actifs opérationnels</i>			
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente	-	-	-
Dépôts détenus à des fins réglementaires	412	948	11 343
Opérations avec la clientèle	99 445	260 817	(223 635)
<i>Augm/Diminution des passifs opérationnels</i>			
Dépôts reçus des clients	49 036	177 376	262 299
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(401 731)	(371 654)	(487 130)
Acquisitions d'immobilisations *	(4 556)	(571)	(8 990)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	(1 979)	1 421	3 782
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	1 754	2 373	1 344
Prêts à terme	(245 731)	(97 024)	(64 739)
Emprunts à terme	(171 538)	(189 377)	(292 284)
Acquisition de filiale	(14 358)	(102 925)	(95 535)
Cession de filiales	40 018	4 269	
Entrée de périmètre	0	10 179	(30 746)
Sortie de périmètre	(5 342)		
Dividendes reçus			38
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(12 287)	(12 851)	104 463
Augmentation de capital	104	1 533	1 151
Actions propres	(6 239)	(9 542)	(6 688)
Dividendes versés	(6 152)	(4 842)	
Instrument de capitaux propres	-	-	110 000
Trésorerie à la clôture	(82 633)	71 479	(79 827)

La trésorerie comprend les éléments suivants :

- caisse ;
- créances et dettes à vue avec les établissements de crédits ;
- comptes et prêts JJ.

*cf note 12 des annexes

4.2.3. Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

Boursorama ne détient pas d'instruments financiers affectés par la crise financière. Les amendements à IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et FRS7 « Instruments financiers : informations à fournir » qui permettent le reclassement de certains instruments financiers n'ont pas d'impacts sur les états financiers de Boursorama (voir note 1 des comptes consolidés).

En termes de liquidités, Boursorama dispose de ressources clientèles supérieures à ses emplois. Par ailleurs, en tant que filiale de Société Générale et de La Caixa, Boursorama se refinance au quotidien auprès de ses deux actionnaires. Enfin, Boursorama dispose au 31 décembre 2008 d'une ligne de liquidité de 460M€ sur Société Générale (voir note 19 des comptes consolidés).

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2008

AMENDEMENTS A IAS 39 ET IFRS 7 : RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Le 15 octobre 2008, l'union européenne a adopté les amendements des normes IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et FRS7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

L'amendement de la norme IAS 39 offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- hors de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;
- hors de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances » ;

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

Aucun reclassement n'a été effectué par le Groupe dans le cadre de ces amendements.

L'IASB a par ailleurs publié le 27 novembre 2008 un deuxième amendement relatif aux reclassements d'actifs financiers, non adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2008, qui précise les conditions d'une possible application rétroactive des reclassements au 1^{er} juillet 2008. Ce nouvel amendement n'aura pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes ont été appliqués de manière constante en 2006, 2007 et 2008.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.



1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE

En mai 2008, la société Ad Play a été cédée pour un montant de 0,2 MEur, générant une plus-value de 0,1 MEur dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2007, Boursorama détenait 82,49% des actions de On Vista AG.

En 2008, Boursorama a acquis 10,39% de titres supplémentaires et détient au 31 décembre 2008 92,89% des actions de On Vista AG. Le coût d'acquisition des titres complémentaires acquis s'élève à 14,3 MEur, payés en numéraire. La quote-part d'actif net acquis s'élève à 5,6 MEur, soit un goodwill complémentaire généré de 8,7 Meuro.

Au cours du 1^{er} semestre 2008, On Vista AG a cédé sa régie publicitaire Ad2Net pour un montant de 3 MEur et son portail www.onmeda.de pour un montant de 5,4 MEur. En juillet 2008, OnVista AG a cédé sa régie publicitaire Ligatus pour 18,7 MEur. Ces cessions n'ont pas eu d'impact sur le résultat, le prix de vente correspondant à la juste valeur de ces actifs lors de la prise de contrôle du groupe. Ces opérations ont impacté le goodwill OnVista à hauteur de 17,8 MEur.

Au 31 décembre 2008, l'écart d'acquisition résiduel sur On Vista s'élève à 80,3 MEur. Cet écart d'acquisition est affecté à l'UGT Allemagne.

En juillet 2008, Boursorama a cédé sa filiale Veritas à Augur Capital pour un montant de 15 MEur. Cette cession a généré une baisse du goodwill de 3,5 MEur et une plus-value de 7,6 Meur pour le groupe.

Périmètre au 31 décembre 2008

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.07	31.12.08	31.12.07	31.12.08
ADPlay	France	Intégration globale	100%	0%	100%	0%
Euromirabelle	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Veritas	Allemagne	Intégration globale	100%	0%	100%	0%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ESG	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
On Vista AG	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
Ad2Net GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	0%	82,49%	0%
IFVB Institut GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
Ligatus GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	0%	82,49%	0%
Namendo GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
OnVista Beteiligungs-Holding GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
OnVista Financial Services GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
OnVista Media GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
Trade & Get GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%
Toast Media GmbH	Allemagne	Entrée	82,49%	92,89%	82,49%	92,89%



2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition »; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Au-delà d'une période de 12 mois suivant l'acquisition, l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'un ajustement que dans le cas spécifique de l'activation des reports déficitaires de la société acquise ou d'ajustement du prix d'acquisition. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », ces écarts d'acquisition font l'objet des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Le taux d'actualisation retenu pour des activités semblables à celles menées actuellement par Boursorama est de 9,65% et est déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume Uni.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au

moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

- Si des circonstances rares entraînent un changement de stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à la juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique Instruments dérivés de couverture.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Actifs financiers évalués au coût amorti**

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en Intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études ad hoc. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

- **Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût diminué du cumul des amortissements éventuels et des pertes de valeur.

La marque Boursorama, valorisée à 31,5 MEur, la marque Seltrade Espagne, valorisée à 6 MEur, et la marque On Vista, valorisée à 22,2 MEur à l'actif du bilan, sont considérées comme des actifs à durée d'utilité indéterminée. La marque Seltrade n'a pas été valorisée en France dans la mesure où le Groupe exerce son activité sous la marque Boursorama Banque. Il en est de même pour la marque Seltrade au Royaume-Uni du fait du projet initial du Groupe de céder la filiale anglaise.

Ces marques font l'objet d'une revue régulière à partir de deux méthodes : méthode de la redevance et méthode des surprofits. La méthode de la redevance consiste à évaluer le montant de la redevance que la société paierait si elle n'était pas propriétaire de la marque. Le taux de redevance retenu est compris entre 15% et 20% du chiffre d'affaires en fonction des caractéristiques propres à chaque marque. La méthode des surprofits évalue les profits dégagés par l'exploitation commerciale de la marque au-delà du rendement normal des actifs économiques figurant au bilan.

A l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus, il est procédé à l'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle.

• Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

• Engagements de financement

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

• Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

• Opérations SRD

Les engagements au titres des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre

part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES

• **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

• **Actions propres**

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédits futurs. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents

régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

• Plans d'options et actions gratuites

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des réserves consolidées en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2008 sont :

France	34,43 %
Allemagne	31,6 %
Espagne	30 %
Royaume-Uni	28 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.



3.Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.



4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2008.

Normes comptables ou amendements adoptés par l'Union européenne

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 8 « Segments opérationnels »	21 novembre 2007	1 ^{er} janvier 2009
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	17 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	10 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009

- IFRS 8 « Segments opérationnels »

Cette norme modifiera l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter dans les notes annexes.

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Cette norme révisée aura pour seul effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

- Amendement à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt »

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quant ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

- Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Cet amendement vient apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plan de paiements en actions. L'application future de cet amendement ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité.

- IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou de réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation n'aura aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Normes comptables ou interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration des IFRS	22 mai 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2008
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	3 juillet 2008	1 ^{er} octobre 2009
IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires »	27 novembre 2008	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »	10 janvier 2008	1 ^{er} juillet 2009
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »	14 février 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »	22 mai 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles »	31 juillet 2008	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 1 révisée « première adoption des normes internationales d'information financière »	27 novembre 2008	1 ^{er} juillet 2009

- « Amélioration des IFRS 2008 »

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 23 janvier 2009. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

- IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation des produits et charges relatifs à la construction d'un bien immobilier. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

- IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires »

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

- *IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »*

Ces normes révisées ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées.

- *Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »*

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 22 janvier 2009 viennent préciser le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

- *Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »*

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 23 janvier 2009, ne concerneront que les entités présentant leurs premiers états financiers IFRS.

- *Amendements à IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles »*

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture.

- *IFRS 1 révisée « première adoption des normes internationales d'information financière »*

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En Espagne, Self Bank a été créée le 5 février 2009, en partenariat avec La Caixa afin d'étendre l'offre commerciale et d'élargir le business model. SelfBank est détenue par Boursorama à hauteur de 51% et par La Caixa à hauteur de 49%. Au niveau financier, la succursale de Boursorama, dont l'actif net consolidé s'établissait à 6,3 MEur, a été valorisée à 35 MEur et apportée à Self Bank. Ce projet entraînera l'enregistrement d'une plus-value de dilution sur la quote part cédée (49%) de 14 MEur au T1 2009.

Note 2 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Ces risques sont les suivants :

- **le risque de Crédit : risque de perte dû à l'incapacité des clients de faire face à leurs obligations financières.**
- **le risque de Marché : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.**
- **les risques Structurels : risques de pertes liés à la structure du bilan de Boursorama.**

- **les risques de Liquidité : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées.**

□ **1 - Organisation, procédures et méthodes**

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales.

La gestion des risques structurels de taux, de la liquidité et du change ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département ALM de la Direction Financière.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la Boursorama est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limite de marché et limites de concentration crédit, gestion de crise.

Toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement doit être soumis au Directeur des Risques et de la Conformité pour le Groupe qui a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

□ **2 - Les risques de crédit**

2.1 Principes généraux de prise de risque

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex).

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

- **Les prêts et engagements.**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données. Les principales limites d'encours global sont au 31/12/2008 :

Encours global client	Décisionnaire
0 à 0,3 MEUR	Département des Etudes de Crédit
0,3 à 0,5 MEUR	Direction des Crédits
0,5 à 1,5 MEUR	Comité des Engagements*
1,5 à 3,0 MEUR	Président Directeur Général de Boursorama
Au delà de 3,0 MEUR	Conseil d'Administration de Boursorama

** Comité des engagements : la présence et l'accord de 3 membres minimum sont nécessaires (dont un appartenant à la Direction des Crédits et un aux fonctions supports) pour valider une décision. La Direction des Crédits a la responsabilité du procès verbal et de son archivage.*

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements) ou CNP Caution.

Nos encours de crédits sont classés automatiquement en créances saines ou douteuses selon les critères BAFI. La comptabilisation des provisions est automatique.

- **Le Service à Règlement Différé.**

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-2 à 516-13 de l'Autorité des Marchés Financiers et la Décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2007. Les taux de couverture utilisés sont au 31 décembre 2008 de :

- 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33% pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25% autorisé par le marché).
- 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100% pour les autres actions (contre 40% autorisé par le marché).

Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 KEUR, une position unique sur plus de 60% de leurs engagements totaux.

- **Le Marché des Dérivés.**

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur l'outil GMI de Newedge, un des premiers

intervenants mondiaux sur produits dérivés. Il permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des marchés ; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur. Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits. En octobre 2008, Boursorama a modifié l'ensemble de ces coefficients pour s'adapter aux conditions de marché :

- Boursorama Banque a augmenté le coefficient multiplicateur de 120% à 150% ;
- Onvista Bank a passé le coefficient multiplicateur sur les comptes dérivés de 120% à 130% par rapport aux paramètres de marché. Les coefficients spécifiques aux vendeurs d'options ont également été augmentés :
 - o de 0 à 500 KEUR 130% contre 120%.
 - o de 500 KEUR à 1 MEUR 140% contre 130% .
 - o de 1 à 1,5 MEUR 160% contre 150%.
 - o Aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEUR n'est autorisée.
- Selftrade Spain a augmenté la tranche inférieure de son coefficient multiplicateur de 110% à 130% par rapport aux paramètres de marché.

- **Les comptes de marge.**

Les comptes de marge sont proposés par nos succursales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques ; les critères de sélection des valeurs sont l'appartenance à un indice de référence, leur faible volatilité et leur grande liquidité.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

- **Onvista Bank :**

Le marché allemand (Eurex) fixe un taux de couverture par valeur éligible au Margin Trading qui va de 12% à 52% selon les valeurs en fonction du couple volatilité/liquidité (données aux 31/12/2008). Onvista Bank applique une majoration prudentielle de 140% sur les taux de couverture du marché allemand, ce qui entraîne des taux de couverture de 17% à 73% selon les valeurs.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; au delà de 150 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Selftrade Spain :**

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20% pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica)¹. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1er euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; de 150 à 350 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 350 KEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

- **Selftrade UK :**

Notre filiale au Royaume-Uni ne propose pas de compte de marge.

2.2 Le suivi et le contrôle des risques

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

¹ tels que définis par la procédure interne

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille et pour respecter les contraintes réglementaires de couverture et de position.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-Office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- Analyse de troisième niveau lors de comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des Risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

2.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	344	657
Instruments financiers dérivés de couverture	368	2 263
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2 264	386
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	647 763	405 832
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 778 502	1 878 093
Opérations de location-financement et assimilées	4 888	5 206
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	2 434 129	2 292 437
Engagements de financement donnés	182 339	204 627
Engagements de garantie donnés	1 349	6 182
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	183 688	210 809
Total de l'exposition nette de dépréciations ^(*)	2 617 817	2 503 246

^(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4 Couverture du risque de crédit

- **Garanties et collatéraux**

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2008, la répartition de nos encours bruts était la suivante :

En MEur	Encours de crédits	Pourcentage
Garanties Hypothécaires	927,0	52%
CNP Caution	37,4	2%

Nantissement de produits de placement	205,6	11%
Autres Garanties	495,9	28%
Sans Garanties	127,5	7%
Encours Brut Total	1 793,4	100%

- **Politique de provisionnement**

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...);

- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

2.5 Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, hors dépréciations (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31 décembre 2008 :

<i>Encours (en MEur)</i>	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	1 731	648	2 379
Encours non dépréciés avec impayés	34		34
Encours dépréciés	28		28
Total encours bruts	1 793	648	2 441
Dépréciations	-10		-10
Total	1 783	648	2 431

Au 31 décembre 2007, ces encours se répartissaient comme suit :

<i>Encours (en MEur)</i>	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	1 841	406	2 247
Encours non dépréciés avec impayés	26		26
Encours dépréciés	27		27
Total encours bruts	1 894	406	2 300
Dépréciations	-11		-11
Total	1 883	406	2 289

- Information relative à la concentration des risques :

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (78,8 KEur au 31 décembre 2008 contre 76 KEur au 31 décembre 2007).

- Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2008, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Répartition des Impayés par âge (en KEur)

Portefeuille Balois / Basel II Portfolio	Encours impayés non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
P1 - Banques Centrales et Souverains (a)							-
P2 - Banques							-
P3 - Collectivités Territoriales							-
P4 - Grandes Entreprises							-
P5 - PME							-
P6 - Financements spécialisés							-
P7 - Prêts à l'habitat	8 356	6 989	2 829	4 018	2		22 194
P8 - Revolving	392	88	98				578
P9 - Particuliers autres crédits	6185	214	263	35			6 697
P10 - TPE	2 104	1 203	230	518			4 056
Total	40 946	8 495	3 420	4 570	2	-	33 524

(a) dont CTR 6 à 8 - banques centrales

Garanties et collatéraux des encours impayés

<i>en KEur</i>							
Portefeuille Balois / Basel II Portfolio	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Total couvert	impayés au 31/12/2008	% impayés couverts par des suretés au 31/12/2008	dépréciés au 31/12/2008	% dépréciés couverts par des suretés au 31/12/2008
P1 - Banques Centrales et Souverains			-				
P2 - Banques			-				
P3 - Collectivités Territoriales			-				
P4 - Grandes Entreprises			-				
P5 - PME			-				
P6 - Financements spécialisés			-				
P7 - Prêts à l'habitat	11 457	495	11 952	22 194	54%	15 163	79%
P8 - Revolving			-	578	0%	1 656	0%
P9 - Particuliers autres crédits	946	19	965	6 697	14%	4 811	20%
P10 - TPE	3 959		3 959	4 056	98%	6 430	62%
Total	16 363	514	16 876	33 524	50%	28 060	60%

❑ 3- Risques de marché

Boursorama n'a pas vocation à intervenir sur les marchés pour compte propre et ne possède pas de portefeuille de négociation au 31 décembre 2008.

❑ 4- Les risques structurels de taux et de change

4- 1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la Direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

4-2 RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 6 MEur.

Mesure et suivi :

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité du groupe s'établit à 0,2 MEur et reste inférieure à sa limite de 6 MEur.

Le tableau ci dessous consolide les risques de Boursorama au 31/12/2008 :

MEur	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	1 604	641	71
Actifs financiers	-1 591	-616	-212
Position nette avant gestion	13	25	-140
Hors bilan	37	50	50
Position nette après gestion	50	75	-90

Couverture du risque de taux :

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur ;

- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.

4 – 3 RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères (Talos).

Le tableau suivant présente les positions en devises contre-valorisées en Eur :

Actifs	passifs	Position nette avant gestion	Positions hors bilan	Position nette après gestion
-61	15	-46	0	-46

□ 5- Le risque de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs). Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2008 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire le risque de liquidité créé par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- Emprunts overnight destinés à combler l'éventuel déficit de liquidité spot ;
- La trésorerie des différentes entités du Groupe est progressivement centralisée à Paris.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou La Caixa. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

NOTE 3 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En Keur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Caisse	40	1 672	2 174
Banques centrales	3 455	3 867	5 093
Total	3 495	5 539	7 267

Conformément aux dispositions réglementaires locales, une réserve obligatoire sur les crédits clientèle a été constituée auprès de la Banque Centrale Allemande. Cette réserve représente 2% de la clientèle non financière avant franchise. Au 31 décembre 2008, la réserve obligatoire s'élève à 1 725 KEur.

NOTE 4

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(En KEur)</i>	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
<u>ACTIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres	3 463			3 463	5 862	6 862
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs de transaction	3 463			3 463	5 862	6 862
<i>dont titres prêtés</i>	965			965	1 380	2 344
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres						
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
<i>dont titres prêtés</i>						
Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel				-	-	-
Instruments de taux d'intérêts						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
FRA						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars		344		344	657	546
Sous-total dérivés de transaction		344		344	657	546
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 463	344	-	3 806	6 519	7 408

La succursale espagnole permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 3,4 MEur.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(En KEur)</i>	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
<u>PASSIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Dettes représentées par un titre						
Dettes sur titres empruntés	3 432			3 432	5 862	6 862
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert						
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert						
Autres passifs financiers						
Sous-total passifs de transaction	3 432	-	-	3 432	5 862	6 862
Instruments de taux d'intérêts						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
FRA						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars						
Sous-total dérivés de transaction						
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 432	-	-	3 432	5 862	6 862

NOTE 5 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	31.12.2008		31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En KEur)</i>						
Couverture de juste valeur						
Instrument de taux d'intérêt						
<i>Instrumentes fermes</i>						
Swaps	245	4 441	1 859	3 736	2 070	4 317
FRA	-	-	-	-	-	-
<i>Instrumentes conditionnels</i>						
Options sur marché organisé	-	-	-	-	-	-
Options de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	124	-	404	-	380	-
Instrument de change						
<i>Instrumentes fermes</i>						
Swaps financiers de devises	-	-	-	-	-	-
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Instrument sur actions et indices						
<i>Instrument conditionnels sur actions et indices</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de cash-flow						
Instrument de taux d'intérêt						
<i>Instrumentes fermes</i>						
Swaps	-	-	-	-	-	-
Instrument de change						
<i>Instrumentes fermes</i>						
Swaps financiers de devises	-	-	-	-	-	-
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Total	368	4 441	2 263	3 736	2 451	4 317

NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En KEur)	31.12.2008			31.12.2007	31.12.2006
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché		
Activité courante					
Effets publics et valeurs assimilées					
Créances rattachées					
Dépréciation					
Obligations et autres instruments de dettes	2 013			-	-
Créances rattachées				-	-
Dépréciation				-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	55			3 035	5 039
Créances rattachées				-	-
Dépréciation				(2)	(82)
Prêts et avances				-	-
Créances rattachées				-	-
Dépréciation				-	-
Sous-total		-	-	3 035	4 957
Titres actions détenus à long terme			241	1 344	1 344
Créances rattachées			-	-	-
Dépréciation				(958)	(958)
Sous-total		-	208	386	386
Total des actifs financiers disponibles à la vente		-	2 316	3 421	5 343
<i>dont titres prêtés</i>					

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	3 421	5 343
Acquisitions	2 874	31
Cessions/remboursements	(1 850)	(1 634)
Reclassements et variations de périmètre	842	189
Gains et pertes sur variations de juste valeur	(4)	1 804
Recyclage en résultat	(1 324)	(2 313)
Variation des dépréciations	(2)	
Pertes de valeur		
Variation des créances rattachées	43	
Différences de change	-	-
Solde de clôture au 31 décembre	2 316	3 421

NOTE 7 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes et prêts			
<i>A vue et au jour le jour</i>			
Comptes ordinaires	46 997	63 401	61 450
Prêts et comptes au jour le jour et autres	25 869	18 495	19 267
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
<i>A terme</i>			
Prêts et comptes à terme	187 254	736	11 871
Prêts subordonnés et participatifs	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	7 304	687	1 025
Total brut	267 423	83 319	93 613
Dépréciation			
Dépréciation sur créances individualisées	-	-	-
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	267 423	83 319	93 613
Titres reçus en pension livrée	380 340	322 513	213 238
Total	647 763	405 832	306 851
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	647 763	405 832	306 851

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 369 M (387 M€) au 31 décembre 2008 contre £ 354 M (483 M€) au 31 décembre 2007 et £ 282 M (420 M€) au 31 décembre 2006.

NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	121 602	125 323	150 804
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	294 919	321 759	318 136
Crédits à l'habitat	1 227 115	1 207 451	1 373 981
Autres crédits	129 884	204 877	256 139
Sous-total	1 773 520	1 859 411	2 099 060
Prêts à la clientèle financière	305	292	0
Comptes ordinaires débiteurs	8 543	24 399	48 410
Créances rattachées	6 421	6 543	7 439
Total brut	1 788 790	1 890 644	2 154 910
Dépréciations			
Dépréciation sur créances individualisées	(10 044)	(10 709)	(10 343)
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	(244)	(1 842)	(1 823)
Total net	1 778 502	1 878 093	2 142 744
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 778 502	1 878 093	2 142 744
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1 782 285	1 877 675	2 142 095

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Clientèle non financière			
Entreprises	655 214	738 682	821 189
Particuliers	1 113 709	1 110 636	1 261 495
Collectivités locales	203	4 001	6 949
Professions libérales	4 394	6 092	8 802
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	625
Autres	-	-	-
Total	1 773 520	1 859 411	2 099 060

NOTE 9 – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008		31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Opérations avec la clientèle	3 910	127		418		650
Total	3 910	127		418		650

NOTE 10 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Créances d'impôts exigibles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	11 526	12 955	21 676
dont sur éléments du bilan	11 526	12 955	21 676
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents			
Total	11 526	12 955	21 676

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dettes d'impôts exigibles	16 141	1 627	-
Passifs d'impôts différés	15 708	14 918	0
dont sur éléments du bilan	15 633	14 243	
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	75	675	
Total	31 849	16 545	0

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie versés	84 016	143 384	167 597
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 216	15 534	0
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 240	6 872	7 271
Autres débiteurs divers	67 687	83 951	72 852
Total brut	159 159	249 740	247 720
Dépréciation	(493)	(652)	(351)
Total net	158 667	249 088	247 369

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En KEur)	Valeur brute au 31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeur brute au 31.12.08	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2007	Dotations aux amortissements de l'année 2008	Reprises d'amortissements de l'année 2008	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.08	Valeur nette au 31.12.07
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	26 332	3 194	(1 620)	(2 247)	25 659	(19 006)	(4 656)	744	2 298	(20 620)	5 039	7 326
Immobilisations générées en interne	2 802	460	-	(185)	3 078	(2 370)	(604)	122	0	(2 852)	226	433
Marques	59 700	-	-	-	59 700	-	-	-	-	-	59 700	59 700
Immobilisations en cours	763	960	-	(1 060)	663	-	-	-	-	-	663	763
Autres	8 031	2	(2 027)	(422)	5 584	(748)	(602)	204	274	(872)	4 712	7 283
Sous-total	97 628	4 615	(3 647)	(3 914)	94 683	(22 124)	(5 861)	1 070	2 571	(24 344)	70 339	75 505
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	43	-	-	-	43	(11)	(1)	-	-	(12)	31	32
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	19 849	1 510	(1 216)	(1 216)	18 927	(15 654)	(1 767)	910	1 134	(15 377)	3 550	4 195
Sous-total	19 891	1 510	(1 216)	(1 216)	18 969	(15 665)	(1 768)	910	1 134	(15 389)	3 581	4 227
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles et incorporelles	117 520	6 126	(4 863)	(5 130)	113 652	(37 788)	(7 630)	1 980	3 705	(39 733)	73 920	79 732

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

(En KEur)	Effet périmètre	Effet Change	Mises au rebus	Reclassements et autres	Valeur brute – autres mouvements 2008	Effet périmètre	Effet Change	Mises au rebus 2008	Reprises/Reclassements et autres	Amortissements et dépréciations – autres mouvements 2008
Immobilisations incorporelles										
Logiciel, frais d'étude informatique	(1 737)	(280)	(1 461)	1 231	(2 247)	1 682	277	335	4	2 298
Immobilisations générées en interne				(185)	(185)					
Marques										
Immobilisations en cours				(1 060)	(1 060)					
Autres	(23)			(399)	(422)	10			263	274
Sous-total	(1 760)	(280)	(1 461)	(422)	(3 914)	1 692	277	335	267	2 571
Immobilisations corporelles d'exploitation										
Terrains et constructions										
Immobilisations en cours										
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés										
Autres	(908)	(468)	(183)	344	(1 216)	854	406	134	(259)	1 134
Sous-total	(908)	(468)	(183)	344	(1 216)	854	406	134	(259)	1 134
Total immobilisations corporelles et incorporelles	(2 668)	(748)	(1 644)	(70)	(5 130)	2 546	683	469	8	3 705

NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION

Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2007	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Change	31.12.2008
Entités						
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339				4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576				1 576
Ecart d'acquisition sur Selftrade	19 818	19 818				19 818
Ecart d'acquisition sur CaixaBank France	85 798	79 556				79 556
Sous-total UGT France	111 531	105 288	-	-	-	105 288
Ecart d'acquisition sur Veritas (3)	3 466	3 466		(3 466)		-
Ecart d'acquisition sur OnVista AG (2)		89 582	9 126	(18 419)		80 288
Sous-total UGT Allemagne	3 466	93 047	9 126	(21 885)	-	80 288
Ecart d'acquisition sur ESGL (1)	35 805	37 988			(11 265)	26 723
Sous-total UGT UK	35 805	37 988	-	-	(11 265)	26 723
Ecart d'acquisition Total	150 802	236 324	9 126	(21 885)	(11 265)	212 299

(1) Le goodwill ESGL est suivi en devises

(2) La diminution de l'écart d'acquisition du groupe On Vista (-18,4 MEur) est liée aux cessions des régies publicitaires Ad2Net et Ligatus, du portail www.onmeda.de et au write-off de Namendo.

L'écart d'acquisition du groupe On Vista a par ailleurs augmenté (+9,1 MEur) suite à l'acquisition de 10,39% de titres supplémentaires de OnVista AG.

(3) En juillet 2008, Boursorama a cédé sa filiale Veritas. Cette cession a généré une baisse du goodwill de 3,5 MEur et une plus-value de 7,6 MEur pour le groupe.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôt actualisés (discounted cash-flows). Pour chaque unité génératrice de trésorerie, les flux de trésorerie utilisés ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaire des 9 années à venir ; ils ont été actualisés au taux de 9,65% ; ce taux a été déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché. Des tests de sensibilité ont par ailleurs été effectués sur la base d'une variation du taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini. Les tests réalisés au 31 décembre 2008 sur les unités génératrices de trésorerie ont confirmé l'absence de dépréciation sur les écarts d'acquisition du groupe Boursorama.

NOTE 14 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En KEur)	31.12.2007	31.12.2007	31.12.2006
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	8 492	5 733	9 792
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	147 046	6 357	153 205
Sous-total	155 538	12 089	162 997
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	-	175 000	364 377
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	-	175 000	364 377
Dettes rattachées	158	5 122	7 597
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	155 697	192 212	534 970
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	155 697	192 212	534 970

NOTE 15 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	446 819	254 980	89 863
A terme	269 457	312 673	295 125
Sous-total	716 275	567 654	384 988
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	147 500	79 431	161 545
Particuliers	675 949	728 002	645 911
Clientèle financière	-	11 421	2 831
Autres	58	10	17 117
Sous-total	823 508	818 863	827 404
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	396 818	472 577	455 971
Particuliers	59 607	117 036	56 795
Clientèle financière	14 600	-	-
Autres	-	-	6 704
Sous-total	471 025	589 614	519 470
Dettes rattachées	18 120	11 360	12 535
Réévaluation des éléments couverts	(553)	(3 614)	(4 231)
Total dépôts clientèle	2 028 375	1 983 877	1 740 167
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	2 028 375	1 983 877	1 740 167
Juste valeur des prêts et créances envers la clientèle	2 028 375	1 983 877	1 740 167

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos Securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 369 M (387 MEur) au 31 décembre 2008 contre £ 354 M (483 MEur) au 31 décembre 2007 et £ 282 M (420 MEur) au 31 décembre 2006.

NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	52 250
Dettes rattachées	-	-	229
Sous-total	8	8	52 487
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total	8	8	52 487
Dont montant des dettes à taux variable			
Juste valeur des dettes représentées par un titre	-	-	

NOTE 17 - AUTRES PASSIFS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie reçus	5 587	10 635	11 360
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	81	33	-
Autres opérations sur titres	-	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	15 183	15 922	16 815
Produits constatés d'avance	1 699	2 564	5 388
Autres créditeurs divers	56 107	74 387	51 669
Total	78 657	103 541	85 233

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Autres passifs financiers	-	-	1 345
Total	-	-	1 345

NOTE 18 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciations d'actifs

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Etablissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(10 044)	(10 709)	(10 343)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(35)	(958)	(1 040)
Immobilisations	(717)	(183)	(183)
Autres	(493)	(652)	(351)
Total	(11 289)	(12 503)	(11 917)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	Stock au 31.12.07	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Mouvements de rééval	Reclassement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.08
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(10 709)	(2 537)	1 481	(1 056)	1 420	289	-	-	12	(10 044)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(958)	(43)	-	(43)	925	-	-	-	41	(35)
Immobilisations	(183)	(534)	-	(534)	-	-	-	-	-	(717)
Autres	(652)	(193)	256	63	-	-	-	-	97	(493)
Total	(12 503)	(3 307)	1 737	(1 570)	2 345	289	-	-	150	(11 289)

B. Provisions

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	11 294	11 271	5 104
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	1 136	-	-
Provisions pour autres risques et charges	4 827	9 317	7 144
Total	17 256	20 588	12 248

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>(EnKEur)</i>	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Virement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2008
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	11 271	647	(411)	236	-	-	1 100	(1 313)	11 294
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	1 440	(304)	1 136	-	-	-	-	1 136
Provisions pour autres risques et charges	9 317	798	(4 851)	(4 053)	(215)	46	(252)	(17)	4 827
Total	20 588	2 884	(5 566)	(2 682)	(215)	46	848	(1 329)	17 256

La provision pour restructuration en Allemagne a été dotée à hauteur de 1,1 MEur en 2008.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	25 607	26 461	30 549
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	73 429	79 594	152 837
Autres ⁽¹⁾	83 303	98 571	58 912
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	26	52	-
Donnés à la clientèle	1 323	6 130	26 555
Engagements sur titres ⁽²⁾			
Titres à livrer	175 754	199 953	207 827

⁽¹⁾ Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

⁽²⁾ Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Autres engagements

Le prix payé pour l'acquisition de Veritas en 2005 est soumis à ajustement en 2010 en fonction des flux nets de collecte de 2005 à 2010. Cet ajustement a été soldé par anticipation dans le cadre de la cession de Veritas.

Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	460 000	560 000	804 898
Reçus de la clientèle	24 306	29 271	33 358
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit			236
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	70 523	140 634	81 024
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	175 754	199 953	207 827

⁽¹⁾ Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

⁽²⁾ Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

⁽³⁾ Cet engagement correspond à une ligne de liquidité auprès de Société Générale.

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En KEur)	31.12.2008		31.12.2007		31.12.2006	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps		148 866		123 795		257 141
Contrats à terme de taux						
<i>Instruments conditionnels</i>	56 876	15 125	61 688	20 563	69 000	23 500
Instruments de change						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Instruments sur actions et indices						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Instruments sur matières premières						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Dérivés de crédit						
Autres instruments financiers à terme						

Détail des instruments de couverture au 31/12/2008

	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Juste valeur (K€)	Variation JV 2008 (K€)
SWAPS	15 691	31/12/2009	micro couverture	90	(441)
	13 725	31/12/2009	micro couverture	73	(370)
	10 555	31/12/2010	micro couverture	81	(522)
	18 798	31/12/2009	micro couverture	(155)	754
	19 532	31/12/2009	micro couverture	(167)	783
	20 564	31/12/2010	micro couverture	(237)	1 128
	50 000	01/10/2018	macro couverture	(3 882)	(3 882)
Total Swaps	148 866				
CAPS	2 500	30/09/2013	macro couverture	1	(2)
	3 000	31/01/2014	macro couverture	1	(3)
	2 625	30/11/2014	macro couverture	30	(78)
	7 000	30/11/2015	macro couverture	92	(195)
Total Caps	15 125				

NOTE 20 - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DUREE RESTANT A COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

<i>(En KEur au 31.12.08)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	3 495	-	-	-	3 495
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 806	-	-	-	3 806
Instruments dérivés de couverture	124	163	81	-	368
Actifs financiers disponibles à la vente	2 316	-	-	-	2 316
Prêts et créances sur les établissements de crédit	365 067	148 845	133 851	-	647 763
Prêts et créances sur la clientèle	96 196	136 414	607 471	938 421	1 778 502
Opérations de location financement et assimilées	0	365	1 787	2 736	4 888
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 910	-	-	-	3 910
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Total Emplois	474 914	285 787	743 190	941 157	2 445 049
RESSOURCES					
Banques centrales	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 432	-	-	-	3 432
Instruments dérivés de couverture	0	322	237	3 882	4 441
Dettes envers les établissements de crédit	155 697	-	-	-	155 697
Dettes envers la clientèle	1 656 887	90 161	182 345	98 982	2 028 375
Dettes représentées par un titre	8	-	-	-	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	127	-	-	-	127
Total Ressources	1 816 152	90 483	182 582	102 864	2 192 080

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

<i>(En KEur au 31.12.08)</i>	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	67 746	31 120	50 000	148 866
Contrats à terme de taux				
<i>Instruments conditionnels</i>	10 249	40 998	20 754	72 001
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Dérivés de crédit				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 21- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Opérations avec les établissements de crédits	40 261	26 848	22 151
Comptes à vue et prêts interbancaires	27 438	20 529	11 929
Titres et valeurs reçus en pension	12 823	6 319	10 222
Opérations avec la clientèle	97 372	106 814	61 348
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	96 827	105 983	60 493
Comptes ordinaires débiteurs	545	831	855
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits	0		
Opérations sur instruments financiers	2 406	1 339	182
Actifs financiers disponibles à la vente	47	0	182
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	2 359	1 339	0
Opérations de location-financement	303	299	156
Location-financement immobilier	303	299	156
Location-financement mobilier	0	0	0
Total produits d'intérêts	140 341	135 299	83 837
Opérations avec les établissements de crédits	(1 378)	(7 865)	(12 853)
Emprunts interbancaires	(1 378)	(7 865)	(12 853)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(49 486)	(40 659)	(21 798)
Comptes d'épargne à régime spécial	(15 091)	(7 709)	(3 310)
Autres dettes envers la clientèle	(34 395)	(32 950)	(18 489)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(3 495)	(1 970)	(622)
Dettes représentées par des titres	0	(79)	(622)
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(3 495)	(1 891)	0
Autres charges d'intérêts	(46)	(74)	0
Total charges d'intérêts	(54 405)	(50 568)	(35 273)

⁽¹⁾ Détail des autres concours à la clientèle

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
- Crédits de trésorerie	2 023	2 941	1 694
- Crédits à l'exportation	0	0	0
- Crédits d'équipement	20 699	21 489	13 381
- Crédits à l'habitat	64 828	65 753	32 213
- Autres crédits à la clientèle	9 277	15 800	13 205
Total	96 827	105 983	60 493

NOTE 22 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	127 029	155 368	150 988
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
Total des produits	127 029	155 368	150 988
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(41 829)	(54 616)	(47 269)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
Total des charges	(41 829)	(54 616)	(47 269)

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(434)	(458)	(214)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(212)	85	(269)
Résultat net des opérations de change	437	515	209
Total	(209)	142	(273)

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Activité courante			
Plus-value de cession	1 931	2 340	1 118
Moins-value de cession	0	(1)	(2)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(43)	7	16
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
Sous total	1 888	2 347	1 131
Titres à revenu variable détenus à long terme			
Plus-value de cession	(1)	0	0
Moins-value de cession	(4)	0	0
Pertes de valeurs des titres à revenu variable	0	0	0
Sous total	(5)	0	0
Total	1 883	2 347	1 131

NOTE 25 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	40 718	31 802	25 231
Sous total	40 718	31 802	25 231
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	(10)	(9)	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(4 116)	(1 233)	(1 810)
Sous total	(4 127)	(1 242)	(1 810)
Total net	36 591	30 559	23 421

NOTE 26 - FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Rémunération de personnel	(43 352)	(44 367)	(40 806)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(17 115)	(17 270)	(13 043)
Charges de retraite – régime à cotisations définies			
Charges de retraite – régimes à prestations définies	(219)	(286)	(372)
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 691)	(3 339)	(2 174)
Total	(63 377)	(65 261)	(56 396)

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 KEur.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Effectif fin de période			
Cadres	320	322	369
Non Cadres	469	589	470
Total	789	911	839

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Effectif fin de période			
France	497	533	619
Etranger	292	378	220
Total	789	911	839

NOTE 27 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS**1. Montant de la charge enregistrée en résultat**

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008		31.12.2007		31.12.2006	
	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	1 873	1 873	1 658	1 658	898	898
Charges nettes provenant des plans d'options	18	18	476	476	1 047	1 047

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :							
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000
les premiers attributaires salariés	830 000 (15 pers.)	294 200 (6 pers.)	165 000 (13 pers.)	1 210 000 (22 pers.)	461 350 (10 pers.)	120 000 (2 pers.)	400 000
Point de départ d'exercice des options	21/03/03	10/07/03	10/01/04	18/07/05	30/06/07	27/07/08	16/06/09
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans						
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	1 800	Néant	Néant	Néant	6 000	Néant	25 000
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	18 200	32 484	3 500	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	816 400	29 200	196 200	466 888	1 002 920	50 000	850 004

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade. L'exercice de la totalité des options Selftrade donnerait lieu à la création de 103 000 titres Boursorama.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2008	Prix d'exercice des titres (Eur)
20/04/99	21/04/99	12 739	0,93655
21/07/99	30/08/99	29 974	2,40452
05/06/00	20/07/00	3 828	20,00000
05/06/00	21/07/00	38 355	19,250000
05/06/00	21/07/00	8 457	20,725000
05/06/00	16/08/00	7 738	21,75000
05/06/00	23/01/01	1 909	15,95000

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	335 000	14 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :		
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000
Point de départ d'exercice des options	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009
Modalités d'exercice	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.	

En 2006, la société Boursorama avait attribué 349 000 actions gratuites. En 2007, la société Boursorama n'a attribué aucune action gratuite.

Description des nouveaux plans mis en place au cours de l'exercice 2008

Stocks options

Emetteur	BOURSORAMA
Année	2008
Type de Plan	options d'achat
Autorisation des Actionnaires	16/05/2006
Décision du Conseil d'Administration	26/06/2008
Nombre d'options attribuées	1 027 107 décomposé en Option A : 730 305 ; Option B : 296 802
Durée de validité des options	7 ans
Modalités de règlement	Actions BOURSORAMA
Période d'acquisition des droits	26/06/08 au 25/06/11
Conditions de Performance	Non sauf membres Comex et dirigeants pays
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte (sauf cas restructuration)
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (EUR) moyenne des 20 dernières cotations)	7,00
Décote	0%
Prix d'exercice	7,00
Options exercées	0
Options perdues au 30/06/2008	0
Options restantes au 30/06/2008	1 027 107
Nombres d'actions réservées au 30/06/2008	0
Cours des actions réservées (EUR)	
Valeur des actions réservées (M EUR)	
1ère date de cession	26/06/2012
Période d'interdiction de cession	1 an
Juste Valeur (en €)	2,60
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes

Actions gratuites

Emetteur	BOURSORAMA
Année	2008
Type de Plan	Actions gratuites
Autorisation des Actionnaires	16/05/2006
Décision du Conseil d'Administration	26/06/2008
Nombre d'actions attribuées	170 018
Modalités de règlement	Actions BOURSORAMA
Période d'acquisition des droits	26/06/2008 au 25/06/2010 et 26/06/2008 au 25/06/2011
Conditions de Performance	Non
Conditions en cas de départ du Groupe	Perte
Conditions en cas de licenciement	perte (sauf cas restructuration)
Conditions en cas de départ à la retraite	Maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (EUR)	6,29
Actions perdues	0
Actions restantes au 30/06/2008	170 018
Nombres d'actions réservées au 30/06/2008	0
Cours des actions réservées (EUR)	
Valeur des actions réservées (M EUR)	
1ère date de cession	27/06/2012 - 27/06/2013
Période d'interdiction de cession	2 ans
Juste Valeur (en €)	durée d'acquisition 2 ans : 5,38€ ; durée d'acquisition 3 ans : 5,15€

L'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 3,1% du capital

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux.

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2008
Vincent Taupin	Plan n°1	21-mars-00	350 000	15,7	
	Plan n°1	10-janv-01	50 000	7,15	
	Plan n°2	18-juil-02	140 000	1,91	
	Plan n°2	30-juin-04	100 000	5,91	
	Plan n°2	27-juil-05	0	6,36	
	Plan n°3	16-juin-06	150 000	10,06	
	Plan n°3	26-juin-08	110 812	7,00	
Olivier Lecler	Plan n°1	21-mars-00	30 000	15,7	
	Plan n°1	10-janv-01	30 000	7,15	
	Plan n°2	18-juil-02	70 000	1,91	23 440
	Plan n° 2	30-juin-04	70 000	5,91	
	Plan n° 2	27-juil-05	0	6,36	

NOTE 28 - COUT DU RISQUE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(993)	(1 337)	(516)
Pertes non couvertes	(300)	(426)	(245)
sur créances irrécouvrables	(300)	(426)	(245)
sur autres risques			
Récupérations	381	859	578
sur créances irrécouvrables	381	859	578
sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres dépréciations	336	215	(613)
Total	(576)	(690)	(796)

NOTE 29 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Charge fiscale courante	(14 800)	(2 198)	(446)
Charge fiscale différée	(3 518)	(16 700)	(14 167)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(18 318)	(18 898)	(14 613)

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du Groupe	(23 529)	(23 087)	(14 855)
Impôt sur différence permanentes	2 693	(763)	(621)
Ecart de taux	675	745	112
Ecart sur déficits non activés	(1 513)	(456)	(44)
Activation complémentaire Espagne et Angleterre	3 356	4 664	795
Charge nette d'impôts	(18 318)	(18 898)	(14 613)

La situation des reports déficitaires au 31/12/2008 s'analyse comme suit :

en KEur	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts			Montant activé 2008
		Imposition au taux en vigueur dans la société consolidante	Impôt lié au différentiel de taux d'imposition avec les pays étrangers	Charge totale d'impôt différée	
France	0	0	-	0	-
Allemagne	43 001	14 805	(1 217)	13 588	489
Espagne	7 383	2 542	(327)	2 215	2 215
Royaume-Uni	38 291	13 184	(2 462)	10 721	10 721
	88 675	30 531	(4 006)	26 525	13 425

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Bénéfice net part du Groupe	49 900	48 046	28 532
Nombre d'actions ordinaires en circulation	86 925 537	86 878 702	86 408 306
Résultat par action (en Eur)	0,574	0,553	0,330

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Bénéfice net part du Groupe	49 900	48 046	28 532
Nombre d'actions ordinaires en circulation	86 925 537	86 878 702	86 408 306
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	2 664 608	2 727 844,0	4 148 539
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	89 590 145	89 606 546	90 556 845
Résultat dilué par action (en Eur)	0,557	0,536	0,315

NOTE 31 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

<i>(En MEur)</i>		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
PNB	31/12/2006	120,3	18,4	28,4	9,6	176,7
	31/12/2007	155,1	24,4	26,3	12,7	218,6
	31/12/2008	148,0	27,6	25,9	8,0	209,5
Résultat d'exploitation	31/12/2006	38,1	-0,1	2,5	2,3	42,9
	31/12/2007	55,3	0,5	6,8	4,8	67,5
	31/12/2008	55,6	-3,8	7,9	1,7	61,3
Résultat net (part totale)	31/12/2006	24,7	-0,1	1,7	2,2	28,5
	31/12/2007	35,8	-0,2	6,8	5,8	48,3
	31/12/2008	36,9	3,3	8,7	1,2	50,0
Immobilisations	31/12/2006	56,3	0,8	0,5	0,4	58,0
	31/12/2007	45,5	27,6	0,4	6,2	79,7
	31/12/2008	42,1	24,2	0,2	7,4	73,9
Ecarts d'acquisition	31/12/2006	111,5	3,5	35,8		150,8
	31/12/2007	105,3	93,0	38,0		236,3
	31/12/2008	105,3	80,3	26,7		212,3
Autres actifs	31/12/2006	2 566,8	61,4	23,9	100,0	2 752,1
	31/12/2007	2 400,6	73,6	18,7	63,0	2 556,0
	31/12/2008	2 491,8	58,7	23,0	30,2	2 603,7
Autres passifs	31/12/2006	2 315,3	85,7	3,7	44,5	2 449,1
	31/12/2007	2 151,6	100,8	8,9	50,6	2 311,9
	31/12/2008	2 168,9	67,4	4,8	46,9	2 288,0

Information sectorielle de second niveau : ventilation par secteur d'activité

Le Groupe ne suit pas ces activités en terme de contribution au résultat net. En conséquence, seuls les produits de ces activités sont présentés.

(En MEur)		Bourse	banque	Epargne	Média	Autres	Total
Produit d'exploitation	31/12/2006	119,0	52,1	28,4	12,5	13,7	225,7
	31/12/2007	114,3	90,8	33,2	21,2	14,3	273,9
	31/12/2008	98,5	93,0	20,5	30,8	12,2	255,1

NOTE 32 – OPERATIONS EN DEVISES

(En KEur)	31.12.2008		31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	2 839 495	2 893 713	2 812 702	2 873 286	2 889 735	2 946 848
USD	380	640	1 971	2 115	3 564	3 503
GBP	61 585	7 107	70 299	9 570	62 136	5 084
JPY						
Autres devises						
Total	2 901 461	2 901 461	2 884 972	2 884 972	2 955 435	2 955 435

NOTE 33 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Avantages à court terme	1 712	1 692	1 723
Avantages postérieurs à l'emploi			
Avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat de travail			
Paiements en actions	171	201	136
Total	1 883	1 893	1 859

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

2. Entités associées

Encours actifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	21 417	29 900	20 571
Comptes et prêts JJ	-		
Comptes et prêts à terme	191 342	677	4 309
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	374 490	322 513	213 237
Autres actifs	74 786	132 767	5 071
Total encours actifs	662 035	485 857	243 188

Encours passifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs	7 215	5 330	
Emprunts JJ	145 009		146 000
Emprunts à terme	-	175 000	364 361
Dettes rattachées	-	5 074	151
Autres passifs	3 183	16 256	
Instrument de capitaux propres	120 000	120 000	120 000
Total encours passifs	275 408	321 659	630 512

PNB avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts reçus	21 907	8 588	11 807
Intérêts payés	(4 778)	(14 441)	(11 985)
Produits de commission	4 923	6 242	
Charges de commission	(29 514)	(28 713)	(24 101)
Résultat net des opérations financières	-	(173)	
Autres produits d'exploitation	1 961	1 057	
PNB	(5 501)	(27 440)	(24 279)

Frais généraux

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Autres charges générales d'exploitation	(5 068)	(5 625)	(1 529)
Frais généraux	(5 068)	(5 625)	(1 529)

Engagements avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagements sur instruments financiers à terme	220 867	206 045	162 000
Titres à livrer	56 962	39 460	
Engagements de financement reçus	460 000	560 000	804 898
Titres à recevoir	118 793	160 493	

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

4.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008

4.3.1. Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes annexes.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, appelle de notre part l'observation suivante :

- nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société ; en conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

4.3.2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la Société Générale Asset Management

Administrateur concerné

M. Philippe Collas.

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord avec Société Générale Asset Management, ayant pour objet de déterminer l'ensemble des aspects financiers liés à la reprise de l'ancienneté de salariés dans le cadre des conventions de transfert individuelles.

Modalités

Cette convention concerne deux salariés et porte sur :

- Les indemnités de fin de carrière, dont l'engagement transféré est estimé à K€ 7.
- Les médailles du travail dont l'engagement transféré est nul.
- Le Compte Epargne Temps dont l'engagement transféré est nul.
- Les jours de congés acquis ou en cours d'acquisition dont l'engagement transféré est estimé à K€ 22.
- Les jours de RTT acquis dont l'engagement transféré est estimé à K€ 1.

2. Avec la Société Générale, actionnaire de votre société

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord avec la Société Générale, ayant pour objet de déterminer l'ensemble des aspects financiers liés à la reprise de l'ancienneté de salariés dans le cadre des conventions de transfert individuelles.

Modalités

Cette convention concerne 66 salariés et porte sur :

- Les indemnités de fin de carrière dont l'engagement transféré est estimé à K€ 139.
- Les médailles du travail dont l'engagement transféré est estimé à K€ 152.
- Le Compte Epargne Temps dont l'engagement transféré est estimé à K€ 138.
- Les jours de congés acquis ou en cours d'acquisition dont l'engagement transféré est estimé à K€ 371.
- Les jours de RTT acquis dont l'engagement transféré est estimé à K€ 52.

3. Avec La Caixa, administrateur de votre société

Représentée par :

M. Antonio Massanell Lavilla.

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord de « Joint venture » avec La Caixa, relatif à la création d'une banque en ligne en Espagne, filiale des deux sociétés.

Modalités

Dans le cadre de cette convention signée le 2 juillet 2008, l'apport de votre société est de K€ 9.195 initiaux en espèces et de K€ 35.000 additionnels correspondant à la valorisation de la branche espagnole de votre société. L'apport de La Caixa est de K€ 8.835 initiaux en espèces et de K€ 33.627 additionnels en espèces. A l'issue des ces apports, les contributions de votre société et de La Caixa au capital de la « Joint venture » sont de 51 % et de 49 %, respectivement.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

4. Avec la Société Générale, actionnaire de votre société

Nature et objet

Un emprunt à durée indéterminée de M€ 110 a été contracté entre votre société (emprunteur) et la Société Générale (prêteur) le 16 mai 2006 pour une durée minimale de cinq ans dans l'optique de renforcer les fonds propres réglementaires dans le cadre de l'acquisition de Caixa Bank. Cet emprunt ne peut être remboursé qu'après l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire.

Modalités

Le paiement des intérêts est établi de la manière suivante :

- Pour les dix premières années : (du 16 mai 2006 au 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 0,6 %.
- Pour les années suivantes : (après le 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 2,10 %.

Votre société peut différer le paiement des intérêts durant les exercices où l'entité ne distribue pas de dividendes.

Au 31 décembre 2008, la charge d'intérêts comptabilisée au titre de cet emprunt est de K€ 5.964.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

4.3.3. Etats financiers au 31 décembre 2008

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008

<i>(En KEur)</i>		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
ACTIF				
Caisse, banques centrales	Note 2	3 491	5 535	7 264
Effets publics et valeurs assimilées				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	600 784	367 618	334 786
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	1 777 762	1 877 709	2 141 555
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 5	2 056		
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	3 515	6 553	8 539
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	208	386	386
Parts dans les entreprises liées	Note 6	182 425	210 922	97 581
Opération de location financement et assimilées		4 913	5 247	5 554
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	66 315	68 210	71 092
Actions propres	Note 5	13 330	12 920	5 523
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	153 940	238 519	245 768
Total actif		2 808 738	2 793 619	2 918 047

<i>(En KEur)</i>		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
PASSIF				
Banques centrales, CCP				
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	155 697	192 125	583 818
Opérations avec la clientèle	Note 10	2 040 526	2 015 962	1 774 810
Dettes représentées par un titre	Note 11	8	8	52 487
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 12	88 068	86 157	80 765
Provisions	Note 13	16 414	18 374	10 366
Dettes subordonnées	Note 14	124 169	123 683	122 962
Total dettes		2 424 881	2 436 309	2 625 210
Capitaux propres				
Capital souscrit		34 770	34 751	34 563
Prime d'émission		355 711	355 626	354 270
Réserve légale		2 731	2 731	2 731
Réserves et report à nouveau		(35 798)	(98 718)	(106 526)
Résultat de l'exercice		26 443	62 920	7 800
Total passif		2 808 738	2 793 619	2 918 047

<i>(En KEur)</i>		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
HORS BILAN				
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	Note 15	156 732	204 627	242 298
Engagements de garantie donnés	Note 15	1 349	6 182	26 555
Engagements sur titres	Note 15	175 754	199 953	207 827
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	Note 15	484 306	589 271	838 256
Engagements de garantie reçus	Note 15	70 523	140 634	81 260
Titres à recevoir	Note 15	175 754	199 953	207 827
Engagements sur instruments financiers à terme				
Swaps		148 866	123 795	257 141
Caps de trading		56 876	61 688	69 000
Caps de couverture		15 125	20 563	23 500

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2008

<i>(En KEur)</i>		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	Note 16	123 389	123 460	127 275
Intérêts et charges assimilés	Note 16	(61 371)	(59 759)	(89 077)
Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilées		280	301	324
Revenus des titres à revenus variables		2 460	7 449	6 316
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 17	107 492	122 662	120 948
Commissions (charges)	Note 17	(33 936)	(40 326)	(35 876)
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations</i>	Note 18	(5)	42	210
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés</i>	Note 19	(4 203)	204	24
Produits des autres activités	Note 20	21 197	22 062	23 721
Charges des autres activités	Note 20	(118)	(128)	(2 475)
Produit net bancaire	Note 21	155 185	175 966	151 389
Frais de personnel	Note 22	(47 146)	(57 730)	(58 125)
Autres frais administratifs		(60 487)	(65 391)	(64 704)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(5 424)	(5 099)	(15 026)
Résultat brut d'exploitation		42 129	47 746	13 535
Coût du risque	Note 23	(621)	(1 734)	(1 432)
Résultat d'exploitation		41 508	46 011	12 103
Gain ou pertes sur actif immobilisé		(1 266)	6 387	(4 211)
Résultat courant avant impôt		40 242	52 398	7 893
Résultat exceptionnel	Note 24		11 100	0
Impôts sur les bénéfices		(13 799)	(578)	(93)
Résultat net		26 443	62 920	7 800

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En KEur)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2006	34 563	354 270	2 731	(106 526)	7 800	292 837
Augmentation de capital	188	1 356				1 544
Affectation du résultat				7 800	(7 800)	(0)
Résultat 2007					62 920	62 920
Autres				9		9
Capitaux propres au 31/12/2007	34 751	355 625	2 731	(98 717)	62 920	357 310
Augmentation de capital	19	85				104
Affectation du résultat				62 920	(62 920)	
Résultat 2008					26 443	26 443
Autres						
Capitaux propres au 31/12/2008	34 770	355 711	2 731	(35 798)	26 443	383 857

Le résultat 2007 a été intégralement affecté au report à nouveau.

Au 31 décembre 2008, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86 925 537 actions d'une valeur nominale de 0,4Eur.

4.3.4 Note 1 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

BOURSORAMA exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers et de banque en ligne pour clientèle de particuliers.

Cession de la société Ad Play

En mai 2008, la société Ad Play a été cédée pour un montant de 0,2 MEur.

Cession de la société Veritas

En juillet 2008, Boursorama a cédé sa filiale Veritas à Augur Capital pour un montant de 15 MEur.

Acquisition complémentaire de titres On Vista

Au 31 décembre 2007, Boursorama détenait 82,49% des actions d' On Vista AG.

En 2008, Boursorama a acquis 10,39% de titres supplémentaires et détient au 31 décembre 2008 92,89% des actions de On Vista AG. Le coût d'acquisition des titres complémentaires acquis s'élève à 14,3 MEur, payés en numéraire.

Boursorama est détenue à 55,8 % par Société Générale. Les comptes de Boursorama sont consolidés dans les comptes de Société Générale.

Au 31 décembre 2008, les comptes sociaux intègrent les comptes des succursales allemande et espagnole.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2008 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les états financiers des succursales étrangères, établis selon les règles du pays d'origine, ont été retraités afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

Boursorama applique le règlement n°2008-15 du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement au 31.12.2008 n'impacte pas les capitaux propres de Boursorama.

Boursorama ne détient pas d'instruments financiers affectés par la crise financière. L'avis 2008-19 du CNC du 8 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du CRB qui permet le reclassement de certains instruments financiers n'a pas d'impact sur les états financiers de Boursorama.

En termes de liquidités, Boursorama dispose de ressources clientèles supérieures à ses emplois. Par ailleurs, en tant que filiale de Société Générale et de La Caixa, Boursorama se finance au quotidien auprès de ses deux actionnaires. Enfin, Boursorama dispose au 31 décembre 2008 d'une ligne de liquidité de 460M€ sur Société Générale.

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes

donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision.
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

• **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

• **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont

présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits pro rata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société. En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

- **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'Eur) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

- **Avantages au personnel**

Boursorama, en France et à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En Espagne, Self Bank a été créée le 5 février 2009, en partenariat avec La Caixa afin d'étendre l'offre commerciale et d'élargir le business model.

NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Caisse	36	1 668	2 171
Banques Centrales	3 455	3 867	5 093
Total Caisse, Banques Centrales	3 491	5 535	7 264

Conformément aux dispositions réglementaires locales, une réserve obligatoire sur les crédits clientèle a été constituée auprès de la Banque Centrale Allemande. Cette réserve représente 2% de la clientèle non financière avant franchise. Au 31 décembre 2008, la réserve obligatoire s'élève à 1 725 KEur.

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes et prêts			
à vue et au jour le jour	28 397	43 714	59 959
Comptes ordinaires	28 397	34 620	40 692
Prêts et comptes au jour le jour et autres		9 094	19 267
Valeurs reçues en pension au jour le jour		-	-
à terme	186 881	736	59 526
Prêts et comptes à terme	186 881	736	59 526
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-

Créances rattachées	4 793	655	2 063
Titres reçus en pension livrée⁽¹⁾	380 712	322 513	213 238
Total Créances sur les établissements de crédit	600 784	367 618	334 786

⁽¹⁾ Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacée sous forme de titres reçus en pension livrée auprès du Groupe Société Générale.

Répartition par échéance : prêts et titres reçus en pension livrée par durée restant à courir

	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme par durée restant à courir	136 881	50 000	
Titres reçus en pension livrée par durée restant à courir	296 861	83 851	

NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
<i>Crédits de trésorerie</i>	121 602	125 323	150 804
<i>Crédits à l'exportation</i>	-	-	-
<i>Crédits à l'équipement</i>	294 919	321 759	318 136
<i>Crédits à l'habitat</i>	1 228 669	1 209 242	1 376 111
<i>Autres crédits</i>	99 273	173 939	228 145
Sous Total	1 744 463	1 830 264	2 073 197
Prêts à la clientèle financière	305	292	-
Comptes ordinaires débiteurs	8 543	24 399	45 758
Créances rattachées	6 421	6 543	7 383
Total sains	1 759 732	1 861 497	2 126 338
Créances douteuses non compromises			
<i>Créances douteuses</i>	7 858	7 309	11 088
<i>Dépréciation sur créances douteuses</i>	(3 276)	(3 622)	(3 699)
Créances douteuses compromises			
<i>Créances douteuses</i>	20 164	19 587	13 958
<i>Dépréciation sur créances douteuses</i>	(6 716)	(7 060)	(6 130)
Total net	18 029	16 212	15 216
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 777 762	1 877 709	2 141 555

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

(En KEur)	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et avances à la clientèle	198 571	607 471	938 421
Prêts à la clientèle financière	305		
Comptes ordinaires débiteurs	8543 ²		
Créances douteuses	18 029		

⁽¹⁾ **Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle**

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
-----------	------------	------------	------------

Clientèle non financière			
Entreprises	646 190	731 116	820 611
Particuliers	1 093 722	1 089 211	1 235 642
Collectivités locales	203	4 001	4 839
Professions libérales	4 348	5 936	9 370
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	2 735
Autres	-	-	-
Total	1 744 463	1 830 264	2 073 197

NOTE 5

a) Titres de transaction

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Actions – Titres prêtés	965	1 380	2 344
Actions – Titres empruntés	2 497	4 482	4 519
Sous total actions et titres à revenus variables ⁽¹⁾	3 463	5 862	6 862
Total Titres de transaction	3 463	5 862	6 862

⁽¹⁾ La succursale espagnole permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 3,4.MEur.

b) Titres de placement

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2007	Acquisitions 2008	Cessions, rembour- sements 2008	Autres	31.12.2008
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	2 013	-	-	2 013
Créances rattachées	-	-	-	-	43	43
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	2 013	-	43	2 056
Actions et autres titres à revenus variables	1 714	691	111	(747)	-	55
Dépréciation	(37)	-	-	-	(2)	(2)
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	1 677	691	111	(747)	(2)	53
Total Titres de placement	1 677	691	2 124	(747)	41	2 108

c) Actions propres

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Actions propres	22 599	16 231	6 688
<i>dont actions propres affectées à des plans déterminés</i>	<i>1 532</i>		
<i>dont actions propres disponibles</i>	<i>21 066</i>		
Provision des actions propres	(9 269)	(3 311)	(1 165)
Total des actions propres	13 330	12 920	5 523

Par ailleurs, une provision sur les actions propres affectées à des plans déterminés a été comptabilisée dans les autres passifs pour un montant de 324 KEur.

Les actions propres regroupent les actions Boursorama acquises en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;
 - mettre en place ou honorer des programmes d'options d'achats d'action ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce
 - de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Au 31 décembre 2008, la société détient 2 622 854 titres d'auto-détention, soit 3% de son capital.

Caractéristiques des plans de stock options et actions gratuites couverts par des achats d'actions propres

Stock options	Tranche n°1	Tranche n°2	
		A	B
Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	900 000	296 802	730 305
Point de départ d'exercice des options	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	10 ans à compter de l'attribution	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans		
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	25 000	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	850 004	296 802	730 305

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006	26 juin 2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	335 000	14 000	170 018
Point de départ d'exercice des options	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009	50% le 26/06/2010 et 50% le 26/06/2011
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 2 ans.		La durée minimale de détention est de 2 ans.
Condition de performance	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde.		Non

	Conditions en cas de départ du groupe	Perte	Perte
Actions perdues	194 250	7 000	0
Actions restantes	140 750	7 000	170 018

NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En KEur)	Valeur brute au 31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2008	Cumul des dépréciations au 31.12.2007	Dépréciations de l'année 2008	Reprises de l'année 2008	Cumul des dépréciations au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2007
Participations et autres titres détenus à long terme	312	-	(111)	201	(33)	-	-	(33)	168	279
Parts dans les entreprises liées	215 942	59 684	(89 201)	186 425	(5 021)	(3 015)	4 036	(4 000)	182 425	210 922
Sous-total	216 254	59 684	(89 312)	186 626	(5 054)	(3 015)	4 036	(4 033)	182 593	211 200
Avances	1 032		(992)	40	(925)		925		40	107
Total	217 286	59 684	(90 304)	186 666	(5 979)	(3 015)	4 961	(4 033)	182 633	211 307

NOTE 6 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières											
(en KEur)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé (2008)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos) (2008)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Euromirabelle	2 134	(858)	100	2 134	1 149	-	-	-	-	-	-
Talos Holding	6 790	32 361	100	52 750	52 750	-	-	(499)	(499)	-	-
OnVista AG	6 700	17 125	92,9	128 199	128 199	-	-	-	16 727	553	-
ESG	335	(1 296)	100	3 282	267	-	-	1 999	1 549	-	-
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Filiales françaises											
Filiales étrangères	60	(20)	100	60	60	-	-		(4)	-	-
Participations dans les sociétés françaises				119	86	40					
Participations dans les sociétés étrangères				82	82						
C. Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises				2 194	1 209			-			-
Filiales étrangères				184 231	181 216						
Participations dans les sociétés françaises				119	86	40					
Participations dans les sociétés étrangères				82	82	-					

OnVista est une société cotée.

NOTE 6 B – PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Provision sur parts dans les entreprises liées	(4 000)	(5 021)	(5 021)
Provisions sur autres titres de participation	(33)	(958)	(958)
Total Provisions pour risques et charges	(4 033)	(5 979)	(5 979)

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2008	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2007	Dotations aux amortissements de l'année 2008	Reprises d'amortissements de l'année 2008	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2007
<i>(En KEur)</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	18 727	2 353	-	456	21 535	(14 331)	(2 813)	-	-	(17 144)	4 391	4 396
Immobilisations en cours	173	960	-	(470)	663				-		663	173
Autres	61 223	-	(1 194)	(378)	59 651	(3 377)	(307)	770	260	(2 654)	56 997	57 846
Sous-total	80 123	3 312	(1 194)	(393)	81 848	(17 708)	(3 120)	770	260	(19 798)	62 050	62 415
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	43	-	-	-	43	(11)	(1)	-	-	(12)	31	32
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-				-		-	-
Autres	18 931	1 274	(1 667)	179	18 717	(13 167)	(2 303)	1 113	(126)	(14 484)	4 234	5 764
Sous-total	18 974	1 274	(1 667)	179	18 760	(13 178)	(2 304)	1 113	(126)	(14 496)	4 264	5 796
Total immobilisations corporelles et incorporelles	99 097	4 586	(2 861)	(214)	100 608	(30 887)	(5 424)	1 883	134	(34 294)	66 315	68 210

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

<i>(En K EUR)</i>	Mises au rebut	Virement comptable	Valeur brute - autres mouvements 2008	Mises au rebut	Virement comptable	Amortissements et dépréciations - autres mouvements 2008
Immobilisations incorporelles						
Logiciel, frais d'étude informatique	-	456	456	-	-	-
Immobilisations en cours	-	(470)	(470)	-	-	-
Autres	-	(378)	(378)	-	260	260
Sous-total	-	(393)	(393)	-	260	260
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	(184)	363	179	134	(260)	(126)
Sous-total	(184)	363	179	134	(260)	(126)
Total immobilisations corporelles et incorporelles	(184)	(29)	(214)	134	-	134

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Créances auprès des marchés SRD			
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	83 994	143 194	167 598
Créances fiscales	563	171	6 083
Autres actifs	42 156	65 635	35 269
Créances douteuses	519	513	393
Total brut	127 232	209 513	209 343
Dépréciation	(251)	(288)	(304)
Total net	126 981	209 226	209 039

COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Charges constatées d'avance	6 075	6 726	7 010
Produits divers à recevoir	9 396	12 105	12 984
Comptes d'encaissement	10 544	9 660	15 207
Autres comptes de régularisation	944	803	1 527
Total brut	26 959	29 294	36 729

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dettes à vue au jour le jour :			
Dépôts et comptes ordinaires	8 492	5 646	9 792
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	147 046	6 357	153 205
Sous total	155 046	12 002	162 997
Dettes à terme :			
Emprunts et comptes à terme	-	175 000	412 031
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous total	-	175 000	412 031
Dettes rattachées	158	5 122	8 790
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	155 697	192 125	583 818

NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes d'épargne à régime spécial			
à vue	443 657	254 980	89 863
à terme	272 619	312 673	295 125
Sous total	716 275	567 654	384 988
Autres dépôts clientèle à vue	824 983	846 140	857 817
Dépôts à terme de la clientèle financière	24 600		
Autres dépôts clientèle à terme	456 425	589 614	519 470
Dettes rattachées	18 242	12 555	12 535
Total dépôts clientèle	2 040 526	2 015 962	1 774 810
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	2 040 526	2 015 962	1 774 810

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

<i>(En KEur)</i>	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	251 431	20 152	1 036
Dépôts à terme de la clientèle financière	24 600		
Autres dépôts clientèle à terme	196 285	162 193	97 946

NOTE 11 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances	-	-	52 250
Dettes rattachées	-	-	229
Total	8	8	52 487
<i>Dont montant des dettes à taux variables</i>			

NOTE 12 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie reçus	5 587	9 423	11 360
Charges à payer sur engagements sociaux	13 993	15 590	15 728
Dettes d'impôts	15 756	822	7 787
Autres passifs	42 206	41 568	31 219
Autres passifs financiers			1 345
Dettes sur titres empruntés	3 432	5 862	6 862
Total	80 975	73 266	74 301

Comptes de régularisation

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits constatés d'avance	925	2 029	5 388
Charges à payer	1 527	4 148	218
Comptes d'encaissement	3 909	4 648	23
Autres comptes de régularisation	732	2 067	834
Total	7 093	12 892	6 464

NOTE 13 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciation d'actifs

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(9 992)	(10 682)	(9 829)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes			
Titres de placement et actions propres	(9 270)	(3 311)	(1 202)
Autres	(1 282)	(1 319)	(1 335)
Total	(20 544)	(15 311)	(12 366)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(EnKEur)	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Reclassement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2008
Etablissement de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(10 682)	(2 501)	1 481	(1 020)	1 420	289	0	(9 992)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes								
Titres de placement et actions propres	(3 311)	(6 168)	209	(5 959)	-	-	-	(9 270)
autres	(1 319)	(137)	174	37	-	-	-	(1 282)
Total	(15 311)	(8 806)	1 864	(6 942)	1 420	289	0	(20 544)

B. Provisions

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	10 279	8 985	3 243
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	1 136	-	-
Provisions pour autres risques et charges	4 998	9 389	7 124
Total	16 414	18 374	10 366

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>(EnKEur)</i>	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Autres variations	Stock au 31.12.2008
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	8 985	510	(334)	175	-	-	1 119	10 279
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	1 440	(304)	1 136	-	-	-	1 136
Provisions pour autres risques et charges	9 389	753	(4 770)	(4 018)	(215)	-	(158)	4 998
Total	18 374	2 703	(5 409)	(2 706)	(215)	-	961	16 414

L'engagement santé vis-à-vis des salariés retraités, provisionné à hauteur de 5,9 MEur au 31.12.2007, est provisionné à hauteur de 6,1 MEur au 31.12.2008.

La provision pour restructuration en Allemagne a été dotée à hauteur de 1,1 MEur en 2008.

NOTE 14 – DETTES SUBORDONNEES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dettes subordonnées	120 000	120 000	120 000
Dettes rattachées	4 169	3 683	2 962
Total	124 169	123 683	122 962

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois+2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois+2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

NOTE 15 – ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	-	26 461	30 549
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	73 429	79 594	152 837
Autres ⁽¹⁾	83 303	98 571	58 912
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	26	52	-
Donnés à la clientèle	1 323	6 130	26 555
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	175 754	199 953	207 827

⁽¹⁾ Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

⁽²⁾ Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé.

Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	560 000	804 898
Reçus de la clientèle	24 306	29 271	33 358
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit			236
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	70 523	140 634	81 024
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽³⁾	175 754	199 953	207 827

⁽¹⁾ Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

⁽³⁾ Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé.

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En KEur)	31.12.2008		31.12.2007	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps		148 866		123 795
Contrats à terme de taux				
<i>Instruments conditionnels</i>	56 876	15 125	61 688	20 563
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 16 – PRODUITS ET CHARGES D’INTERETS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits d’intérêts	123 389	123 460	127 275
Charges d’intérêts*	(61 371)	(59 759)	(89 077)
*dont intérêts sur dettes subordonnées	(6 521)	(5 563)	(3 909)
Total Produits nets d’intérêts	62 018	63 701	38 198

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	107 492	122 662	120 948
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
Total des produits	107 492	122 662	120 948
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(33 936)	(40 326)	(35 876)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
Total des charges	(33 936)	(40 326)	(35 876)

NOTE 18 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(408)	(458)	(262)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(37)	(16)	16
Résultat net des opérations de change	440	515	456
Total	(5)	42	210

NOTE 19 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Activité courante			
Plus-value de cession	1 931	2 313	1 161
Moins-value de cession	(174)	0	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(5 959)	(2 109)	(1 136)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation			
sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
Sous total	(4 203)	204	24

NOTE 20 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	21 197	22 062	23 721
Sous total	21 197	22 062	23 721
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	0	0	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(118)	(128)	(2 475)
Sous total	(118)	(128)	(2 475)
Total net	21 079	21 934	21 246

NOTE 21 – PNB

<i>(En KEur)</i>	France	Allemagne	Espagne	2008
Intérêts et produits assimilés	117 016	3 003	3 370	123 389
Intérêts et charges assimilés	(59 792)	(570)	(1 009)	(61 371)
Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilés	280	0	0	280
Revenus des titres à revenu variable	131	2 328	0	2 460
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	96 580	6 663	4 249	107 492
Commissions (charges)	(30 237)	(2 488)	(1 210)	(33 936)
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</i>	<i>(198)</i>	<i>(72)</i>	<i>265</i>	<i>(5)</i>
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</i>	<i>(6 131)</i>	<i>(2)</i>	<i>1 931</i>	<i>(4 203)</i>
Produits des autres activités	19 162	1 675	361	21 197
Charges des autres activités	(99)	(19)	0	(118)
Produit net bancaire	136 711	10 518	7 956	155 185

NOTE 22 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Rémunérations du personnel	(29 734)	(39 277)	(37 623)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(14 779)	(15 431)	(16 421)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies			
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(174)	(19)	(1 382)
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 459)	(3 004)	(2 699)
Total	(47 146)	(57 730)	(58 125)

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées en 2008 aux organes de direction (Président Directeur Général) s'élèvent à 1 287 K€ (dont 1 122 K€ de rémunération variable au titre de l'exercice 2007). Les indemnités de fin de carrière sont couvertes, comme pour les autres salariés, par un régime à cotisations définies, sans avantage complémentaire (cf. principes comptables).

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 K€
Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

Ventilation des effectifs (effectif fin de période)

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Effectif fin de période			
Cadres	297	289	352
Non Cadres	297	345	386
Total	594	634	738
Effectif fin de période			
France	497	533	619
Etranger	97	101	119
Total	594	634	738

Les autres frais administratifs comprennent essentiellement des coûts de prestataires extérieurs

NOTE 23 – COUT DU RISQUE

(En K€)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(983)	(2 562)	(1 153)
Pertes non couvertes	(299)	(260)	(529)
- sur créances irrécouvrables	(299)	(260)	(529)
- sur autres risques			
Récupérations	381	846	1 176
- sur créances irrécouvrables	381	846	1 176
- sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	280	241	(925)
Total	(621)	(1 734)	(1 432)

NOTE 24 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En K€)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Produits exceptionnels	0	11 100	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
Total	0	11 100	0

NOTE 25 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec La Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	21 417	20 761	20 571
Comptes et prêts JJ	-		
Comptes et prêts à terme	191 342	677	53 156
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	374 490	322 513	213 237
Autres actifs	75 002	132 791	12 133
Total encours actifs	662 251	476 742	299 097

Encours passifs avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts JJ	152 215	5 330	146 000
Emprunts à terme	10 000	175 000	412 016
Dettes clientèle	1 560	38 849	27 476
Dettes rattachées	132	6 268	1 344
Autres passifs	3 230	4 711	174
Dettes subordonnées et dettes rattachées	124 169	123 683	122 962
Total encours passifs	291 306	353 841	709 972

PNB avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts reçus	21 907	10 987	14 207
Intérêts payés	(11 636)	(16 410)	(45 272)
Produits de commission	2 827	2 933	
Charges de commission	(24 586)	(29 489)	(24 101)
Résultat net des opérations financières		(173)	
Dividendes reçus	2 328		6 290
Autres produits d'exploitation	1 948	2 820	179
PNB	(7 211)	(29 332)	(48 697)

Frais généraux

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Autres charges générales d'exploitation	(1 760)	(2 036)	(1 631)
Frais généraux	(1 760)	(2 036)	(1 631)

Gains et pertes sur actif immobilisé et résultat exceptionnel

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Gains et pertes sur actif immobilisé		4 269	4 763
Résultat exceptionnel		11 100	
Total		15 370	4 763

Engagements avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagements sur instruments financiers à terme	220 867	206 045	162 000
Titres à livrer	56 962	39 460	
Engagements de financement reçus	460 000	560 000	804 898
Titres à recevoir	118 739	160 493	

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Boursorama déclare se conformer à la gouvernance décrite dans le code AFEP/MEDEF.

5.1. MEMBRES ET FONCTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la société.

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 membres.

5.1.1. Le Conseil d'Administration

(Composition du Conseil d'Administration – Rapport de Gestion, page 178)

5.1.2. Conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et l'un des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs

Il n'existe à la connaissance de Boursorama aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration aussi bien à titre de leurs intérêts personnels que de leurs autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil (Art.7) prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « l'administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».

5.1.3. Les Administrateurs indépendants

BOURSORAMA compte deux administrateurs indépendants :

- Henri CUKIERMAN
- Loïc LE MEUR

Conformément au Rapport Bouton, les administrateurs indépendants de Boursorama n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. »

Les administrateurs indépendants ayant été nommés en 2000, aucune procédure spécifique à l'époque n'avait été mise en place pour sélectionner les administrateurs indépendants.

En outre, Boursorama n'a pas encore défini les procédures destinées à sélectionner les futurs administrateurs indépendants, n'en éprouvant pas le besoin à court terme.

5.1.4. Complément d'information sur le Conseil d'Administration

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé. Un administrateur vera sa cooptation soumise à la ratification lors de la prochaine l'Assemblée Générale (conformément à l'article L225-24 du Code de Commerce).

Chaque administrateur doit détenir au minimum 1 action Boursorama.

5.1.5. Evaluation du Conseil d'Administration

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'Administration. A titre indicatif, le Conseil d'Administration de Boursorama s'est réuni 5 fois en 2008. Le taux de présence pour l'année 2008 était de 78%.

5.1.6. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.6.1. Règlement intérieur

5.1.6.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2003 a adopté un règlement intérieur présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur de Boursorama définit les compétences du Conseil d'Administration, arrête le nombre de réunion minimum par an (3), fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs.

Il existe un code de déontologie applicable aux administrateurs contenu dans le règlement intérieur définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt.

Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

5.1.6.1.2. Les comités spécifiques

Le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'Administration le 25 mars 2003 définit les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement de chacun des comités.

5.1.6.2. Comité des rémunérations

Ce comité a pour mission de :

- proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- faire un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration du 13 septembre 2004 a modifié la composition du comité des rémunérations. Monsieur Alain BOZZI a quitté le comité des rémunérations et Monsieur Philippe Collas a intégré le comité.

En 2008, les membres de ce comité étaient :

- Philippe COLLAS
- Marc BREILLOUT
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)

Le comité des rémunérations s'est tenu le 18 janvier et le 26 juin 2008.

Le taux de présence pour l'année 2008 était de 83,33%.

Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

5.1.6.3. Comité d'audit et des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission Bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux Comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux. Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil.

Ce Comité est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Le Conseil d'administration du 15 février 2008 a modifié la composition du Comité d'audit et des comptes. Monsieur Loïc LE MEUR a quitté le Comité d'audit et des comptes et Monsieur Olivier LECLER l'a intégré.

En 2008, les membres de ce comité étaient :

- Alain BOZZI
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Olivier LECLER

Le Comité d'audit et des comptes se réunit au moins quatre fois par an. En 2008, le Comité s'est réuni le 15 février, le 6 mai, le 30 juillet et le 4 novembre. Le taux de présence pour l'année 2008 était de 50%.

5.1.7. Organes de direction (à fin février 2008)

Monsieur Vincent TAUPIN :
Président Directeur Général

5.1.8. Rémunération et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

• Rémunération des dirigeants (cf. Rapport de gestion §6.3 – p.157)

Modalités de répartition des jetons de présence :

- La moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;

- L'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice. La présence au Comité d'audit et des comptes est pondérée d'un coefficient double par rapport aux présences aux séances du Conseil d'administration ou du Comité des rémunérations.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur
Vincent Taupin*	8.035,71
Société Générale**	8.928,57
Alain Bozzi**	11.607,14
Philippe Collas**	9.821,43
Patrick Soulard**	6.250,00
Olivier Lecler	15.178,57
Henri Cukierman	17.857,14
Loïc Le Meur	9.821,43
Caixa	7.142,86
Criteria Caixacorp (Caixa Holding)	5.357,14

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la société Boursorama.

** Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

5.1.9. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant

5.1.10. Intérêts des organes de direction dans le capital de BOURSORAMA, dans celui de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Néant

5.1.11. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant

5.1.12. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il n'existe aucun contrat de la sorte liant un membre du Conseil d'Administration avec l'émetteur ou l'une de ses filiales.

5.1.13 Condamnations, faillites, incriminations etc...

A la connaissance de Boursorama aucun administrateur de la société n'a été condamné pour fraude, faillite ou incrimination au cours des cinq dernières années.

5.1.14. Conventions normales significatives

Néant

5.2. COMMUNICATION FINANCIERE

5.2.1. Directrice des Relations Investisseurs

Sandra Bos
BOURSORAMA
18, quai du Point du Jour
92 100 Boulogne-Billancourt
Tel : 01 46 09 50 00
Fax : 01 46 09 53 20
e-mail : investors@groupe.Boursorama.fr
Site Internet : <http://groupe.Boursorama.fr>

5.2.2. Consultation des documents sociaux

Les documents suivants peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.Boursorama.fr> et/ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt) :

- document de référence ;
- acte constitutif et statuts de l'émetteur ;
- rapport des Commissaires aux Comptes ;
- informations financières générales sur le Groupe.

5.2.3. Informations boursières

Code ISIN : FR0000075228
Symbole : BRS
Code Reuters : FMTX.LN
Code Bloomberg : BRS FP
Action éligible au PEA et incluse dans l'indice MidCAC 100
Etablissement chargé du service des titres : Société Générale
Contrat d'animation : SG Securities
Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B

Résultats de l'exercice 2008	16 février 2009
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2009	6 mai 2009
Résultats du 1 ^{er} semestre 2009	29 juillet 2009
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2009	2 novembre 2009

5.2.5. Le Club Actionnaires

BOURSORAMA a mis en place une relation interactive et de proximité avec ses actionnaires individuels par le biais de son Club-Actionnaires Online.

Les actionnaires peuvent recevoir les communiqués de presse en même temps que les professionnels de la communauté financière, dialoguer avec les membres du comité de direction en posant directement leurs questions sur le site et se tenir informés grâce à des alertes sur toutes nouveautés relatives à l'actualité de BOURSORAMA.

ANNEXE – RAPPORT DE GESTION 2008

1 – ACTIVITE DU GROUPE	145
1.1 – BILAN D’ACTIVITE 2008	145
1.2 - INDICATEURS DE GESTION	147
2 - RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION.....	147
3 – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	147
4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	148
4.1 – ACTIONNARIAT	148
4.2 – MODIFICATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	150
4.3 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS	151
5 – ORGANISATION JURIDIQUE (au 31/12/08)	152
6 – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	154
6.1 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX	154
6.2 – MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE SURVEILLANCE OU DE CONTROLE ...	159
6.3 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	159
7 – DONNEES BOURSIERES	160
8 – PERSPECTIVES D’AVENIR.....	160
9 – OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	160
10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	160
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	161
Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	162
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L’ACTIVITE DE BOURSORAMA.....	163
B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	164
C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	178
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d’Eur).....	191
Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d’achat d’actions.....	192
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l’Assemblée Générale au Conseil d’Administration	193
Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.....	194

1 – ACTIVITE DU GROUPE

1.1 – BILAN D'ACTIVITE 2008

L'environnement économique et financier en 2008 a été marqué par une aggravation de la crise boursière et financière commencée en 2007, les indices européens plongeant de plus de 40% (CAC -43%, Eurtoxx 50 -44%). Dans ce contexte, grâce à un portefeuille d'activités équilibré entre activité bancaire, de courtage, de média et d'épargne, le groupe a affiché une solide performance. Tandis que le site Boursorama.com enregistrait des pics d'audience au plus fort de la crise, Boursorama Banque s'est affirmée comme la banque en ligne de référence en France avec un nombre de nouveaux comptes bancaires en hausse de 44% avec 21 250 comptes courants ouverts en 2008. En Espagne, Boursorama a annoncé la création d'une banque en ligne avec son partenaire La Caixa, qui lui permettra d'étendre son offre de produits d'épargne en ligne. Boursorama sera actionnaire à hauteur de 51% de la nouvelle banque qui utilisera l'expertise de la banque en ligne de Selftrade et s'appuiera sur l'infrastructure monétaire de La Caixa.

En Allemagne, l'année 2007 avait été marquée par l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du site leader d'information financière en ligne en Allemagne. Grâce à cette acquisition, Boursorama réitère en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail www.boursorama.com. Dans la continuité de ce projet, l'année 2008 a été marquée par la réorganisation des activités avec les cessions d'activités périphériques: cession du gestionnaire d'actifs Veritas et des régies publicitaires Ad2Net et Ligatus ainsi que du site médical www.onmeda.de par OnVista AG. En mai 2008, Fimatex a changé de nom et est renommé OnVista Bank, www.fimatex.de devenant www.onvista-bank.de.

• **Activité Bourse**

Dans un contexte de marchés fortement baissiers et après une année 2007 record, le nombre de transactions « Bourse » enregistre une baisse limitée de 8% par rapport à 2007.

En France, Boursorama a bien tiré parti du contexte de volatilité, la performance relative du Groupe en terme de nombre de transactions (-9%) étant supérieure à celle réalisée par l'ensemble des courtiers en ligne de l'ACSEL2 (-13%) en 2008. La dynamique commerciale est demeurée positive avec un flux de 17 590 nouveaux comptes «Bourse » sur l'année, en hausse de 12% par rapport à 2007 et portant leur nombre total à 129 900 en France. Au niveau du groupe, le nombre de comptes « Bourse » s'élèvent à 382 350.

En France, la mise en place d'une nouvelle tarification par le Groupe, suite à la suppression de l'impôt de bourse, a produit ses effets avec une commission brute par ordre à 19,3 Eur, quasi stable par rapport à 2007. La commission brute par ordre pour le Groupe s'établit à 18,3 Eur par transaction en 2008, du fait d'un mix-produit moins favorable en Espagne et en Allemagne.

En Allemagne, le rapprochement avec OnVista a dynamisé les performances du 4ème trimestre : +22% d'ordres Bourse et deux fois plus d'ouvertures de comptes qu'au T4 2007.

Le produit d'exploitation « Bourse » s'établit à 98,5 MEur et représente 39% des revenus totaux.

• **Activité Banque**

En 2008, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque directe de référence en France, se positionnant à nouveau comme la banque la moins chère (Source : Le Monde Argent - février 2009, Capital - octobre 2008 et Journal du Dimanche - 11 janvier 2009). Grâce à l'ouverture de 21 250 nouveaux comptes en 2008, en hausse de 44%, le nombre de comptes bancaires s'établit à 78 900 à fin 2008 (+24% par rapport à 2007). En 2008, Boursorama Banque s'est positionné comme un acteur très compétitif sur le marché du crédit immobilier, accordant ainsi 1 800 nouveaux crédits sur l'exercice, soit environ le double de la performance réalisée en 2007.

En 2008, le produit d'exploitation « Banque » s'élève à 93 MEur (dont 84,6 MEur de revenus d'intérêts) et représente 36% des revenus totaux.

• **Activité Epargne**

En 2008, Boursorama a ouvert en France 13 140 comptes Epargne, portant le nombre de comptes à fin 2008 à 90 550, contre 79 954 à fin 2007. Au niveau du groupe, le nombre de comptes « Epargne » s'élèvent à 97 070 à fin 2008.

Assurance-Vie : la performance de Boursorama est en ligne avec le marché, avec une stabilité des encours à 1,52 MdEur à fin décembre 2008.

OPCVM : à fin décembre 2008, le montant d'encours OPCVM se situait à 1,18 MdEur contre 1,64 MdEur à fin décembre 2007, soit une baisse de 28% dans un contexte de baisse des marchés européens de 44% (performance de l'Eurostoxx 50 du 1er janvier au 31 décembre 2008).

Comptes sur Livrets : portés par un environnement très favorable, les encours de Comptes sur Livrets ont progressé de 72% sur l'exercice pour s'établir à 400 MEur à fin 2008.

² ACSEL : Association pour le Commerce et les Services en Ligne. Les courtiers membres de l'ACSEL sont : Barclays Bank, Bourse Direct-Capitol-ABS (+ Wargny), Boursorama, Cortal-Consors, CPR-Online - TopTrades, Fortuneo, ING Direct, Natixis, Compagnie 1818 et Euronext Paris pour les données globales du marché.

Le produit d'exploitation « Épargne » s'établit à 20,5 MEur en 2008 et représente 8% des revenus totaux

- **Activité média**

En France, le site www.boursorama.com, leader de l'information financière en ligne, a connu en 2008 des pics d'audience, avec notamment en Octobre 2008 plus de 1,2 millions de visiteurs uniques par jour (Source : SmartAdServer).

En 2008, le produit d'exploitation « Média » s'inscrit à 30,8 MEur (incluant 17,8 MEur provenant d'OnVista AG).

L'activité du Groupe en 2008 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2007			2008		
	Total	T1	T2	T3	T4	Total
Nombre d'ordres exécutés B2C	6 175 878	1 480 416	1 251 856	1 309 023	1 645 774	5 687 069
France	4 637 706	1 104 554	930 354	954 523	1 234 305	4 223 736
Allemagne	446 897	118 101	91 038	114 629	126 110	449 878
Espagne	276 463	58 036	42 995	44 145	51 099	196 275
Royaume-Uni	814 812	199 725	187 469	195 726	234 260	817 180

Ouvertures de nouveaux comptes

Groupe	83 299	22 835	17 769	17 165	21 922	79 691
France	49 008	14 575	11 562	11 071	14 772	51 980
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	18 510	3 850	4 094	3 097	2 103	13 144
<i>dont Banque</i>	14 736	5 747	4 558	5 275	5 667	21 247
Allemagne	1 901	322	350	487	828	1 987
Espagne	3 588	660	471	442	634	2 207
Royaume-Uni	28 802	7 278	5 386	5 165	5 688	23 517

Nombre de comptes en direct

Groupe	509 471	591 811	590 214	541 120	558 308	558 308
France	264 690	274 842	282 291	289 439	299 357	299 357
<i>dont comptes épargne</i>	79 954	83 412	87 120	89 770	90 550	90 550
<i>dont Banque</i>	63 793	67 921	70 621	74 691	78 904	78 904
Allemagne	22 083	21 925	21 878	21 959	22 359	22 359
Espagne	22 618	23 123	23 440	23 737	24 247	24 247
Royaume-Uni	200 080	206 302	201 916	205 985	212 345	212 345

Encours (Keur)

Comptes titres et PEA	6 193 979	5 351 322	5 065 414	4 444 291	4 071 027	4 071 027
OPCVM	1 641 521	1 467 758	1 498 077	1 415 889	1 176 793	1 176 793
Assurance Vie	1 508 026	1 529 228	1 591 855	1 584 626	1 516 139	1 516 139
Dépôts cash	2 678 368	2 656 662	2 602 446	2 620 269	2 460 291	2 460 291
<i>dont Compte sur Livret</i>	233 014	298 250	323 198	376 239	393 824	393 824
Total Groupe	12 021 894	11 004 969	10 757 792	10 065 075	9 224 249	9 224 249

1.2 - INDICATEURS DE GESTION

- **Analyse du Compte de Résultat consolidé**

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 un produit net bancaire de 209,5 MEur contre 218,6 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 4 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 147,6 MEur contre 150,3 MEur en 2007 soit une baisse de 2%.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à -0,6 Meur et les gains et pertes nets sur autres actifs s'élèvent à 7,0 Meur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 18,3 MEur.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 49,9 MEur contre 48,0 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 4 %.

- **Analyse du Compte de Résultat social**

La Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 un produit net bancaire de 155,2 MEur contre 176,0 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 12 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 113,1 MEur contre 128,2 MEur en 2007 soit une baisse de 12 %.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à -0,6 Meur et les gains et pertes sur actif immobilisé s'élèvent à -1,3 Meur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 14,0 MEur.

Le résultat social de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 26,4 MEur contre 62,9 MEur au titre de l'exercice précédent, soit un bénéfice divisé par 2,4.

2 - RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 26,4 MEur que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau.

3 – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

4.1 – ACTIONNARIAT

Tableau de répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48.490.183	55,8%	55,8%	56,1%
Flottant	17.604.441	20,3%	21,9%	23,4%
Groupe	18.208.059	20,9%	20,4%	19,7%
« La Caixa » *				
Auto détention	2.622.854	3,0%	1,9%	0,8%
Total	86,925,537	100,00%	100,00%	100,00%

* Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

• **Pacte d'actionnaires**

Un pacte d'actionnaires concernant la société Boursorama a été conclu, le 16 mai 2006, entre la Société Générale et la société par actions simplifiée Hodefi, et en présence de la société Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de la société Boursorama.

Au titre du pacte, la Société Générale a consenti à la société Hodefi une promesse d'achat pendant une durée de trois ans.

Il est ainsi prévu que Hodefi sera en droit de demander à la Société Générale :

- le rachat des deux tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période d'un mois commençant deux ans après la date de réalisation de l'opération, et
- le rachat du tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période comprise entre la deuxième année et la troisième année suivant la date de réalisation de l'opération.

Cette option de vente sera, en outre, exercable à tout moment par Hodefi, sur l'intégralité des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport et qu'elle détiendra encore, pendant la période de trois ans susmentionnée (augmentée d'un mois) et dans les six mois de la survenance de l'un des événements suivants :

- la perte de contrôle par Société Générale de Boursorama pendant plus d'un jour ouvré ;
- la radiation des actions de Boursorama de la cote Eurolist par Euronext (ou de tout autre marché qui viendrait à remplacer Eurolist).

La Société Générale sera en droit de substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice de l'option. Le prix par action auquel s'exercera l'option susmentionnée sera le prix de l'action Boursorama retenu pour l'évaluation des actions Boursorama remises en rémunération de l'apport, soit 7,32 Eur par action, tel qu'ajusté, le cas échéant, afin de tenir compte de tout regroupement, division ou autre opération affectant la valeur nominale des actions.

Le pacte d'actionnaires prévoit un droit de préemption au profit de la Société Générale, en vertu duquel, à compter de la date de réalisation de l'opération et pour autant que la Société Générale détienne le contrôle de BOURSORAMA, Hodefi devra notifier à la Société Générale :

- tout projet de transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama, et
- tout projet de cession(s) sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama.

La Société Générale disposera alors d'un droit de préemption exerçable sur les actions faisant l'objet du projet notifié, étant indiqué que la Société Générale est en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice du droit de préemption.

En outre, le pacte d'actionnaires stipule que la société Hodefi pourra à tout moment et sans aucune restriction :

- apporter tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama, et
- transférer tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaire prendra fin à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action Boursorama.

- **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

- Participation directe dans le capital de la société (voir tableau d'actionariat ci-dessus)
- Pacte d'actionnaires (voir ci-dessus)

- **Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de Boursorama**

Criteria Caixa Corp (anciennement Caixa Holding SA), administrateur a déclaré avoir acquis et cédé :

Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur		Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur
08/04/2008	Acquisition	7,50	21012,60		21/05/2008	Acquisition	7,60	19009,50
09/04/2008	Acquisition	7,52	1563,85		22/05/2008	Acquisition	7,33	219750,00
10/04/2008	Acquisition	7,36	20611,64		23/05/2008	Acquisition	7,37	28613,41
11/04/2008	Acquisition	7,48	24684,99		26/05/2008	Acquisition	7,36	19523,62
14/04/2008	Acquisition	7,48	20201,13		27/05/2008	Acquisition	7,37	63952,10
15/04/2008	Acquisition	7,42	16333,02		28/05/2008	Acquisition	7,47	58697,30
16/04/2008	Acquisition	7,38	25832,10		29/05/2008	Acquisition	7,56	41571,75
17/04/2008	Acquisition	7,27	36372,00		30/05/2008	Acquisition	7,49	74930,00
18/04/2008	Acquisition	7,21	131866,14		02/06/2008	Acquisition	7,47	74680,00
21/04/2008	Acquisition	7,17	29376,30		03/06/2008	Acquisition	7,54	37677,50
22/04/2008	Acquisition	7,18	30163,98		04/06/2008	Acquisition	7,48	28998,63
13/05/2008	Acquisition	7,48	13456,08		05/06/2008	Acquisition	7,51	63797,60
14/05/2008	Acquisition	7,50	15000,00		06/06/2008	Acquisition	7,41	77845,95
16/05/2008	Acquisition	7,53	102648,43		09/06/2008	Acquisition	7,06	28287,57
20/05/2008	Acquisition	7,65	30590,00		10/06/2008	Acquisition	6,95	17380,00

Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur
11/06/2008	Acquisition	6,96	71276,73	22/08/2008	Acquisition	6,89	6890,30
12/06/2008	Acquisition	6,78	67795,00	25/08/2008	Acquisition	6,98	4189,50
13/06/2008	Acquisition	6,73	67275,00	26/08/2008	Acquisition	6,99	18861,66
16/06/2008	Acquisition	6,74	33690,00	27/08/2008	Acquisition	6,93	11087,36
17/06/2008	Acquisition	6,89	68891,00	28/08/2008	Acquisition	6,90	13107,91
18/06/2008	Acquisition	6,85	34230,00	29/08/2008	Acquisition	6,92	26307,02
27/06/2008	Acquisition	6,13	30665,00	01/09/2008	Acquisition	6,91	6909,00
30/06/2008	Acquisition	6,23	23672,10	02/09/2008	Acquisition	6,96	16008,00
01/07/2008	Acquisition	6,11	14045,87	03/09/2008	Acquisition	6,98	4185,00
02/07/2008	Acquisition	6,17	15430,00	04/09/2008	Acquisition	6,95	15284,06
03/07/2008	Acquisition	5,88	47027,20	05/09/2008	Acquisition	6,75	14177,10
04/07/2008	Acquisition	5,93	28149,93	08/09/2008	Acquisition	6,93	7626,96
07/07/2008	Acquisition	5,90	11800,00	09/09/2008	Acquisition	6,82	7503,98
08/07/2008	Acquisition	5,82	34903,80	10/09/2008	Acquisition	6,68	6680,00
09/07/2008	Acquisition	5,95	23780,00	11/09/2008	Acquisition	6,61	15380,69
10/07/2008	Acquisition	5,90	11800,00	12/09/2008	Acquisition	6,57	7227,00
14/07/2008	Acquisition	5,85	8773,65	15/09/2008	Acquisition	6,43	13500,00
15/07/2008	Acquisition	5,67	25525,80	16/09/2008	Acquisition	6,27	9403,00
16/07/2008	Acquisition	5,56	51405,03	17/09/2008	Acquisition	6,28	8789,00
17/07/2008	Acquisition	5,85	38025,00	18/09/2008	Acquisition	5,97	23863,00
18/07/2008	Acquisition	6,06	40873,95	19/09/2008	Acquisition	5,96	40545,00
21/07/2008	Acquisition	6,27	18803,40	22/09/2008	Acquisition	5,97	9429,89
01/08/2008	Acquisition	6,88	17211,25	23/09/2008	Acquisition	5,85	7605,00
04/08/2008	Acquisition	6,83	10241,25	24/09/2008	Acquisition	5,82	5726,48
05/08/2008	Acquisition	7,05	14095,00	25/09/2008	Acquisition	5,96	31199,36
06/08/2008	Acquisition	7,03	10549,95	26/09/2008	Acquisition	5,80	12009,68
07/08/2008	Acquisition	7,19	10784,70	29/09/2008	Acquisition	5,77	23091,29
08/08/2008	Acquisition	7,07	10600,05	30/09/2008	Acquisition	5,58	30657,29
11/08/2008	Acquisition	7,07	10600,05	01/10/2008	Acquisition	5,82	32417,00
12/08/2008	Acquisition	7,05	10570,05	02/10/2008	Acquisition	5,91	23031,00
13/08/2008	Acquisition	6,95	10417,95	03/10/2008	Acquisition	5,88	14737,80
14/08/2008	Acquisition	6,97	10459,35	06/10/2008	Acquisition	5,60	38102,46
18/08/2008	Acquisition	7,02	6176,02	07/10/2008	Acquisition	5,56	60438,98
19/08/2008	Acquisition	6,93	3672,32	08/10/2008	Acquisition	5,29	61794,05
20/08/2008	Acquisition	6,91	3455,00	09/10/2008	Acquisition	5,68	25999,55
21/08/2008	Acquisition	6,86	6855,00	10/10/2008	Acquisition	5,42	35330,14
				13/10/2008	Acquisition	5,79	23723,00

4.2 – MODIFICATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 2008, le capital social a été porté de 34 751 480,80 Eur à 34 770 214,80 suite à l'exercice d'options réalisé au cours de l'exercice 2008.

- **Tableau d'évolution du capital**

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000

20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF		262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital /numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,40 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,40 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85.109€	46.835	18.734€	34.770.214,80 €	86.925.537

4.3 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2008, la société détenait 2.622.854 actions propres (dont 182.495 dans le cadre du contrat de liquidité et 2.440.353 dans le cadre du programme de rachat d'actions).

- **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2008**

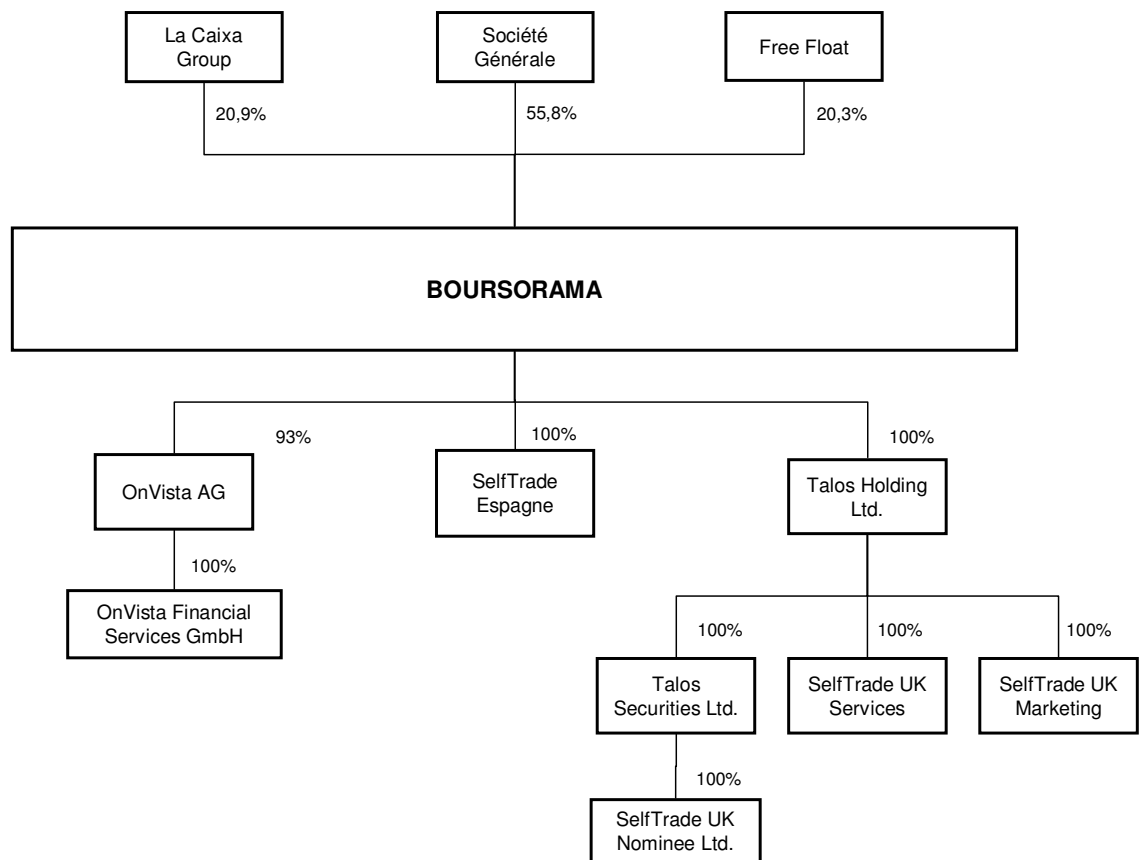
2008	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Sous autorisation de l'AG du 16 mai 2007 (du 1^{er} janvier 2008 au 26 juin 2008) :						
Janvier	47 444	6,74	319 953,8	35 517	6,61	234 937,7

Février	46 442	7,38	342 925,4	36 116	7,46	269 458,9
Mars	26 416	6,84	180 730,3	23 061	6,91	159 302,0
Avril	25 095	7,30	182 236,4	33 142	7,43	246 309,5
Mai	20 924	7,44	155 691,3	50 447	7,58	382 167,9
Du 1 ^{er} au 26 juin	21 382	6,78	144 990,0	1 748	6,92	12 096,2
Sous autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 27 juin 2008 au 31 décembre 2008) :						
Du 27 au 30 juin	3 541	6,17	21 853,1	1 748	6,92	12 096,2
Juillet	16 859	5,87	99 004,8	18 697	6,24	116 582,0
Août	11 435	6,96	79 622,4	13 014	7,10	92 430,4
Septembre	42 468	6,13	260 367,1	9 023	6,05	54 553,4
Octobre	43 485	5,31	230 923,7	18 696	5,47	102 352,0
Novembre	36 410	5,49	200 040,6	34 046	5,87	199 920,0
Décembre	34 647	4,77	165 209,2	5 020	5,05	25 328,2
Total	376 548	6,33	2 384 548,3	278 527	6,81	1 895 438,1

- **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2008**

2008	Achats		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Sous autorisation de l'AG du 16 mai 2007 (du 1^{er} janvier 2008 au 26 juin 2008) :			
Janvier	184 563	7,06	1 302 135,4
Février	61 205	7,40	452 723,8
Mars	87 213	6,96	607 158,6
Avril	75 437	7,28	549 072,6
Mai	57 098	7,48	427 050,1
Du 1 ^{er} au 26 juin	52 334	6,83	357 301,1
Sous autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 27 juin 2008 au 31 décembre 2008) :			
Du 27 au 30 juin	6 350	6,19	39 292,5
Juillet	96 610	6,00	579 718,7
Août	51 203	6,98	357 610,9
Septembre	66 250	6,35	420 921,5
Octobre	67 342	5,40	363 342,2
Novembre	58 304	5,44	317 397,2
Décembre	55 650	4,97	276 580,3
Total 2008	919 559	6,58	6 050 304,7

5 – ORGANISATION JURIDIQUE (au 31/12/08)



* Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres

Euromirabelle, filiale à 100% de Boursorama, n'est pas mentionnée dans l'organigramme car elle ne réalise aucune activité

Boursorama dispose de 3 filiales :

- La filiale Talos Holding Ltd est une holding de participation dans Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing, spécialisées dans l'épargne en ligne du groupe au Royaume-Uni.
- Selftrade Espana a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es ».
- OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne détenue à 93% par BOURSORAMA. La filiale OnVista Média GmbH gère le site internet www.onvista-bank.de tandis que la filiale Onvista Financial Services devrait accueillir prochainement l'activité bancaire. Les filiales OnVista Beteiligungd Holding GmbH, Trade&Get GmbH ainsi que Toast Media GmbH, IFVB Institut für Vermögensbildung et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.

Au cours de l'année 2008 :

- la société ESGL, holding qui détenait 100% du capital de Squaregain est en cours de liquidation.
- La société Veritas, société de gestion allemande, a été cédée en juillet 2008
- La société AD PLAY, société spécialisée dans le marketing direct en France a été cédée en mai 2008 à KDP Groupe.

6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 membres.

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Président du Conseil d'Administration						
Vincent TAUPIN 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt	17/05/1999	31/12/2010 Mandat renouvelé par AGO du 10/05/2005	PDG		Administrateur de : EUROMIRABELLE TALOS Securities Limited TALOS Holdings Limited	VERITAS (fin du mandat Juillet 2008) ESGL (fin du mandat Mars 2008)
Autres administrateurs :						
SOCIETE GENERALE représentée par : Jacques RIPOLL 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense Remplace M. Breillout depuis Juin 2008 Marc BREILLOUT 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense	17/11/1995	31/12/2009 Mandat renouvelé par AGM du 3/05/2004	Aucune	Directeur de la Stratégie de la Société Générale Directeur de la Dette et du Financement de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (jusqu'au 31/12/06) depuis le 1 ^{er} janvier 2007 – Head of fixed, Currencies and Commodities markets	Administrateur de Groupama Banque Administrateur de : FIMAT Alternative Stratégies FIMAT USA Inc SOGEPROM ORBEO Gérant de : EGRET CAPITAL LLP	Administrateur de : FIMAT Banque FIMAT General Greece
Alain BOZZI 50 Bd Haussmann	02/04/2004	31/12/2009	Aucune	depuis le 1 ^{er} janvier 2007 – Head of FICC Strategy and	Membre du Conseil de Surveillance de SGA SG ACCEPTANCE NV	Administrateurs NEWEDGE Singapor PTE Ltd. (fin du mandat: 22/05/2007)

75008 Paris				Development		<p>NEWEDGE Derivatives Hong Kong (fin du mandat: 14/05/2007) NEWEDGE Canada Inc. (fin du mandat: 10/04/2007) NEWEDGE Hong Kong (fin du mandat: 02/05/2007) NEWEDGE Group (fin du mandat: 05/04/2007) NEWEDGE Facilities Management Inc. (fin du mandat: 01/01/2007) NEWEDGE US LLC (fin du mandat: 01/01/2008) FIMAT USA (fin du mandat: 01/01/2005) Pareli (fin du mandat: 31/12/2007) NEWEDGE Nominees (UK) Ltd (fin du mandat: 20/04/2007) NEWEDGE Broker Ltd (fin du mandat : 02/05/2007)</p> <p>Directeur Général Délégué NEWEDGE Group (fin du mandat 05/04/2007)</p> <p>Président et Directeur Général de PAREL (fin du mandat: 23/01/2008)</p> <p>Président de FIMAT Zurich (fin du mandat : 20/12/2005)</p> <p>Liquidateur de FIMAT Zurich (fin du mandat : 20/12/2005)</p> <p>Représentant permanent de la Société Générale pour : FIMAT SNC (23/05/2007)</p> <p>Senior Executive Officer de FIMAT futures Ltd. (fin du mandat : fin 2007)</p> <p>Représentant permanent de NEWEDGE Group pour : FIMAT Futures UK (entité liquidée le 24/04/2008)</p>
Olivier LECLER 170 pl. henri Regnault	10/05/2005	31/12/2010		COO de SGAM	Administrateur de : SGAM Banque	Administrateur de : AD PLAY (fin du mandat 20/06/2006)

92043 Paris La Défense					Représentant permanent de SGAM : BAREP Asset Management Membre du Comité de Surveillance de : ETOILE GESTION DG de SGAM AI	PDG de SGAM Banque Président du Conseil d'Administration de EUROMIRABELLE (fin du mandat 21/07/2006) Gérant de : Lorraine Internet (fin du mandat 27/07/2006)
Philippe COLLAS Immeuble SGAM 170 Place Henri Regnault 92043 Paris La Défense Cedex Demissionaire le 04/11/2008	03/05/2004	31/12/2009	Aucune	Conseiller du Directeur Général de la Société Générale		Administrateur de : SG Asset Mgt Eerging Mkts Ltd (fin mandat : 21/05/2004) SGAM (Asia) (fin mandat : 18/02/2005) SGAM Japon (fin mandat : 28/06/2006) BAREP (fin mandat : 19/05/2006) SG Russell Asset Management (fin mandat : 15/02/2006) SGAM North Pacific Ltd (fin mandat : 31/03/2004) SGAM Group Ltd (fin mandat : 18/02/2005) SOGECA (fin mandat : 16/12/2004) SOGEOBLIG Monde (fin mandat : 08/07/2004) Directeur Général de : SGAM (fin mandat : 24/03/2004) Président de : SGAM (fin mandat : 13/10/2005) SGAM AI (fin mandat : 02/04/2004) SGAM Group Ltd (fin mandat : 07/05/2002) Administrateur Représentant de SGAM pour : BAREP Asset Management Membre du conseil de surveillance : VERITAS SG (fin mandat : 2005) Président du conseil d'administration de : SGBT Luxembourg (fin mandat :12/ 2008) Administrateur de: TCW Group : (fin mandat :12/ 2008) SGAM: (fin mandat :12/ 2008) SG Private banking Suisse: (fin mandat :12/ 2008) LCH Clearnet Group LTD: (fin mandat :12/ 2008)

Cooptation de Jean-Pierre MUSTIER en remplacement de M. COLLAS			Aucune		Administrateur de : NEWEDGE GROUP SGAM SGAM AI SOGECAP DSPS SG HAMBROS BANK LIMITED PRIV HAMBROS Administrateur Représentant de SGAM pour SGAM INDEX (EX PARGESFOND) SGAM Membre du Conseil de Surveillance de CIF EUROMORTGAGE SGIB DIV	Administrateur Représentant de SGAM pour : FIMAT banque : (fin mandat :12/ 2008) Directeur Général Adjoint de la Société Générale en charge des Gestions d'Actifs et des Services aux investisseurs (fin de la fonction : 1/10/2008)
Loïc LE MEUR	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune	CEO de Seismic Inc Seismic Inc 1550 Bryant, Suite 890 San Francisco CA 94103	Administrateur de Meetic S.A	
Henri CUKIERMAN	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune		Administrateur de : SA HLM, les maisons Saines Air et Lumière	
Patrick SOULARD 17 cours Valmy – 92972 Paris La Défense	25/03/2003	31/12/2008	Aucune	Directeur Général Délégué - Banque de Financement et d'Investissement : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Administrateur de : GENEVAL HAVAS Advertising SG SECURITIES ASIA INT HLD (HK) COFACE et FFP SG China Incorporated	Président du Conseil de Surveillance de : SG PRIVATE EQUITY (fin du mandat : 01/11/2004)
CRITERIA CAIXA CORP Représenté par Monsieur Francisco Reynés Adresse : Avda.Diagonal, 621- 629,	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	Directeur Général de Criteria CaixaCorp S.A.	Administrateur de : Caifor, S.A. Gas Natural S.D.G., S.A. Port Aventura, S.A. SegurCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A.	Représentant Permanent de Caifor, S.A. pour: SegurCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat : 20/12/2007) Directeur Général des Ressources de Gas Natural, S.D.G., S.A. (fin du mandat : 06/2007)

08028 Barcelone SPAIN					<p>VidaCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros Administrateur suppléant: Grupo Financiero Inbursa Président: Hodefi S.A.S. Inversiones Autopistas, S.L. Président Executif: Caixa Capital Desarrollo, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A. Administrateur solidaire: Catalunya de Valores, SGPS, Unipessoal, Lda. Représentant Permanent de Criteria Caixa Corp, S.A: pour: Adeslas, S.A. Repinves, S.A.</p>	Directeur Général de Corporación Uniland (fin du mandat : 2006)
LA CAIXA Représentée par : Monsieur Antonio Massanell Lavilla Adresse : Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	Directeur Général Adjoint Exécutif de « La Caixa »	Administrateur de : TELEFONICA, S.A, (conseil Consultatif) PORT AVENTURA, S.A. E-LA CAIXA 1, S.A. CAIXA CAPITAL RISC, S.G.E.C.R., S.A. ESPACIO PYME, S.A. SERVEIS INFORMÀTICS « la Caixa », S.A. (SILK)	Président de : HOLRET, S.A. (fin du mandat : 02/03/2005) SERVENTIA, S.A. (fin du mandat : 23/12/2003) LOGISTIC FINANCIAL NETWORK, S.L. (fin du mandat : 01/09/2003) Président exécutif de SERVEIS INFORMATICS «La Caixa », S.A. (fin du mandat : 15/11/2007) Administrateur de : CAIXA CAPITAL DESARROLLO, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A (fin du mandat : 19/05/08) OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT, B.V. (Conseil Consultatif) (Représentant de la société Caixa Corp) (fin du mandat : 30/07/2007) MOVENDUS GLOBAL, S.A. (fin du mandat : 29/06/2007) TELEFONICA MOVILES, S.A. (fin du mandat : 29/07/2006) BAQUEIRA BERET, S.A. (fin du mandat : 27/04/2006) PORTAL GAS NATURAL, S.A. (fin du mandat : 30/06/2005) PORTAL DEL INSTALADOR, S.A. (fin du mandat : 30/06/2005) OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT, B.V. (Conseil Consultatif) (fin du mandat :

						08/09/2003) AUTEMA (Représentant de la société « La Caixa ») (fin du mandat : 30/07/2003) QFACTORY21, S.L. (fin du mandat : 19/06/2003) INMOBILIARIA COLONIAL, S.A. (fin du mandat : 04/06/2003) SERVIJOB DESARROLLO PROFESIONAL, S.L. (fin du mandat : 20/02/2003) Administrateur conjoint (« Joint director » o « Administrador mancomunado ») de : E-LA CAIXA 1, S.A. (fin du mandat : 03/12/2006)
--	--	--	--	--	--	--

6.2 – MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE SURVEILLANCE OU DE CONTROLE

Le représentant de la Société Générale, Monsieur Marc BREILLOUT a été remplacé en juin par Monsieur Jacques RIPOLL.

Suite à la démission de Monsieur Philippe COLLAS en date du 4 novembre 2008, le conseil d’administration du 4 novembre 2008 a coopté en tant que nouvel administrateur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Jean-Pierre MUSTIER.

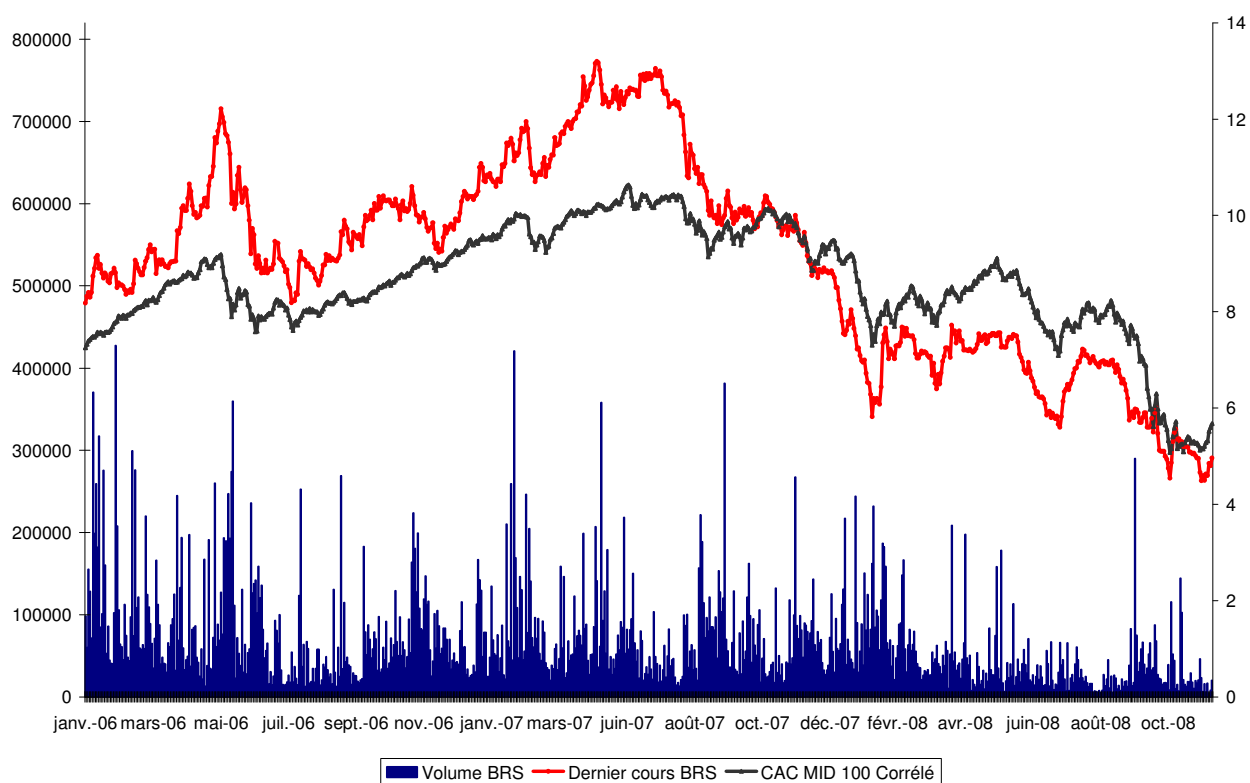
6.3 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Cf. section C - III du rapport du président

Rémunération du Comité Exécutif (2008)

<i>En Eur</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du Groupe
Les autres membres du Comité exécutif	673 000	910 000	1 583 000	1 583 000

7 – DONNEES BOURSIERES



8 – PERSPECTIVES D'AVENIR

En France, grâce à une offre de services bancaires au quotidien extrêmement compétitive, Boursorama Banque est déjà reconnue comme la banque la moins chère de France. En 2009, l'objectif de Boursorama sera de confirmer sa position d'acteur de référence de la banque en ligne grâce notamment à un site internet www.boursorama.com revisité et à des services innovants. En Espagne, grâce au lancement d'une banque en ligne, en partenariat avec La Caixa, elle étendra son offre de produits d'épargne en ligne. Boursorama sera actionnaire à hauteur de 51% de la nouvelle banque qui utilisera l'expertise de la banque en ligne de Selftrade et s'appuiera sur l'infrastructure monétaire de La Caixa.

9 – OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les transactions avec les sociétés apparentées au 31 décembre 2008 sont présentées dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le début de l'année 2009 a été marqué par la création juridique de la filiale SelfTrade Bank en Espagne (nom commercial Self Bank), créée en partenariat avec La Caixa. SelfBank est détenue par Boursorama à hauteur de 51% et par La Caixa à hauteur de 49%. Au niveau financier, la succursale de Boursorama, dont l'actif net consolidé s'établissait à 6,3 MEur, a été valorisée à 35 MEur et apportée à Self Bank. Ce projet entraînera l'enregistrement d'une plus-value de dilution sur la quote part cédée (49%) de 14 MEur au T1 2009.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

- **Annexe 1** : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- **Annexe 2** : Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- **Annexe 3** : Rapport spécial, informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions
- **Annexe 4** : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
- **Annexe 5** : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.

Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Introduction :

Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	162
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L' ACTIVITE DE BOURSORAMA	163
B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	164
I – Les conditions d'exercice du contrôle interne :	164
I.1 - Au plan réglementaire.....	164
I.2 - Au plan interne.....	164
II – Les procédures de Contrôle Interne	165
II.1 - Les modalités de la surveillance permanente.....	165
II.2 - Les modalités du contrôle permanent	166
II.3 - Les modalités du contrôle périodique	166
II.4 - La Direction des Risques	166
III – La production et le contrôle de l'information financière et comptable.....	175
III.1 - La production des données financières et de gestion.....	175
III.2 - Le contrôle interne de la production comptable.....	176
III.3 - La liaison avec les CAC.....	177
C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.....	178
I – Le Conseil d'Administration.....	178
I.1 - Composition du Conseil d'Administration	178
I.2 - Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration.....	179
II – Les Comités.....	180
II.1 - Le Comité d'audit et des comptes	180
II.2 - Le Comité des rémunérations	181
III – Rémunération des mandataires sociaux.....	181
IV – Les Commissaires aux Comptes.....	188
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)	191
Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions.....	192
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	193
Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.....	194

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Introduction :

Les articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 imposent au président du Conseil d'Administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

Ce rapport s'appuie sur des principes décrits dans le « *Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs* ».

A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA

1^{er} acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en 10 ans un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec 5,7 millions d'ordres exécutés en 2008, 558 300 comptes et 9,2 MdEur d'encours total à fin décembre 2008. Le groupe est aujourd'hui présent dans quatre pays.

En France, Boursorama est leader grâce à une offre articulée autour de deux marques complémentaires, Boursorama.com et Boursorama Banque :

- Boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière en ligne. Le site www.boursorama.com agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de multiples sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa forte notoriété et de son audience exceptionnelle, avec des pics à plus de 1.2 millions de visiteurs uniques en octobre 2008 (source: SmartAdServer), Boursorama est un support de communication idéal pour des annonceurs traditionnels souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes (Boursorama est le site d'information leader sur la population des hommes CSP+).
- Boursorama Banque : le lancement du site Boursorama Banque s'est fait conjointement au développement d'une nouvelle offre bancaire en décembre 2006. Depuis lors, la gamme de produits bancaires n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique (Boursorama Essentiel+) au crédit immobilier en passant par les produits de courtage et d'épargne (Boursorama Trading, Boursorama Vie, Boursorama 0%). En 2008, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence en France et se positionne comme la banque la moins chère (Source : Capital Octobre 2008, L'Expansion Décembre 2008, Le Monde Argent Janvier 2008).

Déjà présent au **Royaume-Uni** à travers sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. Enfin, en octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

Historiquement présent en Allemagne depuis 1997 sous deux marques, Fimatex et Veritas, Boursorama a racheté en 2007, OnVista AG propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Boursorama réitère ainsi en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail www.boursorama.com. Ce rapprochement avait permis au nouveau groupe de non seulement accroître significativement sa part de marché sur le segment du courtage en ligne, mais aussi de démarrer avec succès la distribution de produits d'épargne. Une stratégie identique est développée en Allemagne s'appuyant sur Fimatex et sur l'audience importante d'OnVista.de. L'année 2008 a été marquée par la cession des activités périphériques du groupe et par le lancement du site internet www.onvistabank.de.

En **Espagne**, Boursorama est présent sous la marque Selftrade by Boursorama. En 2008, Boursorama a annoncé la création d'une banque en ligne avec son partenaire La Caixa, qui lui permettra d'étendre son offre de produits d'épargne en ligne. Boursorama sera actionnaire à hauteur de 51% de la nouvelle banque qui utilisera l'expertise de la banque en ligne de Selftrade et s'appuiera sur l'infrastructure monétique de La Caixa.

Boursorama est une filiale à 55,81% du Groupe Société Générale, cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B - ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP

B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

I – Les conditions d'exercice du contrôle interne :

I.1 - Au plan réglementaire

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par le règlement n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, du 20 février 2007 et du 2 juillet 2007) et dans le cadre fixé par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant de vérifier :

- La conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- Le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

En France :

- La Commission Bancaire est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». La Commission Bancaire peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.

- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché...). L'AMF est dotée d'un service d'inspection chargé de contrôler les prestataires de services d'investissement tels que Boursorama.

En Allemagne, les règles générales de Contrôle Interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités de Onvista Bank. Le cadre précis du Contrôle Interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundsreiben zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

En Espagne, l'autorité de tutelle qui contrôle les activités de Selftrade est la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV). L'activité « Banque » en Espagne, dans le cadre du passeport européen, est contrôlée par la Banco de España.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale TALOS, sous la marque Selftrade UK, est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

I.2 - Au plan interne

I.2.A – L'application du règlement CRBF 97-02

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama, qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays dédiés à cette fonction :

ETP	Contrôle Permanent	Conformité, AML	SSI & PCA	Total
Siège	0,3	0,4	1,1	1,8
France	2,3	1,7	2,45	6,45
Allemagne	1,4	0,7	0,65	2,75

Royaume-Uni	6,1	3,0	0,3	9,4
Espagne	1,2	0,65	0,45	2,3
Total	11,3	6,45	4,95	22,7

Le responsable du contrôle permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins). Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (cf. II.2).

Boursorama est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le département d'Audit Interne de Boursorama, département composé de 5 Auditeurs Internes et supervisé par le Directeur du Contrôle Périodique. La mission de l'Audit Interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle Interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Le service d'Audit de la Société Générale ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2007, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été présenté lors du Comité d'Audit et des Comptes et du Conseil d'Administration du 6 mai 2008.

1.2.B – L'application du règlement général de l'AMF

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

II – Les procédures de Contrôle Interne

II.1 – Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de Contrôle Interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien et la supervision formalisée.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

II.1.A - La sécurité au quotidien ou le contrôle par les opérationnels

Chaque opération est couverte par une procédure ou un mode opératoire précisant le cadre et la marche à suivre pour réaliser l'opération correctement.

Des contrôles a priori sont effectués avant la réalisation d'une opération (par exemple : un contrôle automatique lors d'une saisie dans une application avec interdiction de valider tant que les informations ne sont pas correctes et exhaustives).

Le personnel reçoit à son arrivée dans le groupe une formation par le responsable du service concerné, présentant l'activité du département, les modalités de fonctionnement du service et les règles à respecter.

Les contrôles a priori sont précisés par les procédures de fonctionnement couvrant les différentes tâches et mises en place par les services opérationnels. L'ensemble des procédures internes de Boursorama est disponible sur le réseau interne dans chaque pays ou sur l'Intranet (France). Le référentiel de procédures est régulièrement mis à jour par le Contrôle Interne local ou par le management concerné.

II.1.B - La supervision formalisée

La supervision formalisée a pour objet le contrôle par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Il s'agit de vérifications régulières, concernant l'ensemble des services d'une entité, qui sont effectuées par tous les niveaux hiérarchiques dans le but de s'assurer de la correcte exécution des tâches opérationnelles, dans le respect des procédures internes et des obligations réglementaires.

II.2 – Les modalités du contrôle permanent

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe (cf. I.2.A), les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent. Au sein de la Direction des Fonctions Supports :

- la Direction Financière assure le contrôle comptable et financier, conformément à la directive n°90 du Groupe SOCIETE GENERALE;
- la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché, des risques opérationnels et de la sécurité ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

Au niveau Groupe, un comité des risques (opérationnels) et de la conformité est organisé tous les mois. Il est piloté par la Direction des Risques et de la Conformité. Ce comité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur de Boursorama Banque, Directeur des Ressources, Responsable du Contrôle Permanent France et du Directeur des Risques et de la Conformité.

Un comité trimestriel de sécurité statue sur les risques liés à la Sécurité des Systèmes d'Informations au niveau du groupe Boursorama. Le Comité Sécurité est composé du Président Directeur Général, Directeur de Boursorama Banque, Directeur des Ressources, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur des Risques et de la Conformité et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI).

Le comité des risques (crédit) France se tient une fois par mois. Il est piloté par la Direction des Crédits, qui statue sur les risques de crédit de Boursorama Banque. Ce comité est composé du Président Directeur Général, Directeur de Boursorama Banque, Directeur Adjoint de Boursorama Banque, Directeur des Crédits, Directeur des Risques et de la Conformité, management de la Direction des Crédits, ainsi que du management du Service Juridique et Contentieux. Les autres entités européennes de Boursorama (Onvista Bank, Selftrade UK et Selftrade Spain) disposent également d'un comité identique statuant sur les risques, se réunissant mensuellement et auquel participe le Directeur des Risques et de la Conformité.

Au sein de Boursorama Banque, le comité des Engagements se tient 2 fois par semaine pour étudier tous les dossiers de crédit présentant un risque particulier (montant supérieur aux délégations attribuées par exemple). Il est piloté par la Direction des Crédits et composé du Directeur de Boursorama France et de son adjoint, du Directeur des Crédits, du Département des Etudes et de la Formalisation, du Département Risques et Gestion des Crédits, du Responsable Juridique France et du Directeur des Risques et de la Conformité (groupe).

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle formalisé à destination du Directeur des Risques et de la Conformité et de la Direction Générale.

En outre, quelques contrôles a priori sont effectués directement par le Contrôle Interne sur des thèmes sensibles tels que certains mouvements monétaires (virements, chèques ou cartes bancaires).

II.3 – Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, l'Audit Interne de Boursorama est en charge du contrôle périodique. Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des entités de Boursorama, en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni.

Au niveau de Boursorama, un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le comité d'audit et des comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi par l'Audit Interne.

Le comité d'audit et des comptes se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Il consiste notamment à :

- examiner les comptes qui sont soumis à l'approbation du Conseil afin d'en vérifier leurs conditions d'établissement et leur pertinence, et de s'assurer de la permanence des méthodes ;
- prendre connaissance des préconisations formulées par les différents audits et de leur suivi ;
- donner un avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle Interne.

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne (97-02), adressé à la Commission Bancaire et établi par le Directeur du Contrôle Périodique, est présenté au comité d'audit et des comptes et au Conseil d'Administration.

II.4 – La Direction des Risques

II.4.A – Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **le risque de Crédit** : risque de perte dû à l'incapacité des clients de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs ;

- **le risque de Marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **les risques Structurels** : risques de pertes liés à la structure du bilan de Boursorama. On distingue donc :
 - Le risque de liquidité : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
 - Le risque de taux : risque de perte lié à l'évolution des taux de marché qui entraîne la baisse de la marge d'intérêts ;
 - Le risque de change : risque de perte lié à la variation des taux de change entre les monnaies dans lesquelles s'effectue l'activité.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques. Les effectifs des Risques du Groupe BOURSORAMA rassemblent au total 28 ETP (20 ETP Risques Opérationnels et 8 ETP Risques de Crédit).

II.4.A.1 –Les Risques de Crédit

- **L'approbation des risques**

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex).

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

- ✓ Les prêts et engagements.

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- La nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier.
- La centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque.
- L'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données. Les principales limites d'encours global sont au 31/12/2008 :

Encours global client	Décisionnaire
0 à 0,3 MEUR	Département des Etudes de Crédit
0,3 à 0,5 MEUR	Direction des Crédits
0,5 à 1,5 MEUR	Comité des Engagements*
1,5 à 3,0 MEUR	Président Directeur Général de Boursorama
Au delà de 3,0 MEUR	Conseil d'Administration de Boursorama

* Comité des engagements : la présence et l'accord de 3 membres minimum sont nécessaires (dont un appartenant à la Direction des Crédits et un aux fonctions supports) pour valider une décision. La Direction des Crédits a la responsabilité du procès verbal et de son archivage.

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements) ou CNP Caution.

✓ Le Service à Règlement Différé.

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-2 à 516-13 de l'Autorité des Marchés Financiers et la Décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2007. Les taux de couverture utilisés sont au 31 décembre 2008 de :

- 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
 - 33% pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25% autorisé par le marché).
 - 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
 - 100% pour les autres actions (contre 40% autorisé par le marché).
 - Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.
- En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 KEUR, une position unique sur plus de 60% de leurs engagements totaux.

✓ Le Marché des Dérivés.

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur l'outil GMI de Newedge, un des premiers intervenants mondiaux sur produits dérivés. Il permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des marchés ; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur. Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits. En octobre 2008, Boursorama a modifié l'ensemble de ces coefficients pour s'adapter aux conditions de marché :

- Boursorama Banque a augmenté le coefficient multiplicateur de 120% à 150% ;
- Onvista Bank a passé le coefficient multiplicateur sur les comptes dérivés de 120% à 130% par rapport aux paramètres de marché. Les coefficients spécifiques aux vendeurs d'options ont également été augmentés :
 - o de 0 à 500 KEUR 130% contre 120%.
 - o de 500 KEUR à 1 MEUR 140% contre 130%.
 - o de 1 à 1,5 MEUR 160% contre 150%.
 - o Aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEUR n'est autorisée.
- Selftrade Spain a augmenté la tranche inférieure de son coefficient multiplicateur de 110% à 130% par rapport aux paramètres de marché.

✓ Les comptes de marge.

Les comptes de marge sont proposés par nos succursales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques ; les critères de sélection des valeurs sont l'appartenance à un indice de référence, leur faible volatilité et leur grande liquidité.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

-

Onvista Bank :

Le marché allemand (Eurex) fixe un taux de couverture par valeur éligible au Margin Trading qui va de 12% à 52% selon les valeurs en fonction du couple volatilité/liquidité (données aux 31/12/2008). Onvista Bank applique une majoration prudentielle de 140% sur les taux de couverture du marché allemand, ce qui entraîne des taux de couverture de 17% à 73% selon les valeurs.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; au delà de 150 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Selftrade Spain :**

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20% pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1^{er} euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; de 150 à 350 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 350 KEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

- **Selftrade UK :**

Notre filiale au Royaume-Uni ne propose pas de compte de marge.

• **Le suivi et le contrôle des risques**

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille et pour respecter les contraintes réglementaires de couverture et de position.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-Office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- Analyse de troisième niveau lors de comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des Risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

• **Politique de provisionnement**

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...);
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

- **Analyse du portefeuille de crédit**

Au 31 décembre 2008, la répartition de nos encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
France	
Total opérations avec la clientèle	1492,5
Dont :	
- Encours bruts de crédits <i>incluant :</i>	1.477,0
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	27,4
<i>Crédits douteux</i>	24,9
- Intérêts courus non échus	6,4
- Comptes trading débiteurs	6,8
- Comptes trading douteux	2,3
Opérations spécifiques	289,7
Dont :	
Opération de financement d'un méthanier	144,7
Opération de financement de porte-conteneurs	140,1
Crédit bail	4,9
Espagne	
Comptes sur marge	9,4
Comptes débiteurs	0,3
Allemagne	
Comptes débiteurs	1,5
UK	
Comptes débiteur	0,1

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « La Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (78,8 KEur au 31 décembre 2008 contre 76 KEur au 31 décembre 2007).

- ✓ La Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2008 :

Répartition par emprunteurs	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	73%	53%
SCI	15%	19%
Personnes morales, hors SCI	10%	28%

Répartition par objet de financements	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	27%	23%
Résidence secondaire	4%	5%
Résidence locative	49%	27%
Rachat de créance	5%	2%
Travaux	3%	6%
Murs ou locaux commerciaux	3%	3%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	8%	34%

Répartition par nature de crédits	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	89%
<i>Taux variable et révisable</i>	47%	52%
<i>Taux fixe</i>	46%	35%
Crédits à court terme	5%	11%

- ✓ Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
38%	52%	10%

- ✓ La répartition par garanties :

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2008, la répartition de nos encours bruts était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	encours bruts de crédits	Pourcentage
Garanties Hypothécaires	927,0	63%
CNP Caution	37,4	2%
Nantissement de produits de placement	205,6	14%
Autres Garanties	495,9	28,00%
Sans Garanties	127,5	7%
Encours Brut Total	1.793,4	100%

II.4.A.2 –Les Risques de Marché

Boursorama n'a pas vocation à intervenir sur les marchés pour compte propre et ne possède pas de portefeuille de négociation au 31 décembre 2008.

II.4.A.3 –Les Risques Structurels (taux, liquidité, change)

- **Suivi des risques structurels**

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la Direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

- **Gestion des risques structurels de taux et de change**

- ✓ Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 6 MEur.

Mesure et suivi

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité du groupe s'établit à 0,2 MEur et reste inférieure à sa limite de 6 MEur.

Le tableau ci dessous consolide les risques de Boursorama au 31/12/2008 :

MEur	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	1 604	641	71
Actifs financiers	-1 591	-616	-212
Position nette avant gestion	13	25	-140
Hors bilan	37	50	50
Position nette après gestion	50	75	-90

Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur ;
- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.

✓ Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères (Talos).

Pour financer ses investissements à long terme en devises, Boursorama achète des devises fortes (GBP) afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette.

Le tableau suivant présente les positions en devises contre-valorisées en Eur :

Actifs	passifs	Position nette avant gestion	Positions hors bilan	Position nette après gestion
-61	6	-55	0	-55

✓ Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs). Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2008 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire le risque de liquidité créé par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- Emprunts overnight destinés à combler l'éventuel déficit de liquidité spot ;
- La trésorerie des différentes entités du Groupe est progressivement centralisée à Paris.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou La Caixa. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

II.4.A.4 – Les Risques Opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama qui organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Boursorama a mis en place dès fin 2003, un processus de collecte et de remontée des pertes opérationnelles au sein de l'ensemble du groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale (via une Fiche de Perte Opérationnelle) dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

II.4.A.5 – Autres Risques

- **Le risque de blanchiment**

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients sont filtrées régulièrement avec les listes officielles.

- **Le risque lié aux systèmes d'information**

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Depuis 2003, Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de Sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du groupe.

- ✓ Sécurité Informatique

La sécurité est un élément important du développement du site web de Boursorama, en particulier le moteur boursier transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

Le site web de Boursorama.com est hébergé chez NTT, qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001 ; ce label atteste du bon niveau de sécurité informatique.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("Front Office") sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

- ✓ Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée deux fois par an. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

II.4.B – Missions de la Direction des Risques

La Direction des Risques du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle participe aux Comités Risques mensuels de chaque succursale et filiale.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion des Comités Risques mensuels réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Un compte rendu de ces Comités est diffusé à l'organe exécutif de Boursorama.

Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, client, etc.), gestion de crise. Il est de la responsabilité de chaque Direction (Pays), de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité Risques.

III - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

III.1 – La production des données financières et de gestion

III.1.A - Les acteurs

- **L'organisation des directions financières :**

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 20 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 6 personnes en Allemagne, 6 personnes au Royaume-Uni et 20 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

- **Les différents reportings établis par les directions financières :**

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires (Boursorama France et ses succursales) et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité ;
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents ;
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (tels que les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms), les amortissements, le coût du risque.

En 2008, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

III.1.B - Les normes et principes comptables applicables

Les états financiers de Boursorama sont établis selon les normes comptables applicables : en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama doit établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Par ailleurs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

III.1.C - Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestrielle)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité.

Ces comptes individuels des succursales et des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux Comptes.

Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

III.1.D - Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP, SAGE OFFICE Line et Microsoft Dynamics NAV en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office (Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Newedge et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie) ;
- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com (AdFront, développé par la société Fivia) ;
- les données de paie (administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI) ;
- l'outil de gestion des immobilisations (Abel Immo, développé par la société Abel) ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation (Magnitude développé par la société Cartesis) ;
- le système de reporting à la Commission Bancaire (Evolan Report, développé par la société Sopra) ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale (Etafi).

III.2 – Le contrôle interne de la production comptable

III.2.A - Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 18 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements

bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue à temps plein un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires...), des licences Boursorama Corporate...

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

III.2.B - Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières

Les Directions Financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

III.2.C - Le contrôle de la consolidation

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel MAGNITUDE (développé par Cartesis).

Elle est contrôlée par la direction financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.

Cette consolidation est transmise sur base mensuelle à la Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale, à l'aide du logiciel Magnitude (développé par Cartesis). Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation de la Société Générale.

III.2.D - Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)

La surveillance permanente mise en place au niveau du Groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux Comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

III.3 – La liaison avec les CAC

Les Commissaires aux Comptes du Groupe au 31 décembre 2008 sont Deloitte et Ernst & Young ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes de la filiale anglaise Talos et de la succursale espagnole. Deloitte est en charge de l'audit des filiales et succursales allemandes. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux Comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux Comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un examen limité des comptes au 30 juin (en août-septembre), et audient les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux Comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux Comptes lisent attentivement les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux Comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'Administration.

- **Procédure de sélection des Commissaires aux comptes**

La loi sur la Sécurité financière du 1er août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

En choisissant comme Commissaires aux comptes Ernst & Young Audit et Deloitte et Associés, Boursorama, filiale du groupe Société Générale, s'est conformé au dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe Société Générale et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux.

C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Boursorama est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151. Boursorama veille également à respecter les recommandations du code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce code est consultable sur le site internet AFEP/MEDEF ainsi que dans les locaux de Boursorama, 18 Quai du Point du Jour à Boulogne Billancourt.

I – Le Conseil d'administration

Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général, M. Vincent Taupin.

Le conseil d'administration estime que cette organisation de la Direction est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil et de ses comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Toutefois, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2006 a plafonné les pouvoirs du Directeur Général en matière d'octroi de crédits à 3 millions d'Eur, ce plafond prenant en compte l'ensemble des encours détenus par Boursorama sur un même client.

I.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'assemblée générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté des mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son conseil d'administration.

Conformément au code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration comprend des administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants de Boursorama n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. »

Les administrateurs indépendants ayant été nommés en 2000, aucune procédure spécifique à l'époque n'avait été mise en place pour sélectionner les administrateurs indépendants. Néanmoins une procédure sera étudiée lors du remplacement d'un des administrateurs indépendants. En outre, la composition du Conseil d'administration reflète l'actionnariat de la société. A ce titre, un comité de nomination et l'élaboration de procédures destinées à sélectionner les administrateurs n'ont pas été jugées nécessaires.

Les administrateurs indépendants sont M. Henri CUKIERMAN et M. Loïc LE MEUR.

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une Présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir p.12 du Rapport de Gestion).

Chaque administrateur doit détenir au minimum 1 action Boursorama.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrites dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. page 188).

Il existe un code de déontologie applicable aux administrateurs contenu dans le règlement intérieur définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « l'administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».

Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

A ce titre, chaque Administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'Administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

I.2 – Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la société. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

Le Conseil

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance externe ;
- de cession.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2003 a adopté un règlement intérieur présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Le règlement intérieur de Boursorama définit les compétences du Conseil d'Administration, arrête le nombre de réunion minimum par an (3), fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs.

• Règles de convocation du Conseil d'Administration

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

• Informations sur les séances du Conseil d'administration tenues en 2008

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2008, le 15 février, le 6 mai, le 26 juin, le 30 juillet et le 4 novembre. Le taux de présence pour l'année 2008 était de 78%.

Le conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets d'opérations stratégiques conformément à son règlement.

Le conseil a décidé un plan de stock-options et un plan de distribution d'actions gratuites.

II – Les Comités

Le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'Administration le 25 mars 2003 définit les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement de chacun des comités.

Les comités permanents sont au nombre de deux :

- Le Comité d'audit et des comptes ;
- Le Comité des rémunérations

II.1 - Le Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Le Conseil d'administration du 15 février 2008 a modifié la composition du comité d'audit et des comptes. Monsieur Loïc Le MEUR a quitté le comité d'audit et des comptes et Monsieur Olivier LECLER a intégré le comité.

Les membres de ce comité sont :

- Alain BOZZI
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Olivier LECLER

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux Comptes.

A cette fin, le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Par ailleurs, le Comité d'audit et des comptes peut avoir recours à des experts extérieurs. En 2008, il a demandé la mise en place d'un comité des contreparties, composé de trois experts, représentant respectivement Société Générale, La Caixa et les actionnaires minoritaires.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Les documents relatifs à une séance d'un comité d'audit et des comptes sont communiqués aux membres généralement 4 jour avant la séance.

Compte rendu de l'activité du Comité d'Audit et des Comptes pour 2008

Le Comité s'est tenu le 15 février, le 6 mai, le 30 juillet et le 4 novembre 2008. Le taux de présence des 3 administrateurs pour l'année 2008 était de 50%.

Le Président Directeur Général, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier et le Directeur de l'Audit participent à chaque Comité.

Lors de chaque comité, celui-ci a entendu la présentation des comptes faite par la Direction financière, la présentation des travaux de la direction des Risques et du Contrôle Permanent ainsi que celle de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et ont souligné les points essentiels des résultats et des options comptables retenues au cours des Comités des comptes relatifs aux arrêtés semestriels et annuels.

Le Comité a examiné les projets de comptes sociaux et consolidés pour l'arrêté annuel ainsi que les projets de comptes trimestriels et semestriels avant leur présentation au Conseil. Il a donné au Conseil son avis sur ces comptes. Il a notamment suivi de près l'évolution des différents revenus et frais généraux ainsi que de l'évolution des principaux postes du bilan. Sur les engagements hors bilan, le Comité des comptes a demandé la mise en place d'un reporting mensuel de l'ensemble des opérations de trésorerie hors bilan. Il a également examiné le rapport de gestion de l'exercice ainsi que le rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Ponctuellement des présentations sont faites sur certains sujets touchant notamment sur l'avancement du projet Bâle II, sur le rapport annuel 97-02 art 42 & 43 du CRBF relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques à l'attention de la Commission Bancaire, sur le rapport du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement et du déontologue adressé à l'Autorité des Marchés Financiers, sur les contreparties autorisées pour les opérations de trésorerie. Comme indiqué ci-dessus, ce dernier sujet a donné lieu à la création d'un Comité Ad hoc chargé de proposer au Comité des comptes et au Conseil d'administration la liste des contreparties bancaires autorisées ainsi que les limites par contrepartie.

Le Comité a discuté et validé le programme de travail annuel de l'Audit interne et a examiné les conclusions des rapports des missions effectuées.

II.2 - Le Comité des rémunérations

Ce Comité:

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- rédige un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataires sociaux, ni liés à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Les membres de ce comité sont :

- Philippe COLLAS
- Marc BREILLOUT
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)

Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

Informations sur les séances du Comité des rémunérations en 2008

Le comité des rémunérations s'est tenu à deux reprises le 18 janvier et le 26 juin 2008. Le taux de présence pour l'année 2008 était de 83.33%.

Le Comité a préparé la fixation par le conseil de la rémunération variable du Président Directeur Général et des membres du Comité Exécutif, il a proposé la règle concernant les modalités de conservation des actions issues des levées d'options et a proposé au Conseil un plan de stock options et d'actions gratuites.

III - Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du code du commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus (jetons de présence).

Rémunération des mandataires sociaux Dirigeants

Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité des rémunérations, a retenu pour le Président Directeur Général la structure de rémunération suivante:

- Une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée ;
- Une rémunération variable.

Les principaux critères permettant de juger de la performance du Président Directeur Général de la société et de fixer sa rémunération sont :

- le PE (Price Earning Ratio)
- le taux de croissance du résultat net ;
- le taux de croissance du BNPA ;
- le « Cost Income Ratio »;
- la capacité d'attirer beaucoup plus de clients (en pourcentage du stock existant) que les banques traditionnelles.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité des rémunérations, a arrêté la règle suivante concernant les modalités de conservation par le Président Directeur Général des actions issues des levées d'options :

En cas d'exercice des stock-options qui lui ont été attribuées lors du Conseil du 26 juin 2008, le Président est dans l'obligation de conserver, lors de chaque exercice de ses stock-options, 30% de la plus value d'acquisition net d'impôt jusqu'à l'expiration de ses mandats de Président et de Directeur Général.

Tableaux de synthèse des rémunérations 2008

Le Conseil d'administration de Boursorama, dans sa séance du 19 mars 2009, a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'attribuer au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2008, une rémunération variable de 700 KEur (contre 1 200 KEur l'année dernière) ainsi que 67 000 actions gratuites. Consécutivement à ce Conseil, le Président a fait savoir aux membres du Comité des rémunérations qu'il renonçait au bénéfice de ces actions.

Le Comité des rémunérations s'est à nouveau réuni le 7 Avril 2009 et proposera, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Mai 2009, qu'un complément de rémunération au titre de l'année 2008, de 200 KEur, soit versé au Président en 2011, si la moyenne des 20 cours de clôture précédent l'Assemblée Générale de 2011, qui statuera sur les comptes 2010, est supérieur à 7,35 Eur. Cet objectif de 7,35 Eur étant égal à la moyenne des 20 cours de clôture de Boursorama ayant précédé l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 qui a statué sur les comptes 2007.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Vincent Taupin, PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 376 896	896 098
Valorisation* des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	234 811
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	1 376 896	1 130 909

* à la date de l'attribution.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Vincent Taupin Président Directeur Général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	165 000	165 000	185 000	185 000
rémunération variable	1 200 000	1 122 000	700 000	700 000
rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
jetons de présence*	9816	0	8036	0
avantages en nature	2080	2080**	3 062**	3062**
TOTAL	1 376 896	1 289 080	896 098	888 062

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la Société Boursorama. **Les avantages en nature correspondent à une voiture.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Société Générale*		
Jetons de présence	9 070,03	8 928,57
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Bozzi*		
Jetons de présence	14 408,73	11 607,14
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe Collas*		
Jetons de présence	10 562,57	9 821,43
Autres rémunérations	Néant	Néant
Patrick Soulard*		
Jetons de présence	6 831,23	6 250,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Olivier Leclerc*		
Jetons de présence	7 577,50	15 178,57
Autres rémunérations	Néant	Néant
Henri Cukierman		
Jetons de présence	15 901,26	17 857,14
Autres rémunérations	Néant	Néant
Loïc Le Meur		
Jetons de présence	12 169,92	9 821,43
Autres rémunérations	Néant	Néant
La Caixa		
Jetons de présence	6 831,23	7 142,86
Autres rémunérations	Néant	Néant
Criteria Caixa Corp		
Jetons de présence	6 831,23	5 357,14
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	100 000	100 000

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale reversent leurs jetons de présence à la Société Générale.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Vincent Taupin	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	Plan 3 26/06/08		234 811	110 812*	7,0	2011-2015
TOTAL			234 811			

* ces options sont divisées en deux tranches de 55 406 options dont la tranche A est soumises aux conditions de performance suivantes concernant le BNAI/A de l'année 2010. Si ce BNAI/ est inférieur ou égal à 0,63 euro, aucune option n'est exerçable. S'il est supérieur ou égal à 0,95 Eur, 100% des options sont

exercibles et s'il est compris entre 0,63 Eur et 0,95 Eur, la progression du nombre d'options exercibles est linéaire selon la formule : Pourcentage d'options A exercibles = $100 \times (BNA/A-0.63)/0.32$

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Olivier Lecler	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	Plan 2 18/07/02	23 440	1,91
TOTAL		23 440	

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés Date	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS									
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin	350 000	0	50 000	140 000	100 000	0	150 000	55 406	55 406
Olivier Lecler	30 000		30 000	70 000	70 000				
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	1 800	Néant	Néant	Néant	6 000	Néant	25 000	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	18 200	32 484	3 500	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	816 400	29 200	196 200	466 888	1 002 920	50 000	850 004	296 802	730 305

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2008	Prix d'exercice des titres (Eur)
20/04/99	21/04/99	12 739	0,93655
21/07/99	30/08/99	29 974	2,40452
05/06/00	20/07/00	3 828	20,00000
05/06/00	21/07/00	38 355	19,250000
05/06/00	21/07/00	8 457	20,725000
05/06/00	16/08/00	7 738	21,75000
05/06/00	23/01/01	1 909	15,95000

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3	Plan n° 2	Plan Selftrade
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	642 668		642 668		
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	22 795			11 944	10 851

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Vincent Taupin PDG 17/05/1999 31/12/2010	Non applicable*	Non applicable*		X		X		X

* Vincent Taupin n'a pas de contrat de travail avec Boursorama

Rémunération des mandataires sociaux : modalités de répartition des jetons de présence

- La moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;
- L'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquels chacun a participé au cours de l'exercice. La présence au Comité d'audit et des comptes est pondérée d'un coefficient double par rapport aux présences aux séances du Conseil d'administration ou du Comité des rémunérations.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur
Vincent Taupin*	8.035,71
Société Générale**	8.928,57
Alain Bozzi**	11.607,14
Philippe Collas**	9.821,43
Patrick Soulard**	6.250,00
Olivier Lecler	15.178,57
Henri Cukierman	17.857,14
Loïc Le Meur	9.821,43
Caixa	7.142,86
Criteria Caixacorp (Caixa Holding)	5.357,14

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la société Boursorama.

** Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

IV - Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont :

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

La société Deloitte & Associés a été nommée, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

ERNST & YOUNG AUDIT

Représenté par Monsieur Bernard HELLER
11 Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

TABEAU DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE 2008.

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	150	143	66%	74%	160	143	78%	64%
- Filiales intégrées globalement	63	34	28%	18%	45	82	22%	36%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Emetteur	14	16	6%	8%				
- Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
Total	227	193	100%	100%	205	225	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	0	0			0	0		
- Autres	0	0			0	0		
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	227	193	100%	100%	205	225	100%	100%

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société BOURSORAMA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BOURSORAMA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)

	2008	2007	2006	2005	2004
Situation financière en fin de période					
Capital social (1)	34 770	34 751	34 563	27 435	27 317
Nombre d'actions	86 925 537	86 878 702	86 408 306	68 587 960	68 292 415
Résultats globaux des opérations effectuées					
Produit net bancaire	155 185	175 966	151 389	83 393	73 510
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	46 287	70 332	28 561	23 678	17 092
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(13 799)	(578)	(93)	-	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	26 443	62 920	7 800	21 043	14 474
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,374	0,803	0,329	0,345	0,245
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,304	0,724	0,090	0,307	0,212
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel (effectif fin de période)					
Nombre de salariés	594	634	738	342	308
Montant de la masse salariale	29 734	39 277	37 623	18 252	16 968

(1) Au 31 décembre 1999, le capital social de Fimatex SA est de 82 800 milliers de francs et se compose de 828 000 actions d'une valeur nominale de 100 francs. L'augmentation de capital de 26 240 milliers de francs décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 1999, a été souscrite et versée en janvier 2000, portant le capital social à 109 040 milliers de francs, divisé en 1 090 400 actions de 100 francs.

En date du 23 février 2000, le nominal ayant été divisé par 40, le capital social se compose de 43 616 000 actions de 2,50 francs.

A l'occasion de l'introduction de Fimatex SA au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 21 mars 2000, le capital a été porté à 145 440 milliers de francs, 75% de ce capital étant détenus directement et indirectement par la Société Générale.

A l'occasion de la conversion du capital en Eur (arrondi de la valeur nominale au dixième d'euro supérieur), le capital a été augmenté par incorporation de la prime d'émission (1 098 215 Eur).

En rémunération de l'apport des actions Finance Net SA, Boursorama a émis 10 091 221 actions nouvelles le 28 juin 2002.

En rémunération de l'apport des actions Selftrade non détenues par Boursorama, Boursorama a émis 1 095 actions nouvelles le 30 septembre 2003.

Au 31 décembre 2003, le capital s'élève à 27 307 milliers d'Eur et se compose de 68 268 316 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

A la suite de levées d'options au cours de l'exercice 2004, le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 27 317 milliers d'Eur et se compose de 68 292 415 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des levées d'options intervenues au cours de l'année (295 545 titres), le capital social se compose de 68 587 960 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur et s'élève à 27 435 milliers d'Eur.

Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17 039 955 titres. Ces titres sont valorisés en consolidation au cours du jour de l'augmentation de capital, soit 11,70 Eur.

Au 31 décembre 2006, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2006 (780 385 titres), le capital social se compose de 86 408 306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2008, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86.925.537 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée sur l'année 2008.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataire social Vincent TAUPIN	110 812	7,00	26/06/2015	Plan 3
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social Vincent TAUPIN Olivier LECLER	Aucune 23 440	Aucune 1,91	Aucune 18/07/2012	Aucune Plan 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. 10 premiers salariés	642 668	7,0	26/06/2018	Plan 3

Rapport Spécial - Informations sur l'attribution d'actions gratuites

	Nombre d'actions attribuées
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune
Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés 10 premiers salariés	24 300

Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Autorisation délégation donnée par Assemblée Générale au Conseil d'Administration	Date autorisation / durée	Date expiration	en 2006	En 2007	En 2008
Autorisation de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions	AGM 16/05/06 pour 38 mois	Valable jusqu'en 16/07/2009	Utilisée par le Conseil d'Administration du juin 2006 : cf. rapport spécial sur les options	Non utilisée	Utilisée par le Conseil d'Administration de Juin 2008.
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	AGE 16/05/2006 pour 38 mois	Valable jusqu'en 16/07/2009	Utilisée par les conseils d'administration du juin 2006 : cf. rapport spécial sur les attributions gratuites	Non utilisée	Utilisée par le Conseil d'Administration de Juin 2008.
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	AGM 16/05/2006 pour 3 ans	Valable jusqu'en 16/05/2009	Non utilisée	Non utilisée	Non utilisée

Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.

Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de l'Assemblée Générale du 19 Mai 2008 sont :

- objectif 1 : d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- objectif 2 : de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce ;
- objectif 3 : de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société.

Au cours de l'année 2008, 376 548 actions ont été achetées à un prix moyen de 6,33 Eur et 278 527 actions ont été vendues à un prix moyen de 6,81Eur.

Aucune réallocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2.
Cf. partie 4.3 du rapport de gestion